SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. Questions au Gouvernement (p. 3).

SITUATION DE L'ENTREPRISE AÉROSPATIALE (p. 3)

MM. Jacques Brunhes, Charles Millon, ministre de la défense.

RELATIONS ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LA BANQUE DE FRANCE (p. 3)

MM. Robert Pandraud, Jean Arthuis, ministre de l'économie, des finances et du Plan.

RÉFÉRENDUM AU QUÉBEC (p. 4)

MM. Bruno Bourg-Broc, Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères.

SITUATION DE L'ENTREPRISE AÉROSPATIALE (p. 5)

MM. Grégoire Carneiro, Charles Millon, ministre de la défense.

APPLICATION DU PROGRAMME KONVER (p. 6)

MM. Daniel Garrigue, Charles Millon, ministre de la défense.

CHÔMAGE (p. 6)

MM. Michel Berson, Jacques Barrot, ministre du travail, du dialogue social et de la participation.

ORDRE PUBLIC (p. 7)

Mme Véronique Neiertz, M. Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur.

EUROCOPTER (p. 8)

MM. Henri d'Attilio, Charles Millon, ministre de la défense.

PROTECTION SOCIALE DES NON-SALARIÉS (p. 9)

MM. Jean-Pierre Bastiani, Jacques Barrot, ministre du travail, du dialogue social et de la participation.

RÉGIME STATUTAIRE ET FISCAL DES ASSOCIATIONS (p. 9)

MM. François-Michel Gonnot, François d'Aubert, secrétaire d'Etat au budget.

SNCF ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (p. 10)

MM. Jean Briane, Bernard Pons, ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports.

FAUSSE MONNAIE (p. 11)

MM. Christian Kert, Jean Arthuis, ministre de l'économie, des finances et du Plan.

PERSONNEL COMMUNAL DE LA RÉUNION (p. 11)

MM. Paul Vergès, Jean-Jacques de Peretti, ministre de l'outre-mer.

Suspension et reprise de la séance (p. 12)

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD

 Loi de finances pour 1996 (deuxième partie). – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 12).

TRAVAIL, DIALOGUE SOCIAL ET PARTICIPATION (suite)

Réponses (suite) de M. Jacques Barrot, ministre du travail, du dialogue social et de la participation, aux **questions** de : MM. Jacques Brunhes, Maxime Gremetz, Mme Henriette Martinez, MM. Serge Poignant, Michel Berson, Gérard Voisin, Germain Gengenwin, François Rochebloine, Pierre Cardo, Jean Gravier, Olivier Darrason, Dominique Paillé.

TRAVAIL, DIALOGUE SOCIAL ET PARTICIPATION

Etat B

Titre III (p. 12)

Amendement n° 135 de la commission des finances : M. Jean-Pierre Thomas. – Retrait.

Amendement nº 164 de M. Jean-Pierre Thomas : MM. Jean-Pierre Thomas, Michel Hannoun, rapporteur spécial de la commission des finances pour le travail et l'emploi ; le ministre. – Adoption.

Amendement n° 148 de M. Berson : MM. Michel Berson, Michel Hannoun, le rapporteur spécial, le ministre, Germain Gengenwin. – Retrait.

Adoption du titre III modifié.

Titre IV (p. 20)

Amendement nº 165 de M. Jean-Pierre Thomas: MM. Jean-Pierre Thomas, Michel Hannoun, le rapporteur spécial, le ministre, Jean-Jacques Jegou, rapporteur spécial de la commission des finances, pour la formation professionnelle; Germain Gengenwin, René Couanau, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour la formation professionnelle; Michel Berson, Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances; Jean-Yves Chamard, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour le travail et l'emploi. – Réserve du vote.

Amendement nº 137 de la commission des finances : MM. Jean-Pierre Thomas, Michel Hannoun, rapporteur spécial ; le président de la commission des finances. – Retrait.

Amendements nºs 136 de la commission des finances et 149 rectifié de M. Anciaux : MM. Jean-Jacques Jegou, rapporteur spécial ; Jean-Paul Anciaux, René Couanau, rapporteur pour avis ; le ministre, Michel Hannoun, rapporteur spécial ; Olivier Darrason, Jean-Pierre Brard, François Rochebloine, Michel Berson, Jean-Pierre Bastiani, Mme Roselyne Bachelot-Narquin, MM. Germain Gengenwin, Jean-Pierre Thomas. – Rejet de l'amendement nº 136 rectifié; adoption de l'amendement nº 149 rectifié.

Amendement nº 165 de M. Jean-Pierre Thomas (précédemment réservé): MM. le ministre, Jean-Pierre Thomas, Michel Hannoun, rapporteur spécial; Jean-Jacques Jegou, rapporteur spécial; René Couanau, rapporteur pour avis; Michel Berson. – Adoption de l'amendement nº 165, deuxième rectification.

Amendement n° 161 de M. Berson : MM. Michel Berson, Michel Hannoun, rapporteur spécial ; le ministre. – Rejet. Adoption du titre IV modifié.

Etat C

Titres V et VI. - Adoption (p. 23)

Article 69 (p. 39)

Amendement n° 138 de la commission des finances : M. Michel Hannoun, rapporteur spécial.

Amendements nos 139 de la commission des finances et 160 de M. Hannoun: MM. Michel Hannoun, rapporteur spécial; le ministre. – Adoption des amendements nos 138, 139 et 160.

Adoption de l'article 69 modifié.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

- 3. Dépôt de projets de loi (p. 41).
- 4. Dépôt d'une proposition de résolution (p. 41).
- 5. Ordre du jour (p. 41).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par une question du groupe communiste.

SITUATION DE L'ENTREPRISE AÉROSPATIALE

- M. le président. La parole est à M. Jacques Brunhes.
- M. Jacques Brunhes. Monsieur le Premier ministre, la direction générale de l'Aérospatiale a, jeudi dernier, lors du comité central d'entreprise, annoncé son intention de supprimer près de 4 000 emplois en 1996 et en 1997. Ces suppressions viendront s'ajouter aux adaptations d'effectifs en cours d'application.

Les organisations syndicales se sont insurgées contre cette annonce brutale qui n'est l'objet d'aucun accompagnement social, ce qui laisse supposer des licenciements secs.

Nous ne méconnaissons ni les exigences de financement de l'entreprise ni les contraintes dues à la faiblesse chronique du dollar. Mais, pour l'essentiel, la dégradation actuelle découle des choix effectués par l'Etat.

Monsieur le Premier ministre, l'aéronautique nationale constitue par son développement, sa recherche, son savoir-faire et son potentiel technologique et humain un fleuron de notre industrie. Lors du dernier salon du Bourget, Jacques Chirac n'a-t-il pas déclaré : « La France doit continuer à figurer dans le peloton de tête de ce secteur d'avenir ; c'est une condition de notre souveraineté. » Or, les mesures annoncées sont en contradiction totale avec l'intérêt de la nation, son indépendance, et la nécessité d'impulser une grande politique de développement de l'aéronautique.

Une telle politique serait possible si l'Etat assumait impérativement ses responsabilités, notamment dans la recapitalisation de l'entreprise. Les masses financières existent bien dans les sphères boursières, les placements spéculatifs ou les banques.

Monsieur le Premier ministre, chacun le sait, c'est seulement sur le long terme que l'on peut raisonner dans ce secteur d'activité. Or, selon les experts d'Airbus Industrie ou de Boeing, les perspectives d'évolution du marché en

appareils sont très optimistes: ils prévoient 15 000 demandes d'ici à 2010. Dans ces conditions, que comptez-vous faire pour que soient levées les mesures annoncées, pour préserver l'avenir de notre industrie aéronautique et faire de celle-ci une priorité nationale? (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

- **M. le président.** La parole est à M. le ministre de la défense.
- M. Charles Millon, ministre de la défense. Monsieur le député, comme vous venez de le rappeler, l'Aérospatiale est, comme toutes les entreprises de l'armement et de l'aéronautique, confrontée à des difficultés et doit faire face à différents enjeux.

Premièrement, elle est confrontée à la baisse du dollar et à une concurrence internationale souvent insupportable.

Deuxièmement, l'Aérospatiale subit un retard d'adaptation, comme on peut le constater dans bien des entreprises de ce groupe industriel.

Troisièmement, elle doit, depuis 1990, supporter une baisse des dépenses d'équipement relevant du titre V, c'est-à-dire une diminution des investissements de l'Etat, ce qui a induit des restructurations industrielles et eu des conséquences sur l'emploi.

Vous me demandez quelles seront les conséquences des déclarations du président de l'Aérospatiale. D'abord, je vous précise que celui-ci n'a annoncé ni licenciements ni réductions d'effectifs, il a seulement pris acte de l'existence d'un sureffectif dans le groupe. Dressant ce constat, il a simplement demandé que soit mis en place un plan économique et social.

Lors des prochaines semaines, le Gouvernement proposera un plan d'accompagnement économique et social pour l'industrie aéronautique et pour l'industrie d'armement. En effet, il nous paraît évident que les entreprises de ces deux secteurs doivent, d'une part, s'adapter à une compétition internationale exacerbée et, d'autre part, s'engager dans une nouvelle dynamique de modernisation et de croissance.

Ce plan d'adaptation sera, je le précise, décliné branche par branche, entreprise par entreprise, étudié avec les directions des entreprises, puis mis en place après consultation des partenaires sociaux. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

RELATIONS ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LA BANQUE DE FRANCE

- M. le président. La parole est à M. Robert Pandraud.
- M. Robert Pandraud. Ma question s'adresse à M. le

L'indépendance de la Banque de France a été votée. Mais cette indépendance ne devrait-elle pas s'accompagner de l'élaboration d'un code d'éthique ou de déontologie qui empêcherait les membres du conseil de la politique monétaire, dont la légitimité – même indirecte – est pour le moins très relative, de prendre publiquement position sur la politique économique et sociale du Gouvernement.

Parallèlement, monsieur le Premier ministre, ne devriez-vous pas donner des instructions à vos ministres pour qu'ils évitent d'adresser publiquement des injonctions à ce conseil,...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Des noms! Des noms!

- M. Robert Pandraud. ... qui paraît très jaloux de ses prérogatives et transforme en simples incantations des recommandations pourtant bien légitimes? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)
- **M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan.
- M. Jean Arthuis, ministre de l'économie, des finances et du Plan. Comme vous le savez, monsieur le député, la Banque de France est indépendante...
 - M. André Fanton et M. Franck Borotra. Hélas!
- M. Patrick Balkany. Ce n'est pas ce que nous avons fait de mieux.
- M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. ... depuis le 1^{er} janvier 1994. Et le conseil de la politique monétaire définit la politique monétaire comme le font l'Open Market Committee, à Washington, et le conseil de la Bundesbank, à Francfort. Ce conseil ne reçoit aucune injonction, aucune recommandation de qui que ce soit.
 - M. Patrick Balkany. C'est un tort!
- M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. Ainsi le veut la loi, et nous respectons ce principe.

Je tiens à rappeler avec la plus grande clarté que, en ce qui me concerne, je ne demande rien à la Banque de France et que je ne lui ai rien demandé. J'ai simplement expliqué ces derniers jours, faisant écho aux propos de M. le Président de la République, que la baisse des déficits était la condition indispensable de la baisse des taux d'intérêt.

- M. Patrick Balkany et M. Robert Pandraud. Absolument!
 - M. Jean-Jacques Jegon. Très bien!
- M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. Si nous voulons obtenir une baisse des taux d'intérêt, nous devons maîtriser la dépense publique et réduire les déficits publics.
 - M. Franck Borotra. Pas seulement!
- M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. C'est en agissant ainsi que nous créerons des conditions favorables à l'emploi et à une réduction du chômage.
 - M. Franck Borotra. Pas seulement!
- M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. J'ai simplement dit que j'espérais que les marchés reconnaîtraient la cohérence et la détermination de notre

politique ainsi que notre volonté de maîtriser tant le déficit de l'Etat que celui de la protection sociale. A aucun moment je ne me suis aventuré dans la voie douteuse qui eût consisté à adresser une sorte d'injonction à l'endroit de la Banque de France.

- M. Patrick Balkany. Un ministre a le droit de dire ce qu'il pense!
- M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. J'ai simplement fait part de mon impatience à l'égard des marchés.

S'agissant de l'expression publique des membres du conseil de la politique monétaire, la loi ne comporte pas de dispositions particulières.

- M. Robert Pandraud. C'est un tort!
- M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. J'observe simplement que des incompatibilités ont été prévues : les membres du conseil de la politique monétaire ne peuvent exercer aucune activité professionnelle, à l'exception de celle d'enseignant lorsqu'elle est exercée à titre accessoire ; ils ne peuvent pas non plus assumer des responsabilités électives.

Le gouverneur de la Banque de France est, bien entendu, le porte-parole de l'institution, comme le sont les gouverneurs des banques centrales des pays comparables au nôtre. Au-delà, les membres du conseil de la politique monétaire ont liberté de parole, mais je dois noter, pour m'en réjouir, qu'ils ont toujours gardé le secret de leurs délibérations et que leurs décisions sont collégiales. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Bruno Bourg-Broc.

RÉFÉRENDUM AU QUÉBEC

M. Bruno Bourg-Broc. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères.

Hier, avec une participation de 94 p. 100 des électeurs, 49,4 p. 100 des Québécois se sont prononcés pour une nouvelle forme de relations avec le Canada. Sans ingérence dans les affaires intérieures du Canada, mais sans indifférence pour les affaires intérieures du Québec, les Français ont suivi avec une attention particulière ce débat exemplaire pour la démocratie. Cette attention s'explique par l'histoire et par les liens privilégiés entretenus avec le Québec, particulièrement depuis la visite du général de Gaulle en juillet 1967.

De l'avis des observateurs et compte tenu du scrutin intervenu hier, rien ne sera jamais plus comme avant. Dans cette perspective, quelle sera l'attitude de la France à l'égard du Québec? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

- M. Charles Ehrmann. Vive le Québec libre!
- M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.
- M. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, la France entière a suivi avec attention et, je crois, émotion...
 - M. Charles Ehrmann. Avec tristesse!

M. le ministre des affaires étrangères. ... le référendum sur la souveraineté du Québec.

A ceux qui ont voulu ce référendum, à ceux qui ont espéré un résultat positif, à nos chers cousins de cette si belle province, la France adresse le message qui est le sien depuis toujours, le message du cœur. Nous sommes, vous le savez, attachés au sort du Québec depuis des générations et des générations. Nous continuerons à maintenir et à développer avec le Québec les mêmes liens très chaleureux. D'ailleurs, dans quelques mois, en 1996, M. le Premier ministre se rendra au Québec dans le cadre des échanges réguliers que la France entretient avec cette province, témoignant ainsi de la qualité et de la densité des liens franco-québécois.

A ceux qui, au Québec, ont décidé de rejeter ce projet de souveraineté, la France adresse un message de respect. La majorité des Québécois et des Québécoises ont fait ce choix; il nous appartient de le respecter scrupuleusement.

- M. Laurent Cathala. Heureusement!
- **M. le ministre des affaires étrangères.** Nous ne changerons pas pour autant l'attachement que porte la France au Québec.

Enfin, à l'ensemble du peuple canadien, la France exprime sa vive considération. Notre pays entretient avec le Canada des relations étroites. Dans la période qui vient, ce pays aura peut-être encore plus le besoin de notre amitié; qu'il sache que nous sommes disponibles pour l'aider à rechercher les meilleures solutions possibles. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

SITUATION DE L'ENTREPRISE AÉROSPATIALE

- M. le président. La parole est à M. Grégoire Carneiro.
- M. Grégoire Carneiro. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. Charles Millon, ministre de la défense, mais, de par sa nature, elle est interministérielle.

La presse a rendu compte du comité central d'entreprise de la société Aérospatiale, qui s'est tenu le 26 octobre dernier. A cette occasion, le P-DG Louis Gallois a fait état d'une possible suppression de plus de 3 000 emplois.

La France, faut-il le rappeler, joue un rôle dans l'aéronautique européenne et mondiale en détenant près de 30 p. 100 des parts de marché. Le savoir-faire du personnel a fait d'Aérospatiale un véritable « pôle d'excellence industriel ».

Aujourd'hui, l'emploi est en danger. L'entreprise Aérospatiale, ce n'est pas seulement du capital, des tableaux de bord, des stratégies et des chiffres, c'est aussi et surtout des hommes et des femmes qui ont cru en leur maison et qui l'ont fait prospérer. Les salariés ont droit à un peu de reconnaissance!

Certes, l'Etat n'est pas resté insensible aux problèmes rencontrés par Aérospatiale puisqu'il a assuré une recapitalisation de 1 milliard en 1987 et de 2 milliards en 1994.

De même, les avances remboursables ont été rétablies par le ministère des transports. Sous l'impulsion de Bernard Pons, 40 millions sont prévus en 1996 pour le « 100 places ». Sont également prévus pour 1996 des crédits de prédéveloppement pour le FLA, autrement dit le Future Large Aircraft.

Cependant, la situation de l'aéronautique est encore délicate. Il conviendrait donc d'inclure dans cette nouvelle politique le futur avion A 330 version raccourcie, qu'Aérospatiale et ses partenaires d'Airbus Industrie envisagent de réaliser prochainement. Un tel appareil est en effet indispensable pour occuper le créneau des biréacteurs d'environ 250 passagers et pour concurrencer le Boeing B 767.

Le parti technologique retenu, dont il faut saluer la sagesse, rend ce projet relativement peu coûteux. Pour qu'Aérospatiale puisse disposer des moyens lui permettant de financer son développement, il suffirait de réserver à son profit 335 millions de francs sur trois ans, dont 80 millions de francs de crédits de paiement en 1996.

Depuis plusieurs semaines, on nous parle de recapitalisation de l'entreprise, du niveau indispensable des avances remboursables, de regroupement industriel et, surtout, de possibles licenciements. Nous devons refuser ces licenciements.

La direction et les cabinets ministériels se renvoient la balle, au mépris de centaines de salariés qui, désormais, doutent de leur avenir.

Je sais, monsieur le ministre, que le Gouvernement aura à cœur de faire en sorte que notre fleuron de l'industrie aéronautique puisse passer ce cap difficile.

Il est grand temps que la direction, que M. Gallois présente de nouvelles pistes de négociation. Mais il faut également que les cabinets ministériels soient à l'écoute, voire fassent part de leurs réflexions.

Quand va-t-on enfin sortir de ce fatalisme timoré dont font preuve les technocrates à la langue de bois qui se trouvent dans l'entreprise et dans certains cabinets? (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

- **M. le président.** Monsieur Carneiro, veuillez poser votre question.
- M. Grégoire Carneiro. Le Gouvernement ne doit certes pas se substituer aux acteurs industriels et sociaux d'Aérospatiale. Mais nous souhaitons, monsieur le ministre, qu'il joue un rôle de régulateur, d'interface de communication. Il doit demander aux partenaires d'Aérospatiale de réfléchir et de proposer des perspectives d'avenir.
- **M. le président.** Monsieur Carneiro, tout le monde a compris votre point de vue. Pourriez-vous poser votre question ?
- M. Grégoire Carneiro. Quelles mesures le Gouvernement compte-t-il prendre pour atteindre de tels objectifs? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)
- **M. le président.** La parole est à M. le ministre de la défense.
- M. Charles Millon, ministre de la défense. Monsieur le député, je ne peux que confirmer les propos que j'ai tenus en début de séance : nous ne sommes absolument pas indifférents au sort de l'Aérospatiale. Nous savons que c'est un fleuron du secteur aéronautique et du secteur de l'armement. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons mettre en œuvre, avec la direction de l'entreprise, un plan d'adaptation économique et sociale permettant à la fois d'affronter les enjeux économiques et de résoudre les problèmes sociaux qui sont aujourd'hui soulevés.

Le président de la société Aérospatiale n'a fait, je le rappelle, que constater l'existence d'un sureffectif. Des négociations vont être engagées pour mettre en œuvre le

plan d'adaptation économique et social dont je viens de parler. Ce plan sera décliné entreprise par entreprise, afin non seulement de résoudre le problème social, mais aussi de moderniser l'entreprise.

J'ajoute que des conventions d'adaptation régionales liant les régions et l'Etat seront proposées pour permettre à l'industrie de l'armement et à l'industrie aéronautique de s'adapter aux nouvelles conditions économiques.

Ne croyez pas que les ministères soient indifférents au sort de l'aéronautique et de l'industrie de l'armement. Au contraire, ils prennent toutes les mesures nécessaires pour moderniser ces secteurs et résoudre les problèmes sociaux. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

APPLICATION DU PROGRAMME KONVER

- M. le président. La parole est à M. Daniel Garrigue.
- M. Daniel Garrigue. Ma question s'adresse à M. le ministre de la défense.
- M. Jean-Pierre Brard. Il a déjà tiré toutes ses cartouches! (Sourires.)
- M. Daniel Garrigue. Monsieur le ministre, pour assurer la reconversion des sites touchés par la crise de l'armement, la Communauté européenne avait prévu la mise en œuvre du programme KONVER, le programme européen de reconversion industrielle. La première étape de ce programme a été effectivement mise en œuvre, quoique de manière improvisée, en 1993. La seconde étape devait débuter le 1er janvier 1994. Or, alors que nous approchons de la fin de l'année 1995, l'application effective de cette seconde étape n'est toujours pas intervenue.

Comment se fait-il, monsieur le ministre, que l'application d'un programme communautaire, qui devrait être urgente, soit empreinte d'une telle lourdeur?

Quand cette seconde étape sera-t-elle effectivement mise en œuvre ?

Enfin, pouvez-vous nous dire quelle sera la répartition des crédits du programme KONVER entre les différents partenaires de la Communauté? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

- **M. le président.** La parole est à M. le ministre de la défense.
- M. Charles Millon, ministre de la défense. Monsieur le député, je vous rappellerai d'abord que le programme KONVER prévoit 13 millions d'écus pour la région Aquitaine qui, je le sais, vous intéresse au premier chef. (Sourires.)

Le bassin de Bergerac a été clairement identifié dans ce programme.

Aujourd'hui, le programme KONVER, qui a été présenté par le gouvernement français à la Commission européenne, est instruit et étudié par les instances européennes. Il doit être mis en place durant les mois qui viennent et couvrira la période de 1994 à 1997.

J'en conviens, son instruction et sa mise en place ont pris du retard. Toutefois si, à Bergerac ou dans d'autres lieux de France, il y a des difficultés pour mettre en œuvre ces programmes de conversion, le ministère de la défense est prêt à mobiliser des fonds du FRED – le fonds de restructuration des entreprises de la défense – pour répondre aux situations urgentes. Il n'y aura donc

pas de césure entre le moment où vous formulerez votre demande et celui où l'on pourra répondre aux problèmes qui vous seront posés.

Le programme KONVER sera engagé dès que son instruction sera terminée par la Commission de Bruxelles. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. Nous passons aux questions du groupe socialiste.

CHÔMAGE

- M. le président. La parole est à M. Michel Berson.
- M. Michel Berson. En France, le chômage augmente aujourd'hui aussi vite que les impôts. (Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Après le relèvement de la TVA et le ralentissement de l'activité économique qu'il a suscité, le chômage a repris sa progression puisqu'on a dénombré 30 000 chômeurs supplémentaires en septembre, soit 1 p. 100 de plus que le mois précédent. Ce sont les moins de vingt-cinq ans qui sont les plus touchés, puisque leur nombre augmente de 5 p. 100.

En dépit de la modification de la définition du chômeur, en dépit des radiations intempestives de l'ANPE, en dépit du bel optimisme affiché par le Gouvernement depuis la rentrée, les faits sont accablants: le chômage continue d'augmenter inexorablement. (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

C'est bien la démonstration, monsieur le ministre du travail, que les contrats initiative-emploi, présentés depuis des mois comme la panacée, sont insuffisants pour endiguer le chômage. Plus on signe de contrats initiative-emploi et plus le chômage augmente!

Alors que l'emploi n'est plus la priorité du Gouvernement, alors que le ralentissement de la croissance va s'aggravant sous l'effet du plan de rigueur et de son cortège d'impôts supplémentaires, il est grand temps que le Gouvernement change radicalement de politique pour s'engager résolument vers la réduction du temps de travail, qui permettra de créer des emplois. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

- M. Pierre Lellouche. N'importe quoi!
- **M. le président.** La parole est à M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation.
- M. Jacques Barrot, ministre du travail, du dialogue social et de la participation. Monsieur Berson, il est vrai que le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 28 000 au mois de septembre après une première hausse, plus légère, au mois d'août. Cette augmentation est due pour partie à un afflux de jeunes sur le marché du travail : 13 400 en septembre. Cet afflux montre que plus de jeunes choisissent de chercher un travail plutôt que de poursuivre leurs études. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Ces résultats ne doivent pas faire oublier que le nombre des demandeurs d'emploi a diminué de plus de 122 000 depuis le 1^{ct} janvier (« Très bien! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République) ... et que près de 100 000 emplois marchands ont été créés au premier semestre. (« Très bien! » sur les mêmes bancs.)

- M. Charles Ehrmann. Ça, ils l'ont oublié!
- M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. Mais les chiffres du mois de septembre montrent qu'il faut enrichir la croissance en emplois et prouvent que notre dispositif de lutte contre le chômage devait être renforcé. Ils justifient l'importance des mesures que nous avons arrêtées en juillet, notamment la forte baisse des charges, mesure qui n'est entrée en vigueur que le 1^{er} septembre.

J'ajoute que l'UNEDIC vient d'évaluer à 95 000 chômeurs en moins en 1996 l'impact des mesures prises depuis le début de l'été dernier. (« Très bien! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Ces mesures n'ont pas encore pu produire tous leurs effets. La baisse des charges, je le répète, est intervenue le 1er septembre.

- M. Michel Berson. Ça fait trois ans qu'on l'attend!
- M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. Le projet de loi sur les emplois de service va être présenté au conseil des ministres très prochainement

Les partenaires sociaux se réunissent aujourd'hui sur l'aménagement du temps de travail.

Les chiffres du mois de septembre intègrent le lancement du contrat initiative-emploi et le nombre des chômeurs de longue durée a diminué de 8 000.

Grâce au CIE, la baisse du nombre des chômeurs de longue durée semble bien enclenchée. Depuis son lancement, le 1^{er} juillet, leur nombre a diminué de 31 000 et 70 p. 100 des embauches se font dans des emplois stables.

- M. Christian Bataille. Il faut le dire pour le croire!
- M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. Monsieur Berson, 122 000 emplois créés depuis le 1^{er} janvier, 31 000 chômeurs de longue durée en moins: tous ces éléments doivent vous appeler à plus de modestie si l'on se souvient de la situation précédente. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

ORDRE PUBLIC

M. le président. La parole est à Mme Véronique Neiertz.

Mme Véronique Neiertz. Nous sommes les premiers à souhaiter que la sécurité de nos concitoyens et l'ordre public soient assurés. (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

- M. Patrick Balkany. Si c'était le cas, ça se saurait!
- M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues!

Mme Véronique Neiertz. Mais nous sommes obligés de constater une forte montée de la tension dans nos villes et nous sommes de plus en plus inquiets de voir avec quelle rapidité le climat se dégrade dans certains quartiers urbains. (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Pierre Lellouche. Après quatorze ans de socialisme!

M. le président. Je vous en prie!

Mme Véronique Neiertz. Monsieur le Premier ministre, nous ne voudrions pas que le renforcement des forces de sécurité aboutisse à une aggravation de la tension dans nos villes. (Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Christian Vanneste. Vous et vos amis êtes responsables!

Mme Véronique Neiertz. Je pense, par exemple, à l'envoi dans certaines communes de forces militaires, qui peut être très mal vécu par la population. (Exclamations sur les mêmes bancs.)

- M. Christian Vanneste. Vous êtes contre l'ordre républicain!
 - M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie!

Mme Véronique Neiertz. Ma question sera la suivante : comment expliquez-vous cette aggravation brutale de la violence dans nos villes...

M. Jean-Michel Ferrand. Par quatorze années de socialisme!

Mme Véronique Neiertz. ... et pensez-vous pouvoir encore longtemps assurer l'ordre public sans, parallèlement, réduire la fracture sociale, comme s'y est engagé le Président de la République? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

- M. Jean-Michel Ferrand. Qui l'a créée, la fracture sociale ?
- M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.
- M. Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur. Madame le député, les cinq départements de la région parisienne considérés comme sensibles sur le plan de la violence urbaine bénéficient d'un renfort important de policiers.

Cinq départements – Seine-Saint-Denis, Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Val-d'Oise – ont bénéficié au mois de septembre de 770 fonctionnaires de police supplémentaires.

- M. Christian Bataille. Ce n'est pas le problème!
- M. le ministre de l'intérieur. Le département qui vous intéresse,...
- M. Henri Emmanuelli. C'est la France qui nous intéresse!
- **M. le ministre de l'intérieur.** ... c'est-à-dire celui de la Seine-Saint-Denis, a bénéficié de 225 fonctionnaires supplémentaires.

D'ici à la fin de l'année, plus de 120 autres fonctionnaires viendront renforcer les effectifs.

Au total, un renfort de 890 fonctionnaires assurera la sécurité dans les départements de l'Île-de-France. Cet effort sera prolongé dans d'autres départements.

Parallèlement, l'équipement sera aussi amélioré. A titre d'exemple, je vous indique que nos forces de police sont déjà équipées de 500 gilets.

Madame le député, contrairement à ce qui s'est passé pendant trop d'années alors que vous et vos amis étiez au pouvoir, les fauteurs de troubles, les spécialistes de l'agitation, les professionnels de la violence urbaine auront, face à eux, des policiers motivés, bien équipés et en plus grand nombre (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste), qui interpelleront des gens qui seront traduits devant la justice.

C'est ainsi que nous répondrons à la violence dans les quartiers!

- **M. Serge Janquin.** Ce n'est pas un problème de répression, monsieur le ministre!
- M. le ministre de l'intérieur. Contrairement à vous, nous arriverons à des résultats! (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)
- **M. Patrick Balkany.** Il faudra faire livrer un gilet pareballes à Mme Neiertz!

EUROCOPTER

- M. le président. La parole est à M. Henri d'Attilio.
- M. Henri d'Attilio. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le Premier ministre et porte sur la volonté du Gouvernement de réaffirmer l'utilité stratégique d'une industrie « hélicoptère » en France et en Europe en annonçant le maintien du programme NH 90, la date d'industrialisation de l'hélicoptère Tigre et différentes aides à l'exportation.

Eurocopter, société de construction aéronautique, implantée à Marignane, dans les Bouches-du-Rhône, et à La Courneuve, dans le département de Seine-Saint-Denis, s'est hissée au tout premier rang mondial pour la construction et l'exportation d'hélicoptères et reste le principal concurrent des Américains dans ce domaine.

Sur le plan de l'emploi, la société Eurocopter représente, pour l'année 1995, 6 300 salariés dans les deux usines et près de 11 000 par l'intermédiaire de ses soustraitants.

En 1992, à la suite de l'effondrement du marché des hélicoptères militaires, la société a dû mettre en place un plan d'adaptation de ses effectifs, qui ont connu une déflation de près de 1 500 emplois directs sur les trois dernières années.

L'avenir de l'entreprise et des sites de Marignane et de La Courneuve reste étroitement lié à l'industrialisation de l'hélicoptère Tigre, au développement du programme NH 90 et à sa commercialisation dans ses versions militaires et civiles. En effet, le NH 90 que nous construisons dans le cadre d'une coopération européenne avec les Allemands, les Hollandais et les Italiens, intéresse sept armées et demeure une nécessité économique, militaire et stratégique qui n'est plus à démontrer. C'est pourquoi il avait reçu l'aval des gouvernements de la précédente législature, concrétisé par la signature d'un contrat de développement le 1er septembre 1992.

Aussi, aujourd'hui, alors que la phase de développement se trouve bien avancée, il est impératif de terminer cette étape, même si des questions de coûts doivent se poser lors de l'industrialisation.

L'activité de la société pour les toutes prochaines années est complètement liée à la commercialisation de l'hélicoptère Tigre...

De nombreux députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. La question! **M.** Henri d'Attilio. ... qui ne pourra se faire, à l'exportation, que si notre propre armée en est déjà équipée, ce qui impose de lancer très rapidement son industrialisation.

De plus... (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Bruit),... et afin de soutenir le plan de charge et les centaines d'emplois qui y sont liés, il est urgent de donner à cette entreprise les moyens d'être réactif à l'exportation, notamment en accordant une garantie d'acquisitions de quinze hélicoptères Super Puma suivant les dispositions de l'article 29. (Exclamations sur les mêmes bancs. – Brouhaha.)

- **M. le président.** Monsieur d'Attilio, pouvez-vous poser votre question ?
- M. Henri d'Attilio. J'en ai presque terminé, monsieur le président. (Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)
- M. le président. Je vous demande de terminer, mon cher collègue...
- M. Henri d'Attilio. Une nouvelle loi de programmation militaire est annoncée pour l'automne prochain. (Rires et exclamations sur les mêmes bancs.)
- **M. le président.** Monsieur d'Attilio, soyez raisonnable! Posez votre question!
- M. Henri d'Attilio. Les craintes n'ont pas manqué d'augmenter avec l'annonce de 3 100 suppressions d'emplois pour l'ensemble de la filière aéronautique, dont 800 pour la division hélicoptères. (Claquements de pupitres. Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)
- **M. le président.** Monsieur d'Attilio, je crois que chacun vous a compris!
- M. Henri d'Attilio. Afin de soulager l'ensemble des employés d'Eurocopter qui sont suspendus à votre décision, je vous demande si vous comptez prendre des mesures... (Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)
- **M. le président.** Je vous remercie, monsieur d'Attilio. Le ministre aura sûrement compris votre question!

Votre temps étant écoulé, vous n'avez plus la parole. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Charles Millon, ministre de la défense. Monsieur le député, je vais vous donner quelques informations sur la société Eurocopter et sur la situation de l'industrie aéronautique française dans le domaine des hélicoptères.

Tout d'abord, je vous précise que les commandes françaises en hélicoptères sont insuffisantes pour rentabiliser les entreprises françaises productrices. Eurocopter ne trouvera sa survie que dans l'exportation il convient de le souligner. C'est d'ailleurs le cas de la plupart des industries d'armement et des industries aéronautiques et c'est la raison pour laquelle le Gouvernement mettra tout en œuvre pour faciliter les exportations.

Nous avons engagé un certain nombre d'opérations pour permettre à l'entreprise Eurocopter de vendre le Tigre aux Pays-Bas – mais ce fut un échec – et en Grande-Bretagne, où ce fut également un échec. Nous continuons à appuyer les négociations, que ce soit en Espagne, au Canada ou en Arabie saoudite.

Nous avons à faire face à une concurrence impitoyable de la part des Etats-Unis, qui ont augmenté leurs ventes à l'exportation d'une manière exponentielle depuis cinq ans.

Sachez bien que, premièrement, nous ne renonçons pas au programme Tigre! Nous continuerons à fabriquer cet hélicoptère et nous mettrons tout mettre en œuvre pour l'exporter.

M. Jean-Pierre Brard. Tigre de papier!

- M. le ministre de la défense. Deuxièmement, nous ne renonçons pas au programme NH 90, inscrit dans le projet de budget pour 1996 que vous aurez à examiner dans quelques jours. Je souhaite que vous le votiez afin de permettre à notre industrie de se renforcer et de rayonner. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)
- M. le président. Nous en venons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

PROTECTION SOCIALE DES NON-SALARIÉS

- M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Bastiani.
- M. Jean-Pierre Bastiani. Monsieur le président, ma question s'adresse à Mme le ministre de la solidarité entre les générations.

Madame le ministre, nous allons prochainement débattre de l'avenir de la protection sociale et la solidarité va être au cœur de nos préoccupations. Mais quand on évoque la solidarité entre les générations et la justice sociale, on ne parle pas toujours des plus défavorisés : on ignore trop souvent une catégorie de Français dont le statut est particulièrement précaire, à savoir les travailleurs indépendants, les petits commerçants, les artisans et les agriculteurs.

A revenus égaux avec les travailleurs salariés, leurs cotisations sont beaucoup plus lourdes à supporter. En contrepartie, les garanties sociales dont ils bénéficient contre la maladie, contre le chômage, contre les accidents de travail et, surtout, leurs retraites sont nettement inférieures à celles dont bénéficient les autres catégories de cotisants.

M. Arthur Dehaine. C'est vrai!

M. Jean-Pierre Bastiani. Tel est le cas de petits artisans, qui ne bénéficient que de retraites dérisoires. Tel est le cas de petits agriculteurs retraités, qui ne bénéficient, pour toute retraite, que d'un minimum de 1 300 francs par mois alors que le minimum vieillesse du régime général de la sécurité sociale est deux fois et demie plus élevé.

Hier, des événements très graves se sont produits à Bordeaux. Si ces événements sont condamnables – et, personnellement, je les condamne – il n'en demeure pas moins qu'ils sont l'expression d'un malaise, d'une inquiétude, d'une détresse de la part d'hommes et de femmes qui sont tous des travailleurs et des honnêtes gens.

Ma question sera la suivante : dans le cadre de la prochaine réforme que va élaborer le Gouvernement, les problèmes de la protection sociale et des retraites des travailleurs non salariés seront-ils abordés ? (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

- **M. le président.** La parole est à M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation.
- M. Jacques Barrot, ministre du travail, du dialogue social et de la participation. Monsieur Bastiani, les locaux abritant les organismes de protection sociale des artisans et commerçants de Bordeaux ont été l'objet de graves violences. Les méthodes utilisées hier relèvent du plus pur banditisme de droit commun.

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. Absolument!

M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. Cette violence vise des organismes à la gestion desquels participent les professionnels eux-mêmes. Elle s'exerce donc au détriment de ceux qu'elle prétend défendre.

Je suis convaincu, monsieur Bastiani, que ce sont moins les événements de Bordeaux que le forum auquel nous avons assisté ensemble à Toulouse, jeudi dernier, qui vous a poussé à intervenir, puisque, au cours de ce forum, des responsables du commerce, de l'artisanat et de l'agriculture sont venus nous expliquer très démocratiquement, avec parfois, en effet, une véritable inquiétude et des arguments très forts, qu'il y avait encore dans ce pays des inégalités.

- M. Jean-Pierre Brard. Non? Vous découvrez cela? Ce n'est pourtant pas l'heure des vêpres!
- M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. Le Gouvernement a, depuis sa mise en place, fait des efforts : je pense à la revalorisation du minimum vieillesse, plus importante que celle qui devait avoir lieu et à la sollicitation des sociétés par l'intermédiaire de la contribution sociale de solidarité afin d'épauler les régimes de retraite des non-salariés.

Mais, monsieur Bastiani, vous avez raison: si le Gouvernement, le Premier ministre, à la demande du Président de la République, ont décidé un large débat sur la protection sociale, c'est bien pour éclairer non seulement les problèmes financiers très sérieux, mais aussi les inégalités qui demeurent. Il faut, en effet, se demander si, dans certains cas, les droits des uns ne dissimulent pas la nonprise en compte des droits des autres.

M. Jean-Pierre Brard. Prêchi-prêcha!

M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. Bien sûr, il y a le fruit de l'histoire. Il est vrai que ces régimes de retraite ont parfois souffert d'un manque de cotisations, insuffisance que l'on a essayé de corriger par le système dit de la « compensation démographique », mais l'heure est venue de régler ces problèmes – peut-être pas en une seule fois, mais en se mettant en marche vers une sécurité sociale plus universelle, c'est-à-dire au service de tous, sans exception. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

RÉGIME STATUTAIRE ET FISCAL DES ASSOCIATIONS

- **M**. **le président**. La parole est à M. François-Michel Gonnot.
- M. François-Michel Gonnot. Monsieur le secrétaire d'Etat au budget, je voudrais me faire l'écho de l'émoi que provoquent partout dans notre pays les contrôles fis-

caux ou les contrôles de l'URSSAF, en cours ou annoncés, auprès de milliers d'associations culturelles, sociales, sportives.

- M. André Santini. C'est vrai!
- M. François-Michel Gonnot. Bien sûr, les associations sont des contribuables comme les autres, mais leurs budgets sont particulièrement modestes, et les gestionnaires bénévoles qui les animent souvent inexpérimentés.
 - M. André Fanton. C'est juste!
- M. François-Michel Gonnot. Leurs dirigeants ont appris que, prochainement ou dans quelques années, elles pourraient être assujetties à la TVA sur les subventions qu'elles reçoivent des collectivités. Voilà qui, sans doute, pose le problème de l'inadéquation de la loi de 1901, laquelle ne correspond plus tout à fait au cadre juridique nécessaire à l'activité d'associations agissant souvent comme des services publics.

Depuis 1993, des projets ont été entrepris, des réflexions ont été engagées. Le Président de la République, lors de sa campagne électorale, a fait des promesses.

Ma question est simple : quels sont les projets du Gouvernement et quelles en sont les échéances, concernant le régime statutaire et le régime fiscal de ces associations ? (Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

- **M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat au budget.
- M. François d'Aubert, secrétaire d'Etat au budget. Monsieur le député, je voudrais vous rassurer : aucune instruction particulière n'a été donnée pour intensifier les contrôles fiscaux sur les associations. (Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)
- M. André Fanton et M. Patrick Balkany. C'est encore pire!
- M. le secrétaire d'Etat au budget. Naturellement, le Gouvernement est favorable au développement de la vie associative. Cela dit, vous avez sans doute reçu, comme moi et comme bien d'autres, des lettres de commerçants nous expliquant que les associations leur font de la concurrence. Là est le nœud du problème. (Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Il s'agit en effet tant de reconnaître ce que font les associations pour l'intérêt général, avec de véritables bénévoles, sans but lucratif, que d'éviter des dérapages ou une sorte de concurrence déloyale. Sur le plan fiscal, à l'évidence, les choses doivent évoluer. Il n'est pas question, ni pour l'instant ni pour l'avenir, de faire évoluer brutalement le régime d'application de la TVA. L'inquiétude tient simplement à une nouvelle jurisprudence de la Cour de justice européenne...

- M. André Fanton. Ah! De nouveau! Arrêtez là!
- M. le secrétaire d'Etat au budget. ... qui nous oblige à regarder de plus près le régime des subventions aux associations. Cependant, tout cela doit se faire dans la concertation
 - M. André Fanton. Tu parles!

M. le secrétaire d'Etat au budget. Les associations bénéficient d'un régime fiscal assez particulier, avec des variables selon le cas, la taille, la vocation. Il est donc indispensable d'engager rapidement cette concertation. C'est ce que fait le Gouvernement.

Le conseil national de la vie associative s'est déjà réuni. Il a retenu trois ou quatre thèmes, en particulier le bénévolat, les associations et l'Europe et le régime fiscal et financier des associations. Notre but est très clair : il est, avant la fin de l'année, de définir un régime de visibilité fiscale et financière pour les associations, de façon que leur rôle soit pleinement reconnu et, surtout, que les bénévoles, qui font marcher ces associations pour le bénéfice de toute la communauté, puissent agir en toute sécurité fiscale et financière. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

SNCF ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- M. le président. La parole est à M. Jean Briane.
- M. Jean Briane. Monsieur le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports, le Massif central est en émoi et, avec lui, toutes les régions qui sont menacées par l'abandon de lignes de voies ferrées.

Après le grand débat sur l'aménagement du territoire, qui a mobilisé toutes les forces vives du pays, après l'affirmation, par le Gouvernement et par les collectivités territoriales, de leur volonté d'aménager et de développer le territoire, inscrite dans une loi d'orientation que nous avons votée il y a peu de temps, il serait incompréhensible que de telles mesures compromettent l'avenir et le développement de certaines régions. J'aimerais savoir, monsieur le ministre, quels apaisements vous allez apporter. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

- **M. le président**. La parole est à M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports.
- M. Bernard Pons, ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports. Monsieur Briane, le Gouvernement n'est pas engagé par les cartes ou les chiffres qui peuvent circuler depuis quelque temps. Il est préoccupé, comme un certain nombre d'entre vous, par la situation difficile de la grande entreprise nationale qu'est la SNCF, laquelle aura accumulé cette année 175 milliards de dettes.

A la veille de la mise au point du prochain contrat de plan, qui doit entrer en application au 1er janvier 1996, il est bien normal que le Gouvernement se préoccupe avec l'entreprise des problèmes financiers, des problèmes d'aménagement du territoire et des problèmes sociaux que cela implique. Le Gouvernement considère que la SNCF est un élément très important de l'aménagement du territoire. Toutes les décisions qui seront prises le seront dans l'intérêt de l'usager tout en tenant compte, bien entendu, de l'avantage le plus grand sur le plan économique et social pour la collectivité. Il est bien évident que toutes les collectivités territoriales concernées seront associées à la concertation. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

FAUSSE MONNAIE

- **M. le président.** La parole est à M. Christian Kert.
- M. Christian Kert. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan.

Monsieur le ministre, voici deux pièces de dix francs : l'une est vraie ; l'autre est fausse. Je les confie à M. le président de la commission des finances pour contrôle. (Sourires.)

Dans les régions du sud de la France, 25 p. 100 des pièces de dix francs sont fausses. Cela pose un problème aux commerçants abusés – et désabusés – depuis des semaines, et qui refusent désormais, c'est normal, d'encaisser ces pièces.

Entre autres conséquences, la société d'autoroutes ESCOTA, par exemple, va enregistrer cette année 1,3 million de francs de pertes.

Malheureusement, pendant des semaines, les établissements bancaires ont continué à redistribuer cette fausse monnaie. Il a fallu l'intervention vigoureuse du préfet de région pour qu'ils respectent la loi et donnent aux déposants de bonne foi un reçu. Le flux est donc ralenti, mais, selon certaines informations, des receleurs proposent déjà de racheter à 50 p. 100 de leur valeur ces pièces afin d'aller les écouler dans d'autres régions de France. (Exclamations.)

Monsieur le ministre, ce problème, qui a pris des proportions importantes dans le sud de la France et qui a mis en difficulté un certain nombre de professionnels, appelle deux questions.

Première question: existe-t-il un véritable système d'alerte en cas de circulation massive de fausse monnaie telle que nous venons de l'observer en Provence - Côte d'Azur? Si oui, qui a la responsabilité de le déclencher?

- M. André Fanton. La Banque de France!
- M. Christian Kert. Deuxième question: dans le cas où nous ne serions pas capables d'assurer l'inviolabilité de notre monnaie qui, en définitive, doit assumer la responsabilité? (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)
 - M. André Santini. Voilà une vraie question!
- M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan.
- M. Jean Arthuis, ministre de l'économie, des finances et du Plan. Les pouvoirs publics sont conscients du préjudice intolérable (« Ah! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République) que causent les fauxmonnayeurs. Nous sommes conscients que ce préjudice peut être considérable, notamment pour les commerçants qui en sont victimes. En réponse à votre question, je formulerai quatre observations.

La lutte contre le faux-monnayage est la première préoccupation de la direction des Monnaies et médailles et de la Banque de France.

- M. André Fanton. Ah!
- M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. Dans la conception et la fabrication des pièces et des billets, tout est mis en œuvre pour qu'ils soient inimitables, ou le moins imitable possible. L'exemple que vous venez de citer laisse toutefois à penser que, de ce point de vue,

la pièce de dix francs a fait l'objet de quelques imitations. Vous m'avez transmis une fausse pièce et, en effet, une personne vigilante peut se laisser abuser.

- M. Jean-Pierre Brard. Appréciation de connaisseur!
- M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. Deuxième observation : la Banque de France exerce une vigilance permanente. Dès qu'elle a connaissance de la mise en circulation de fausse monnaie, elle en informe les personnes dont la profession est d'utiliser massivement des fonds ; elle en informe également le public par voie de communiqués.

Troisième observation: les efforts de la Banque de France sont secondés par la police nationale, la gendarmerie nationale, la douane et le ministère de la justice. L'effort est constant et permanent.

Enfin, les articles 442-1 à 442-7 du code pénal sanctionnent d'une réclusion qui peut aller jusqu'à trente ans et d'une amende qui peut s'élever à 3 millions de francs le crime de faux-monnayage. Si nous voulons être totalement efficaces, nous devrions reconnaître qu'il y a là matière à coopération internationale. Chaque pays, notamment au sein de l'Union européenne, doit consentir un effort constant pour identifier les ateliers de faux-monnayeurs, les combattre et les réprimer. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

- M. Charles Ehrmann. En l'occurrence, les fausses pièces viennent d'Italie!
- **M. le président.** Nous en venons à une question du groupe République et Liberté.

PERSONNEL COMMUNAL DE LA RÉUNION

- M. le président. La parole est à M. Paul Vergès.
- M. Paul Vergès. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la situation budgétaire des communes de la Réunion rend impossible la titularisation de leurs agents sur la base de la rémunération en vigueur pour la fonction publique outre-mer. De ce fait, depuis plus de cinquante ans, la fonction publique communale à la Réunion est une fonction publique à deux vitesses avec, d'une part, une minorité d'agents titulaires et de personnels d'encadrement contractuels percevant des rémunérations d'un montant supérieur de 53 p. 100 à celui de leurs homologues de métropole et, d'autre part, environ 75 p. 100 d'agents rétribués sur la base d'un SMIC encore inférieur au SMIC de la métropole et ne disposant d'aucun statut.

La totalité des maires de la Réunion s'étaient engagés en 1989 à réaliser l'alignement de la rémunération de ce personnel sans statut sur le niveau de la rémunération du personnel communal de métropole. Cet alignement étant aujourd'hui largement réalisé, les conditions existent donc pour la titularisation, à la Réunion, de près de 13 000 agents communaux à temps complet ou partiel. Ainsi, ces personnels effectuant des tâches de service public pourraient-ils enfin, après un demi-siècle d'attente, jouir du même statut que leurs collègues de métropole.

Les syndicats représentatifs ayant donné leur accord pour une titularisation immédiate sur la base de la rémunération en vigueur en métropole, et en attendant le règlement définitif de l'harmonisation des revenus de la fonction publique d'Etat, il ne dépend que du Gouvernement de satisfaire l'attente des 13 000 personnes concernées avant le cinquième anniversaire, le 19 mars prochain, de la loi d'égalité instituant le statut de département dans les quatre « vieilles colonies ».

Monsieur le ministre, le Gouvernement est-il prêt à prendre cette décision, qui ne coûte rien au budget de l'Etat et à répondre ainsi, en accord avec les municipalités et les syndicats, à l'attente de ces 13 000 travailleurs et de leurs familles ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'outre-mer.

M. Jean-Jacques de Peretti, ministre de l'outre-mer. Monsieur le député, la réponse à votre question est : oui, le Gouvernement est prêt à le faire, mais dans la concertation! L'enquête qui a été réalisée fin 1994 à la suite de la mission de l'inspecteur général de l'administration Philippe Melchior a fait l'objet d'un rapport. J'ai moi-même pris l'initiative de le transmettre à l'ensemble des parlementaires il y a quelques jours, et vous avez dû le recevoir.

Trois idées surgissent.

Premièrement, comme vous le soulignez, la situation n'est pas satisfaisante, et il faut y porter remède en tenant compte à la fois des aspirations des agents non titulaires des collectivités locales et de la situation financière de ces collectivités.

Deuxièmement, la démarche préconisée par le rapport contient, en fait, deux démarches parallèles. L'une, à laquelle j'adhère totalement, est relativement pragmatique. Il faut distinguer entre les agents en fonctions, auxquels il faut assurer un régime harmonisé avec celui des agents des collectivités locales de métropole, et les recrutements à venir, pour lesquels il faut appliquer la loi, tout simplement.

L'autre démarche concerne les délais de cette réforme, qui est liée à l'évolution du régime des rémunérations des fonctionnaires en outre-mer. Vous avez fait une suggestion. Je suis tout prêt à y réfléchir.

Ma troisième idée est donc d'ouvrir une concertation avec les représentants des associations des maires, afin de recueillir vos observations et vos propositions. Je mènerai cette concertation avec Mme Margie Sudre, dès que cela sera possible, c'est-à-dire, je pense, avant la fin de l'année ou, au plus tard, courant janvier. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures, est reprise à seize heures quinze sous la présidence de M. Loïc Bouvard.)

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD, vice-président

M. le président. La séance est reprise.

2

LOI DE FINANCES POUR 1996 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1996 (n° 2222, 2270).

TRAVAIL, DIALOGUE SOCIAL ET PARTICIPATION

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère du travail, du dialogue social et de la participation.

Ce matin, nous avons abordé la phase des questions. Pour le groupe communiste, la parole est à M. Jacques Brunhes.

M. Jacques Brunhes. Monsieur le ministre du travail, les CODEF, comités départementaux de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi, sont désormais ouverts aux parlementaires, comme nous l'avions souhaité, après l'avoir été aux élus locaux. Mais ils le sont encore de façon théorique, car j'ai constaté que de nombreux préfets ne nous avaient pas conviés, ce que je regrette.

Néanmoins, partout en France, des salariés, des syndicalistes, des élus ont formulé des propositions pour l'emploi, dans l'esprit du « donnant-donnant » exprimé par le Premier ministre : des contreparties en termes de maintien ou de création d'emplois doivent être demandées aux entreprises qui bénéficient de l'octroi de fonds publics au titre de la formation en apprentissage ou du contrat initiative-emploi.

Mais ne pensez-vous pas qu'il serait intéressant de faire, tous les ans, par exemple, une évaluation réelle du travail des CODEF et des actions de soutien à l'emploi? Quel a été leur impact? Par combien d'emplois nouveaux se sont-elles traduites?

Il me semble aussi qu'il faut renforcer la compétence des CODEF, notamment leur contrôle permanent sur l'utilisation des fonds publics pour l'emploi. Ces fonds, M. Gremetz l'a souligné au nom de notre groupe, sont encore distribués sans contrepartie et sans contrôle. Il faut évaluer les résultats sur l'emploi total des entreprises concernées.

Ne pensez-vous pas qu'il serait bon aussi de renforcer la compétence des CODEF dans l'examen et la recherche de solutions dans toutes les entreprises où les suppressions massives d'emplois sont à l'ordre du jour, et dans l'organisation dans chaque département du recensement des besoins d'emplois.

Un exemple, monsieur le ministre. J'ai saisi le 29 juin dernier le préfet des Hauts-de-Seine du dossier de quatre entreprises de ma circonscription, parmi lesquelles General Motors qui délocalise à Gennevilliers pour des raisons uniquement spéculatives avec pour conséquence la perte immédiate de plus d'un millier d'emplois. Or il s'agit d'une ville qui connaît tous les problèmes des cités de la banlieue parisienne, qui fait d'ailleurs l'objet d'un "grand

projet urbain", et dont le taux de chômage est le double du taux de chômage moyen dans le département. Pourtant, ni le CODEF ni le préfet ne sont intervenus à propos de cette délocalisation interne à l'Île-de-France.

Il y a aussi des initiatives locales. C'est ainsi que, toujours à Gennevilliers, un forum pour l'emploi regroupant plusieurs associations et des organisations syndicales et politiques a recensé 169 emplois qui pourraient être immédiatement créés dans les entreprises de la ville. Et, nous le savons, monsieur le ministre, de telles initiatives fleurissent un peu partout en France. Quelle suite entend-on leur donner?

Bref, comment les CODEF peuvent-ils mieux encore contrôler les fonds publics et appuyer les initiatives pour lutter contre le chômage?

- **M. le président.** La parole est à M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation.
- M. Jacques Barrot, ministre du travail, du dialogue social et de la participation. Monsieur Brunhes, dans les départements autres que les départements d'outre-mer, le CODEF comporte actuellement vingt-trois membres. Outre des représentants de l'Etat, des salariés, des employeurs et des élus des collectivités locales, il comprend également des parlementaires du département depuis que la loi du 4 août 1995, dans son article 6, a élargi sa composition, comme l'a souhaité le Premier ministre. M. Gremetz m'avait d'ailleurs posé une question sur ce sujet. Les décrets d'application sont en cours de rédaction, mais cela n'empêche pas l'ensemble des CODEF de se réunir dans ce cadre élargi.

J'ai bien noté ce que vous avez dit à propos des préfets. Je veillerai avec Mme Couderc à faire en sorte qu'ils soient incités à élargir les CODEF dans le sens que vous avez indiqué. Il faut en effet que les CODEF se donnent maintenant des objectifs plus précis : l'évaluation des dispositifs, leur application mais aussi, comme vous le suggérez, la surveillance des délocalisations qui, par une action préventive, évitera peut-être des mesures fâcheuses, et, enfin, la diffusion et la stimulation des initiatives sur le terrain. Je crois que tout cela est, en effet, dans l'esprit des CODEF.

- M. le président. La parole est à M. Maxime Gremetz.
- M. Maxime Gremetz. S'agissant des CODEF, est-il normal, monsieur le ministre, que ceux-ci ne se soient pas encore réunis dans certains départements. Il en est ainsi dans la Somme, où j'ai pourtant demandé au préfet d'intervenir pour le réunir. Mon département est-il le seul dans ce cas ?

Ma question porte sur la formation professionnelle. Les mesures prises en faveur de l'apprentissage se traduisent par des aides en augmentation pour les entreprises : indemnité compensatrice, passée de 3 200 à 9 600 francs par an, crédit d'impôt, aide forfaitaire de l'Etat portée de 7 000 à 10 000 francs. Or l'augmentation du nombre des contrats d'apprentissage, si elle bénéficie aux entreprises, ne se traduit pas souvent par une embauche définitive des apprentis. En outre, une étude vient de montrer que presque un contrat d'apprentissage sur quatre est rompu avant le terme prévu.

Dans le même temps, la dotation de décentralisation, les fonds de la formation professionnelle et les crédits destinés à la rémunération des stagiaires sont en diminution. Nous avons même pu entendre, ce matin, que certains prétendent encore diminuer de 300 millions de francs les crédits de l'AFPA. Dans l'ensemble des ministères, les fonds affectés à la formation professionnelle sont

en baisse. Pourtant, les nouveaux métiers, la maîtrise des procédés technologiques appellent des coopérations entre les salariés et entre les entreprises afin de développer le savoir-faire et la production en France.

Dans ces conditions, monsieur le ministre, comment comptez-vous développer une véritable formation professionnelle avec des dispositions qui favorisent une réelle insertion dans l'emploi ? Je vous renvoie, à ce propos, aux propositions que j'ai faites ce matin dans mon intervention. Comment rendre réellement efficaces en termes de créations d'emplois les aides accordées aux entreprises au titre de l'insertion et de la formation professionnelle ?

- M. le président. La parole est à M. le ministre.
- M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. Monsieur Gremetz, s'il est vrai qu'il y a encore un CODEF qui ne s'est pas réuni, ce qui me paraît pour le moins étonnant,...
 - M. François Rochebloine. Voire surprenant!
- M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. ... nous allons nous en préoccuper.

Pour l'apprentissage, je ne peux que rappeler ce que les rapporteurs pour la formation professionnelle ont souligné, et ce que font apparaître les enquêtes du CERQ: le taux d'insertion des apprentis est supérieur à celui des autres filières de formation de même niveau. Même si certains contrats d'apprentissage n'arrivent pas à leur terme, l'apprentissage est, incontestablement, une voie efficace. Je vous confirme donc mon désir de mettre à plat son financement afin que nous puissions suivre sa montée en puissance en 1996. Le financement des centres de formation d'apprentis doit être assuré par les régions et sur la taxe d'apprentissage, celui des incitations incombe à l'Etat.

Ainsi, les responsabilités seront clarifiées et les crédits ne manqueront pas pour ce développement que nous jugeons souhaitable.

Pour le reste, je crois que les entreprises sont incitées à engager un effort d'insertion, qui peut aussi se faire par les contrats de qualification, à condition que ceux-ci restent bien ce qu'ils doivent être, c'est-à-dire une formation et pas une facilité d'embauche. Il appartient aux partenaires sociaux, qui sont les gestionnaires de ces politiques, d'y veiller.

M. le président. Nous passons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à Mme Henriette Martinez.

Mme Henriette Martinez. Monsieur le ministre, l'emploi est l'objectif prioritaire du Gouvernement et nous devons tous faire preuve d'imagination. Une piste cependant n'a jamais encore été explorée, celle de l'emploi saisonnier. Elue d'un département à la fois agricole et touristique, les Hautes-Alpes, je suis amenée à faire deux constats.

Premièrement, la situation des travailleurs saisonniers est précaire, car ils ne perçoivent pas en intersaison l'allocation chômage. De plus, il leur est difficile pendant ces périodes de se former puisqu'ils ne peuvent prétendre à l'allocation de formation-reclassement. Dans ces conditions, nombreux sont ceux qui préfèrent le chômage à une situation aussi incertaine. Il en résulte que les employeurs, notamment agricoles, ont recours à une main-d'œuvre saisonnière étrangère alors que la main-d'œuvre locale est inemployée.

Second constat : mis bout à bout, ces emplois saisonniers pourraient représenter une activité permanente pour de nombreux demandeurs d'emploi compte tenu du nombre important d'offres mises sur le marché.

Pour exemple, dans les Hautes-Alpes et les Alpes-de-Haute-Provence, département voisin, 40 p. 100 des offres déposées à l'ANPE en 1994 concernaient des emplois saisonniers, soit plus de 20 000 offres par an, dont 12 000 emplois agricoles et 9 000 liés au tourisme de montagne.

Il me paraît donc indispensable d'agir à deux niveaux pour organiser l'emploi saisonnier et en faire une véritable activité permanente. Au plan national d'abord, en définissant un véritable statut du travailleur saisonnier pluriactif. Au plan départemental et local ensuite, en coordonnant l'offre et la demande et en favorisant la création de groupements d'employeurs.

Afin d'organiser et de structurer sur le terrain cette politique de création d'emplois, ne serait-il pas possible de mettre en place des chargés de mission affectés à cette tâche, tant dans le cadre de l'ANPE que dans les départements présentant cette spécificité saisonnière? Cela permettrait, j'en suis sûre, de nombreuses créations d'emplois. Le département des Hautes-Alpes, conjointement avec celui des Alpes-de-Haute-Provence, avec lequel nous travaillons, est prêt à tenter l'expérience et à vous prouver qu'il y a là, au plan non seulement local mais également national, un important gisement d'emplois encore inexploité. Merci, monsieur le ministre, pour votre bienveillante attention.

- **M.** Germain Gengenwin. Va-t-on ramasser des fraises toute l'année ? (Sourires.)
 - M. le président. La parole est à M. le ministre.
- M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. Le problème est réel, monsieur Gengenwin, même s'il ne se pose pas tout à fait de la même manière dans le Bas-Rhin et dans les Hautes-Alpes et les Alpes-de-Hautes-Provence, montagnes que je connais bien.

Madame Martinez, l'idée qui consiste à organiser le marché du travail des saisonniers en leur permettant d'enchaîner plusieurs activités tout au long de l'année est fort intéressante. Il nous faudra l'examiner dans le cadre de notre réflexion sur l'organisation du temps de travail.

Cela étant, j'ai surtout retenu votre souhait de pouvoir mener une expérience et je suis prêt à vous aider à l'organiser. En toute hypothèse, l'initiative devra être bien coordonnée avec les services locaux de l'ANPE qui apporteront leur appui technique. Nous pourrions également envisager la constitution d'un groupement d'employeurs destiné à embaucher ces travailleurs saisonniers et à les mettre à la disposition des différents membres. Les services du ministère du travail pourraient, quant à eux, apporter un soutien financier au lancement de l'opération sous forme d'une convention de promotion de l'emploi.

Je vous invite donc, madame Martinez, à venir me voir. Nous essaierons de vous aider à mener à bien cette expérience. (« Très bien!» sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Mme Henriette Martinez. Merci, monsieur le ministre.

- M. le président. La parole est à M. Serge Poignant.
- **M. Serge Poignant.** Ma question portera sur les modalités de mise en œuvre du CIE.

Votre projet de budget, monsieur le ministre, traduit bien la volonté du Gouvernement d'insérer durablement les publics en difficulté, et le CIE est l'instrument principal de cette politique. Sa mise en place très rapide, dès cet été, marque l'important effort consenti par le Gouvernement auprès de ces publics.

Toutefois, l'obligation des douze mois de chômage est quelquefois remise en cause par la prise en compte des stages de formation ou des périodes de service militaire qui pénalisent les chômeurs de longue durée et les privent de ce dispositif d'insertion. Ainsi, un jeune au chômage depuis douze mois et qui part au service militaire ne peut prétendre au dispositif puisqu'il n'a pas été au chômage douze mois dans les dix-huit derniers mois. Il en est de même s'il a effectué des stages. C'est là une pénalité fort dommageable à mon sens.

Monsieur le ministre, ne pourrait-on envisager d'exclure du calcul les périodes de formation ou de service national ?

- M. le président. La parole est à M. le ministre.
- M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. Monsieur Poignant, vous avez raison, il convient d'examiner de très près la prise en compte des temps de formation et du service militaire dans le calcul des douze mois de chômage qui permettent de qualifier le demandeur d'emploi de chômeur de longue durée et donc de lui ouvrir le bénéfice du CIE.

Je le précise à nouveau, car ce n'est pas toujours bien su, le temps passé en formation ne compte pas dans le calcul des douze mois d'inscription comme demandeur d'emploi. Pendant cette période, l'intéressé est stagiaire de la formation professionnelle. Toutefois, le plus souvent, les douze mois d'inscription à l'ANPE pour être considéré comme chômeur de longue durée s'inscrivent dans une période de référence de dix-huit mois. Par conséquent, tant que la formation n'excède pas six mois, les conditions sont remplies.

Cela étant, la formation peut parfois être supérieure à six mois. Normalement, il doit en être tenu compte pour allonger le délai de dix-huit mois. Si certains cas prêtaient à interprétation, soumettez-les nous. Car tel est bien l'esprit qui doit prévaloir.

Par ailleurs, monsieur Poignant, vous avez soulevé le très juste problème du service militaire. J'examinerai s'il est possible de modifier le dispositif sur le plan réglementaire

M. le président. Nous passons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Michel Berson.

M. Michel Berson. Monsieur le ministre, je voudrais à nouveau me référer à la note que vous avez adressée au ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la citoyenneté, le 1^{er} septembre 1995.

Vous vous y interrogiez sur la possibilité de rattacher missions locales et PAIO aux régions, en raison du transfert à celles-ci de la formation professionnelle. Vous vous y demandiez aussi si le souci d'économie et si la modernisation du service public ne devaient pas conduire à supprimer, entre autres organismes, la délégation interministérielle à l'insertion des jeunes.

De telles orientations, monsieur le ministre, inquiètent les missions locales et les PAIO. Les élus locaux, qui constituent le pivot de ce qui est devenu depuis une quinzaine d'années le premier réseau d'insertion, sont aujourd'hui tiraillés entre les exigences de l'ANPE, les orientations des régions et le discours pas toujours très clair de l'Etat.

Rattacher aux régions le réseau d'accueil des jeunes serait oublier que les missions locales et les PAIO ont deux missions: l'insertion et la qualification professionnelle, certes, mais aussi l'insertion et la qualification sociales qui, elles, relèvent incontestablement de l'Etat. Ces deux missions sont indissociables si l'on veut lutter efficacement contre l'exclusion des jeunes. La lutte contre l'exclusion relève de la solidarité nationale, donc de la responsabilité de l'Etat. C'est pourquoi le rôle de l'Etat, notamment pour l'insertion sociale, est capital. Les régions ne peuvent pas devenir les organes de tutelle des missions locales, l'ANPE non plus. Ce sont des structures locales décentralisées, interinstitutionnelles, qui doivent le demeurer.

Monsieur le ministre, pouvez-vous préciser la pensée du Gouvernement sur cette question, vous en conviendrez particulièrement importante à un moment où la lutte contre l'exclusion, notamment dans les banlieues, constitue une préoccupation pour tous.

- M. Germain Gengenwin. Question délicate!
- M. le président. La parole est à M. le ministre.
- M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. Monsieur Berson, je vais invoquer la loi quinquennale, car elle est très claire sur ce point.

Le réseau d'accueil reste globalement de la compétence de l'Etat et son financement est inscrit aux articles 13 et 14 du chapitre 43-03, fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale et insertion des jeunes, ce qui montre bien la volonté de l'Etat de garder sous sa responsabilité les missions pour l'emploi.

Je vous rappelle ensuite – je l'ai déjà indiqué ce matin en répondant aux orateurs –, que l'aménagement du réseau évolue vers une augmentation du nombre des missions locales – vingt de plus en 1995 – dont le rôle et la capacité de traitement des situations sont plus larges que ceux des PAIO. Cette politique doit être poursuivie en 1996. Il s'agit d'assurer la meilleure couverture du territoire, notamment dans les sites relevant de la politique de la ville. C'est pourquoi le budget de l'Etat est en augmentation sur ce point.

Dans cet esprit, le Gouvernement souhaite renforcer la coordination et le rapprochement des structures dans la perspective de la prévention de l'exclusion. Cette dernière remarque n'est d'ailleurs pas en contradiction avec la précédente. En effet si, comme vous l'avez expliqué, il est des missions que seul l'Etat peut assumer, dans le même temps il faut assurer une coordination des structures dans la perspective de la prévention de l'exclusion. Il existe ainsi, entre autres, les centres d'information et d'orientation du ministère de l'éducation nationale et le réseau Information jeunes du ministère de la jeunesse et des sports.

Il est donc évident que nous devons revoir cette organisation de près afin d'assurer une meilleure cohésion du réseau et une meilleure coordination des actions entreprises ici et là. Sur le fond, cependant, nous nous en tenons à l'esprit et à la lettre de la loi quinquennale.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe UDF.

La parole est à M. Gérard Voisin.

M. Gérard Voisin. Monsieur le ministre, l'incompatibilité entre l'éligibilité au contrat d'emploi-solidarité et celle au contrat-emploi consolidé provoque le dysfonctionnement du dispositif de réinsertion des chercheurs d'emploi en voie d'exclusion. En effet, bon nombre d'employeurs,

en particulier les maires, ont pu constater qu'ils n'étaient pas autorisés à consolider l'emploi d'un salarié sous contrat emploi-solidarité, celui-ci ne totalisant pas, à son entrée en CES, trois années d'inscription à l'ANPE ou ne faisant pas partie d'un public prioritaire.

Ces dispositifs, dont la mission originelle était de favoriser la réinsertion des personnes en voie d'exclusion, conduisent donc paradoxalement à rejeter, du jour au lendemain, des salariés assurant parfaitement leur tâche et nantis d'une expérience de deux, voire trois années, en dépit de la volonté même de l'employeur, et à ne leur offrir, comme perspective, qu'une nouvelle inscription à l'ANPE et le droit de prétendre de nouveau, douze mois plus tard, à un contrat emploi-solidarité.

Ce phénomène de douche écossaise – chômage, CES, chômage, CES – est, en fait, une perversion du système qui ruine les efforts déployés. Sans cesse l'employeur doit lâcher le bras de ceux qu'il avait pourtant tenté de relever. Ces difficultés d'éligibilité viennent en renfort de l'intérêt financier des employeurs qui ont parfois une tendance un peu trop marquée à remplacer un salarié sous contrat emploi-solidarité par un autre lui aussi sous contrat emploi-solidarité. La volonté d'accompagnement, de réinsertion du salarié disparaît donc au profit de l'amélioration du coût de fonctionnement du service.

Malgré les recommandations de la circulaire de juin 1993 relative au contrat emploi-solidarité, adressée à tous les services de l'Etat concernés par la lutte pour l'emploi, la conclusion de contrats d'emploi consolidé se heurte à de nombreux freins qu'il convient de rompre, d'autant que les moyens financiers sont en place dans nos départements.

La notion de chômage récurrent, trop floue, ne peut servir de référence pour des dérogations qui resteraient exceptionnelles. Les dispositifs actuels pourraient, néanmoins, retrouver leur logique si la consolidation se trouvait plus souvent être la suite possible d'un contrat emploi-solidarité.

Le Gouvernement envisage-t-il de prendre des mesures dans ce sens, monsieur le ministre, afin de lutter *a priori* contre l'exclusion et ne plus attendre une rupture sociale irréparable pour ces personnes?

- M. René Couanau. Très bien!
- **M. Jean-Claude Lefort.** C'est de fracture sociale qu'il faudrait parler!
 - M. le président. La parole est à M. le ministre.
- M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. Certes, le contrat d'emploi consolidé n'est actuellement ouvert qu'à certains publics prioritaires, les chômeurs de longue durée de plus de trois ans, par exemple. Il convient toutefois de souligner que les intéressés ont souvent rempli plusieurs CES. J'ai déjà indiqué ce matin c'est pourquoi ma réponse ne peut pas être tout à fait à la mesure de votre question que le Gouvernement avait engagé une réflexion sur ce point. J'ai notamment évoqué la création probable de contrats d'utilité sociale qui s'inspireraient de tels principes que l'accès direct.
- M. Jean-Jacques Claude. Voici une 123° mesure! (Murmures.)
- **M. le président.** Mon cher collègue, n'interrompez pas le ministre!
- M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. Les questions des parlementaires exigent des réponses précises!

M. François Rochebloine. Très bien!

M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. Monsieur Voisin, j'ai donc évoqué la probabilité de contrats d'utilité sociale ou d'utilité locale qui pourraient, en effet, s'inspirer des principes que vous évoquez, à savoir un accès direct à ce type d'emploi financé, comme le contrat emploi consolidé, en partenariat par les collectivités et l'Etat.

L'état actuel des travaux de préparation de ces mesures n'est pas tel que je puisse aller au-delà dans ma réponse, sinon pour reconnaître que la démarche que vous suggérez est indispensable. Elle répond à la nécessité de construire de vrais parcours d'insertion. En effet, rien n'est plus traumatisant, non seulement pour l'intéressé, mais quelquefois aussi pour celui qui s'est intéressé à son sort, que de devoir interrompre le début d'un parcours d'insertion, parce qu'on ne peut plus, par exemple, lui accorder un quatrième CES.

Il s'agit bien d'une question essentielle pour laquelle nous travaillons à dégager des solutions. Le ministre du travail s'y emploie, personnellement, avec beaucoup de conviction.

- M. Jean-Claude Lefort. Tout va très bien!
- **M. le président.** La parole est à M. Germain Gengenwin.
- M. Germain Gengenwin. Monsieur le ministre, mon ami Francisque Perrut, qui n'a pu être parmi nous aujourd'hui, aurait souhaité vous interroger sur l'importance que vous accordiez à l'apprentissage et sur l'effort que vous seriez prêt à accomplir en sa faveur. Le sujet ayant été largement débattu, je vous interrogerai.

Sur le dispositif des préretraites progressives, institué par la loi du 31 décembre 1982. En effet, alors que certains organismes de sécurité sociale ont pu la mettre en place, cette possibilité a été refusée à d'autres pour cause d'insuffisances budgétaires.

Ma question, monsieur le ministre, est toute simple.

- M. Jean-Claude Lefort. Ce n'est pas la vôtre, mais la nôtre! (Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)
- M. Germain Gengenwin. En 1996, les crédits inscrits au titre des préretraites progressives seront portés de 1 488 millions à 2 430 millions de francs. Dans ces conditions, est-il envisageable que les organismes de sécurité sociale puissent tous profiter de cet avantage, notamment la caisse de Sélestat? (Sourires.)
 - M. le président. La parole est à M. le ministre.
- M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. Monsieur Gengenwin, plusieurs caisses de sécurité sociale, dont celle de Sélestat, ont demandé à faire bénéficier leurs agents de la préretraite progressive. Ces demandes, en cours d'examen, posent un double problème juridique.

D'abord, la loi n'autorise les conventions de préretraite du fonds national de l'emploi que dans les entreprises du secteur privé. Le ministère du travail examine donc si une extension du champ du FNE est envisageable au profit d'organismes privés gérant en service public.

- M. Germain Gengenwin. Il y a des précédents, monsieur le ministre!
- M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. La question est à l'étude, monsieur Gengenwin. Tous les éléments que vous pourrez nous donner pour aller dans le sens que vous souhaitez seront les bienvenus

Ensuite, la préretraite progressive n'est utilisable que dans deux cas: soit lors d'un licenciement économique, soit lorsqu'elle est assortie d'un problème d'embauche. La direction de la sécurité sociale et l'UNCASS doivent fournir une réponse quant à l'hypothèse dans laquelle il convient de se situer. Nous ne l'avons pas encore. Puis-je vous conseiller de vous adresser à ces organismes pour leur faire part de votre souhait?

En tout cas, monsieur Gengenwin, je ne peux que vous assurer que cette question sera tranchée d'ici à la fin de l'année.

- **M. le président.** La parole est à M. François Rochebloine.
- M. François Rochebloine. Monsieur le ministre, je souhaiterais, au travers de cette question, vous faire part des vives inquiétudes exprimées par les associations de défense des travailleurs handicapés face à ce qui pourrait apparaître comme un désengagement de l'Etat dans le domaine de l'aide à l'insertion professionnelle des handicapés.

M. Jean-Claude Lefort. C'est vrai!

M. François Rochebloine. En effet, la dotation prévue en 1996 pour le financement des équipes de préparation et de suite du reclassement – les EPSR – est en diminution de 31 p. 100 par rapport au montant adopté dans la loi de finances pour 1995.

M. Jean-Claude Lefort. Eh oui!

M. François Rochebloine. Cette réduction des moyens budgétaires conduit naturellement à s'interroger sur les perspectives offertes en 1996 aux EPSR, structures pourtant indispensables à une bonne insertion professionnelle des personnes handicapées, notamment pour celles rencontrant le plus de difficultés.

Ainsi, une convention a été signée le 15 février 1994 entre l'Etat et l'AGEFIPH – l'association de gestion du fonds d'insertion pour les personnes handicapées – afin de renforcer la collaboration entre les différentes institutions, d'harmoniser les conditions d'intervention et de les rendre plus cohérentes. Cet effort d'harmonisation touche des organismes extrêmement hétérogènes et inégalement répartis sur le territoire. Il semble en effet que certaines EPSR publiques soient dépourvues de moyens de fonctionnement. Certains départements sont même privés de ce type de structure.

Des OIP – organismes d'insertion professionnelle – financés par l'AGEFIPH se sont souvent développés dans les départements où les EPSR étaient inexistantes ou peu actives. Ils ont, en quelque sorte, contribué à pallier les carences des structures publiques.

Si l'on peut se féliciter de la convergence de moyens d'origines diverses et non strictement budgétaires pour assurer le financement des EPSR et des divers organismes accomplissant des missions voisines, cette évolution ne doit pas pour autant servir de prétexte au désengagement de l'Etat.

La participation du budget de l'Etat se justifie en effet par l'approche de services publics, que son intervention doit permettre de faire prévaloir.

M. Jean-Claude Lefort. Très bien!

M. François Rochebloine. Cet effort conduit notamment à garantir la continuité et la permanence des interventions, surtout pour l'ensemble des publics, y compris les plus durement touchés.

Aussi, la recherche d'une meilleure efficacité des EPSR ne doit-elle pas conduire à une focalisation sur le seul aspect du placement des personnes handicapées. Le rôle des OIP et des EPSR ne saurait se réduire ou se confondre avec celui de l'ANPE. Si tel devait être le cas, monsieur le ministre, il en résulterait une véritable sélection qui jouerait fatalement contre les personnes handicapées les plus éloignées d'une perspective d'emploi et accentuerait encore davantage leur marginalisation.

Dans ce contexte, il est dont permis de s'interroger sur la signification et sur les conséquences de la diminution des crédits dans le fascicule budgétaire. Au vu de cette évolution, les questions que l'on peut se poser sont les suivantes.

Premièrement, quel sera, en 1996, le montant global des moyens financiers disponibles, budgétaires et extrabudgétaires, pour assurer la préparation et le reclassement des personnes handicapées?

M. Jean-Claude Lefort. Très bien!

M. François Rochebloine. Deuxièmement, quelle philosophie présidera-t-elle à la mise en œuvre des crédits budgétaires et des autres moyens financiers disponibles, notamment ceux provenant de l'AGEFIPH? Les conditions d'exercice de leur mission par les EPSR donneront-elles lieu à de nouvelles directives par la voie de circulaires susceptibles d'infléchir notablement l'orientation de leur mission?

Troisièmement, est-il prévu d'effectuer un bilan global de la loi du 10 juillet 1987 permettant d'évaluer ses effets par une consultation de tous les partenaires?

Enfin, les résultats de la mise en application de la convention Etat-AGEFIPH feront-ils l'objet d'un recensement exhaustif et d'une publication faisant apparaître clairement le bilan de l'activité des différentes structures pour l'ensemble des publics, y compris les plus lourdement handicapés?

Je sais, monsieur le ministre, que vous êtes particulièrement attaché à tous ces problèmes et, d'avance, je vous remercie des réponses que vous m'apporterez.

- M. le président. La parole est à M. le ministre.
- M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. Monsieur Rochebloine, les crédits prévus dans le projet de loi de finances pour les équipes de préparation et de suite du reclassement professionnel sont de 42,07 millions, au lieu de 60,93 millions en 1995.

Depuis la convention de février 1994, l'Etat a entrepris de coordonner sa politique avec l'AGEFIPH, ce qui s'est traduit par un effort financier croissant de cette dernière. Ainsi, en 1995, sa participation au fonctionnement des équipes se sera élevée à 32 millions de francs et elle l'augmentera d'environ 18 millions de francs en 1996.

L'ensemble des crédits affectés à cette action en 1996 devrait permettre de doter les équipes de préparation et de suite du reclassement professionnel des moyens nécessaires à leur fonctionnement et même de créer une ou deux équipes supplémentaires.

Il est vrai que tout repose sur la convention entre l'AGEFIPH et l'Etat, mais, pour avoir siégé au conseil d'administration de l'AGEFIPH, j'ai le sentiment que cet effort est tout à fait compatible avec les moyens dont elle dispose, d'autant qu'elle est décidée à s'engager résolument dans cette voie.

En ce qui concerne les missions des EPSR et des organismes d'insertion et de placement, des directives ont été données dans une circulaire du 11 septembre 1995 que

j'ai moi-même signée. Ces instructions ont pour objet de rappeler la mission centrale de placement des EPSR et des OIP en complément – et non en remplacement – des interventions de l'ANPE, comme vous l'avez justement souligné. Il s'agit d'un recentrage des EPSR sur le cœur de leur activité: la mise en relation des travailleurs handicapés et des entreprises susceptibles de les embaucher.

Vous avez demandé un bilan de l'application de la loi du 10 juillet 1987. Depuis l'entrée en vigueur de ce texte, ce bilan est établi par les services du ministère du travail puis présenté au conseil supérieur de reclassement professionnel et social des travailleurs handicapés, au sein duquel siègent les partenaires et des spécialistes de l'insertion des personnes handicapées. Les syndicats de salariés et d'employeurs, ainsi que les principales associations de personnes handicapées, sont également représentés dans cette instance qui s'est réunie, sous des formes diverses, trois fois en 1995.

La mise en œuvre de la convention passée entre l'Etat et l'AGEFIPH – élément essentiel puisque toute la politique en la matière repose sur cette convention – a fait l'objet au printemps de 1994 d'un état des lieux, auquel ont été associés les représentants des associations, des syndicats de salariés et d'employeurs ainsi que les EPSR et les OIP. Les résultats ont été présentés au conseil supérieur de reclassement des travailleurs handicapés le 28 mars 1995.

J'ai bien l'intention, monsieur Rochebloine, de suivre personnellement de très près, au cours de l'année 1996, l'application de la convention Etat-AGEFIPH, car je suis soucieux, comme vous, d'éviter que l'activité des différents organismes d'insertion des personnes handicapées ne conduise à écarter de leurs priorités les personnes les plus lourdement handicapées. C'est la raison pour laquelle j'ai tenu à ce que soit réaffirmée, dans l'instruction du 11 septembre, la priorité aux personnes orientées par une COTOREP, dont nous savons que le handicap est souvent plus lourd que celui des autres catégories de bénéficiaires de la loi de 1987.

- M. Michel Hannoun, rapporteur spécial de la commission des finances pour le travail et l'emploi. Très bien!
- M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. J'ose espérer que cette circulaire, qui affirme bien cette priorité, sera suivie d'effets. Nous suivrons cette évolution et votre concours, monsieur Rochebloine, sera le bienvenu. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)
 - M. le président. La parole est à M. Pierre Cardo.
- M. Pierre Cardo. Monsieur le ministre, vous savez combien je suis attaché, comme nombre de mes collègues, à la lutte contre l'exclusion, qui est pour moi responsable aujourd'hui de l'essentiel des problèmes de société, notamment de ceux qu'on observe dans les quartiers

La cause première – je crois que nous sommes tous d'accord à ce sujet – en est le chômage.

- M. Jean-Claude Lefort. Ça, c'est clair!
- **M. Pierre Cardo**. Il s'est développé de façon massive et durable, et je considère que, seule, une réponse massive et durable sera adaptée à cette problématique.

Pour résumer la pensée de ceux qui ont travaillé sur ce sujet, au sein d'un groupe de travail dont l'animation m'a été confiée au conseil de lutte contre l'exclusion, il y a aujourd'hui 3 millions de chômeurs, que l'on peut diviser en trois catégories.

- M. Jean-Claude Lefort. Il y a trois millions et demi de chômeurs!
 - M. Pierre Cardo. Je ne parle pas des exclus!
 - M. Maxime Gremetz. Il faut en parler!
- M. Jean-Claude Lefort. Plus de 6 millions de personnes sont privées d'emploi!
- M. Pierre Cardo. J'espère, monsieur le président, que le temps des interruptions me sera décompté!
- **M. le président.** N'interrompez pas l'orateur, chers collègues!
- M. Pierre Cardo. Les interruptions ne me dérangent pas! Et elles mettent un peu d'animation dans cet hémicycle!
- **M. le président.** Il sera tenu compte des interruptions dans votre temps de parole, monsieur Cardo.
 - M. Pierre Cardo. Merci, monsieur le président.

Pour être simple, on peut, disais-je, diviser en trois catégories ces 3 millions de chômeurs.

La première est constituée de ceux qui retourneront à l'emploi – ils sont environ un million – avec la formation, la préformation, la remotivation, etc.

Deuxième catégorie, en bas de l'échelle sociale, un autre million qu'on peut diviser en deux parties.

Il y a, d'une part, ceux qui ont sombré dans ce que j'appellerai le « handicap social » et pour lesquels il faut peut-être arrêter de se poser la question de savoir comment on va les traiter. Il faut un traitement social : on doit avoir à leur égard de grandes préoccupations, mais pas obligatoirement celle du retour systématique et immédiat à l'emploi.

M. Jean-Claude Lefort. Quel mépris!

M. Pierre Cardo. Il y a, d'autre part, ceux qui se sont orientés vers certaines activités parallèles, car ils n'ont pas attendu que notre société trouve les réponses de solidarité qu'elle aurait dû avoir à leur égard. La solidarité ? Ils l'organisent eux-mêmes!

Enfin, troisième catégorie, au centre, un autre million. Je crois que l'enjeu de notre société aujourd'hui, monsieur le ministre, est de savoir ce qu'on va leur proposer. Va-t-on les laisser basculer vers l'exclusion totale avec toutes les conséquences immédiates et futures que cela peut avoir ? A-t-on une solution à leur proposer, sachant que le marché de l'emploi est limité et que les emplois marchands ne pourront pas apporter à cette problématique une réponse à la hauteur des enjeux ?

C'est pour cette raison que nous avons proposé la création de 400 000 emplois de proximité en deux ans, pour répondre aux besoins et pour agir massivement.

La seule question qui se pose, monsieur le ministre, est celle de savoir si ces emplois de proximité doivent faire l'objet d'une mesure générale et non pas d'une mesure strictement de quartier« s ». En effet, il n'y a pas à choisir les quartiers. Quel que soit le lieu d'habitation, des gens au chômage longue durée ou des jeunes gens sans qualification ne trouvent pas de « boulot » ; ils ont besoin qu'on leur propose un travail. La mesure doit donc d'abord être générale.

Ensuite, si l'on veut bien admettre que la notion d'utilité sociale existe, elle doit être à durée indéterminée. On doit rester dans le droit commun pour le contrat de travail et non pas envisager, une nouvelle fois, une sorte de super-allocation.

Enfin, il est nécessaire de prévoir un salaire suffisant pour permettre une réelle autonomie. Ce n'est pas la peine de dire à quelqu'un qu'on veut l'intégrer dans notre société si l'on n'est pas capable de lui fournir une rémunération qui lui permette de trouver un logement et d'autres avantages qui témoignent de notre volonté d'intégration.

Pour lancer ces opérations, il faut s'appuyer sur les expériences qui ont eu lieu sur le terrain, dont il convient de rester très proche pour la gestion du dispositif. Ce sont les élus locaux et le tissu associatif qui peuvent, à mon avis, le mieux répondre à cette problématique, problématique délicate, je le sais, mais je crois que l'enjeu en vaut la peine, monsieur le ministre.

Quant aux économies qu'on peut réaliser grâce à ce dispositif, les rapports sont clairs : il est démontré que 400 000 emplois coûteraient globalement moins chers que les CIE à la société française.

- M. Jean-Claude Lefort. C'est sûr!
- M. Michel Hannoun, rapporteur spécial pour le travail et l'emploi, et M. Michel Berson. Très bien!
- **M. le président.** Puis-je rappeler à chacun qu'il s'agit de questions posées au ministre plutôt que de longues interventions ?

La parole est à M. le ministre.

- M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. Monsieur le président, à la faveur de ces questions, le ministre apprend des choses et le Gouvernement écoute avec attention certaines propositions.
 - M. François Rochebloine. Très bien!
- M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. C'est le cas notamment de celle de M. Cardo.

Je tiens à saluer le travail du Conseil national de lutte contre l'exclusion qui a fait des propositions dont le Gouvernement pense faire un utile profit dans les travaux de préparation de la loi contre l'exclusion et du programme national d'intégration urbaine. Je ne peux donc pas, monsieur Cardo, apporter une réponse précise à votre question, dans la mesure où nous sommes en pleine discussion interministérielle sur ces sujets.

Vous me permettrez de partager, en tant que ministre du travail et à titre personnel, votre analyse. En effet, nous avons besoin de dégager de nombreux emplois qui permettront aux Françaises et aux Français, qui manifestement auraient les plus grandes difficultés à entrer dans le secteur marchand, de bénéficier d'une insertion professionnelle et sociale, et ainsi, simplement, de trouver leur place dans la société. Vous avez suggéré des dispositifs d'une certaine ampleur si l'on veut avancer dans cette voie ; je vous suis aussi sur ce point.

Vous êtes partisan de mesures d'ordre général; Michel Hannoun faisait la même remarque. En effet, le besoin d'insertion de ce public, que vous avez très bien décrit, est le même dans toutes les régions de France. On voit mal comment on pourrait ne pas ouvrir des possibilités partout et les limiter uniquement à certaines zone géographiques. Toutefois, cette politique doit s'inscrire dans des perspectives budgétaires qui, vous le savez, ne sont pas très faciles.

Toutes ces réflexions me semblent maintenant jalonner une politique qui devra, tôt ou tard, être progressivement mise en place pour compléter ce que nous avons fait en direction du secteur marchand. Ce sera sûrement l'un des objets de la réflexion des ministres de l'emploi des pays industrialisés au début de l'année prochaine; ces pays ont en effet besoin de trouver des solutions comme celles que vous avez évoquées.

- M. Michel Hannoun, rapporteur spécial pour le travail et l'emploi. Très bien!
 - M. le président. La parole est à M. Jean Gravier.
- **M.** Jean Gravier. Monsieur le ministre, le Gouvernement a pris certaines dispositions et a, notamment, mis en place le contrat initiative-emploi dans le but d'apporter une réponse à notre préoccupation commune : je veux parler du chômage, notamment de longue durée.

Je tiens à vous rendre hommage pour la part que vous avez prise lors de l'instauration de ce contrat initiative-emploi.

Toutefois, la mise en place du CIE a sans doute motivé la réduction des crédits destinés aux stages en faveur des chômeurs de longue durée. En effet, les crédits affectés à ces stages, qu'il s'agisse des stages d'insertion et de formation à l'emploi ou des stages d'accès à l'entreprise, affichent une baisse sensible pour 1996. Concrètement, elle se traduirait par la suppression de 48 000 stages : 230 000 seraient financés et non plus 270 000.

Tout en mesurant l'impact du succès rencontré par le contrat initiative-emploi pour la réinsertion des chômeurs de longue durée, je souhaite connaître la tendance, c'est-à-dire les intentions du Gouvernement, en ce qui concerne l'évolution des SIFE et des SAE, car le chômage de longue durée ne paraît malheureusement pas pouvoir être résorbé aussi rapidement que nous le souhaiterions.

- **M. le président.** La parole est à M. le ministre.
- M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. Je vous remercie, monsieur Gravier, de m'avoir posé cette question.

Il est vrai que le nombre des stages diminue de 40 000. C'est une disposition que nous avons cru devoir prendre, compte tenu de la création du CIE. Nous nous sommes en outre demandé s'il ne fallait pas requalifier ces stages, le taux d'insertion à l'issue d'un stage n'étant que de 35 p. 100 après six mois. On peut dès lors réduire quelque peu le nombre des stages sans pour autant compromettre leur efficacité. Cela étant dit, je reconnais qu'il y a un problème.

Je profite de la présence de M. Jegou, rapporteur spécial de la commission des finances, pour rappeler que le ministère du travail, au moment des arbitrages, a luimême montré la voie de l'effort budgétaire qu'il fallait consentir. Nous avons, en effet, considéré qu'il fallait sans doute accepter la réduction du nombre des stages pour mieux en profiler la nature exacte et mieux en cibler les objectifs. Cette décision fait partie des efforts que j'ai moi-même consentis pour montrer que, même dans un budget aussi délicat que celui-ci, j'avais conscience de la nécessité d'une gestion très rigoureuse.

Monsieur Gravier, vous avez posé une bonne question : celle de l'enchaînement de ces stages et du CIE. J'y répondrai en ouvrant une nouvelle porte. Nous voulons rendre direct le recours au CIE après le passage en SIFE pour les publics les plus en difficulté, alors que, aujour-d'hui, il est obligatoire d'être chômeur de longue durée pour bénéficier d'un CIE. Nous allons donc essayer de mettre en place un parcours d'insertion pour les stagiaires les plus en difficulté pour leur permettre d'accéder directement au CIE. C'est une piste qui répond à vos préoccupations.

Malgré une légère diminution de la dotation, donc du nombre des stages, nous essaierons de gérer au mieux cette situation, car il s'agit de publics en difficulté.

Plus j'avance dans la réflexion et plus je pense qu'il faut viser, au-delà de ces stages, à des mécanismes d'insertion directe. Nous allons la poursuivre dans les mois qui viennent et je serais heureux de vous y associer.

- M. le président. La parole est à M. Olivier Darrason.
- M. Olivier Darrason. Je reviens cette année encore, monsieur le ministre, sur l'AFPA qui est, selon moi je suis sûr que vous partagez cet avis un instrument essentiel et efficace de la lutte contre le chômage, dont il faut préserver l'originalité parce qu'il est basé à la fois sur la qualification forte de ses enseignants mais aussi sur l'adaptabilité de l'outil qu'il représente. Il convient aujourd'hui, compte tenu du nécessaire équilibre des finances publiques et de la priorité de la lutte pour l'emploi, plus impérieuse que jamais, d'adapter encore plus l'AFPA au temps présent et au temps futur.

Ma question porte sur l'évaluation que vous faites aujourd'hui de la mise en œuvre du contrat de progrès et des objectifs qu'il poursuit, à savoir l'amélioration de la qualification des demandeurs d'emploi, l'accroissement de l'adaptation aux marchés de la formation et l'accroissement de la dynamique de sa gestion.

Vous venez de demander à M. le directeur de l'AFPA d'engager une négociation avec les organisations syndicales pour conclure, avant la fin de l'année, un accord collectif sur le statut du personnel, sur la réglementation sociale, sur la maîtrise de la progression des dépenses sociales et pour une participation accrue des salariés à la définition des orientations stratégiques de l'AFPA.

Quelles sont donc les réponses précises que vous attendez de ce dialogue qui ne peut – je suis complètement d'accord avec vous, monsieur le ministre – avoir comme préalable la réduction massive des crédits de l'AFPA, préconisée par la commission des finances, réduction qui aurait, à mon sens, pour effet de diminuer le nombre des demandeurs d'emploi formés par l'AFPA et donc d'accroître le chômage, ce qui serait un paradoxe absolu dans cette conjoncture peu favorable à l'emploi ?

- M. Jean-Paul Anciaux et M. Maxime Gremetz. Très bien!
 - M. le président. La parole est à M. le ministre.
- M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. Vous avez, monsieur Darrason, posé le problème en termes très responsables.
- M. Jean-Jacques Jegou, rapporteur spécial pour la formation professionnelle. Oh!
- M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. Oui, monsieur Jegou. Je n'oublie pas que vous avez sollicité l'année dernière de mon prédécesseur un rapport de la Cour des comptes. Ce rapport j'en suis aussi victime que vous n'est pas terminé; il le sera dans les semaines qui viennent.
- M. Jean-Jacques Jegou, rapporteur spécial pour la formation professionnelle. C'est le mot « responsable » que je glosais!
- M. Maxime Gremetz. Notre collègue perd son sangfroid dès qu'on parle de l'AFPA!
 - M. Michel Berson. Il s'énerve!
- M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. C'est, en effet, à la lecture de ce rapport que l'on pourra aller sans doute plus loin dans la mise en

ordre de ce qui doit l'être à l'AFPA. J'ai donné, le 10 octobre, à la direction de l'AFPA mandat très clair de négocier, d'ici à la fin de l'année, avec les organisations syndicales, un nouveau statut du personnel permettant de maîtriser les coûts salariaux. Ces négociations sont en cours depuis le 25 octobre. J'ai bien précisé dans la lettre que j'ai adressée à la direction de l'AFPA que la négociation devait aboutir d'ici à la fin de l'année. Je me tiendrai à ce calendrier.

Je pense, comme vous, monsieur Darrason, que l'AFPA a d'ores et déjà consenti certains efforts dont il faut tenir compte. C'est la raison pour laquelle, dans la discussion budgétaire difficile que nous avons eue, a été consentie une augmentation de 2,24 p. 100, conforme à celle prévue dans le contrat de progrès passé avec l'Etat.

En outre, la maîtrise des frais de gestion a progressé – baisse de presque 5 p. 100 – et une amélioration des commandes du marché concurrentiel a été enregistrée puisque les recettes ont progressé de 10 p. 100. Je mesure bien que la mise en œuvre de la comptabilité analytique est une urgence; elle commencera dès janvier. Il faut parachever la déconcentration et réformer les statuts; je viens d'en parler.

Comme toutes les réformes, celles-ci seront entreprises avec ténacité, mais aussi avec une certaine sérénité. C'est pourquoi, je demanderai tout à l'heure à l'Assemblée de ne pas me mettre dans une situation trop difficile pour engager cette affaire délicate dans laquelle je devrai demander à certaines personnes de faire preuve de responsabilité.

- M. Jean-Paul Anciaux. Très bien!
- M. le président. La parole est à M. Dominique Paillé.
- M. Dominique Paillé. Dans un contexte de rigueur, votre budget, monsieur le ministre je vous en félicite connaît une croissance de 11,7 p. 100 par rapport à la loi de finances antérieure; l'augmentation est même de 21,2 p. 100 si l'on tient compte de l'ensemble des crédits mis à la disposition du ministère du travail. Cette augmentation est d'ailleurs conforme aux engagements du Président de la République pendant la campagne électorale. Je ne peux que m'en féliciter.

Malgré cette augmentation, une ligne m'inquiète. Il semble en effet que les actions spécifiques du fonds national pour l'emploi, le FNE, disposeraient de crédits moins importants en 1996. Ainsi, pour les stages FNE en entreprises les crédits passeraient de 130 millions de francs à 12 millions de francs et, pour les actions de conversion des cadres, de 152 millions de francs à 134 millions de francs. Comment ce recul, monsieur le ministre, peut-il être justifié, alors que, je l'ai dit, l'ensemble de votre budget est plutôt en sensible augmentation?

- M. le président. La parole est à M. le ministre.
- M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. Je vous remercie, monsieur Paillé, de cette question que m'avait aussi posée Jean Bousquet.

Il est vrai que la baisse des crédits est réelle, puisqu'ils passent de 180 millions à 177 millions de francs. Dans un souci de clarification, il a été décidé de supprimer le cas d'interventions spécifiques du FNE-prévention pour recentrer le dispositif en direction d'entreprises connaissant un problème d'emploi immédiat : menace sur l'emploi en amont ou dans le cadre d'une procédure de licenciement économique, recrutement lors d'une implantation, sous-activité conjoncturelle.

En contrepartie, le dispositif des engagements de développement de la formation peut désormais être mobilisé par des entreprises en l'absence d'accord de branche. 100 millions de francs ont donc été transférés, en 1996, du Fonds national de « l'emploi-formation » vers les EDDF.

Par ailleurs, un changement des procédures financières aura lieu en 1996. Les crédits inscrits au projet de loi de finances correspondent au montant des dépenses prévues pour les nouvelles conventions à conclure en 1996. Jusqu'à présent, en l'absence d'engagement comptable par convention, les crédits budgétaires étaient calculés sur la base du montant des dépenses prévu au titre de toutes les conventions en cours. Les engagements des conventions passées en 1995 devraient quant à eux être financés dans le cadre de la prochaine loi de finances rectificative.

Enfin, l'amélioration de la situation économique, et c'est en fait une des principales raisons, devrait entraîner une moindre mobilisation du FNE « formation-adaptation. »

Voilà, cher Dominique Paillé, ce que je peux répondre, dans l'état actuel des choses, sur une modification qui s'explique en partie par un transfert, mais aussi par une baisse des crédits que j'ai dû accepter sur certaines rubriques. Comme je vous l'ai dit, nous allons recentrer le dispositif qui servira dorénavant moins à la prévention qu'aux entreprises connaissant un problème d'emploi immédiat. Je suivrai cela de très près au cours des mois qui viennent et nous verrons comment procéder aux éventuelles adaptations : la situation de l'emploi se modifiant, des ajustements sont certainement à prévoir. Mais je pense, malgré tout, que la gestion de ces crédits ne devrait pas poser de problème majeur, compte tenu du contexte que nous pouvons espérer.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne : « Travail, dialogue social et participation ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 406 538 612 francs ; « Titre IV : 9 939 199 702 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

- « Autorisations de programme : 66 920 000 francs ;
- « Crédits de paiement : 39 920 000 francs. »

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 592 060 000 francs ;

« Crédits de paiement : 290 070 000 francs. »

Sur le titre III de l'état B, M. Auberger, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, et M. Jean-Pierre Thomas ont présenté un amendement, n° 135, ainsi rédigé:

« Réduire les crédits de 20 884 951 francs. »

La parole est à M. Jean-Pierre Thomas.

- M. Jean-Pierre Thomas. Il s'agit d'un des amendements initiaux de la commission des finances; il est retiré au profit de l'amendement suivant, n° 164, qui s'inscrit dans le cadre général des 2 milliards d'économies décidés lors du vote de la première partie du projet de loi de finances.
 - M. le président. L'amendement n° 135 est retiré.
- M. Jean-Pierre Thomas et M. Hannoun ont présenté un amendement, n° 164, ainsi rédigé :
 - « Sur le titre III de l'état B, réduire les crédits de 3 millions de francs. »

La parole est à M. Jean-Pierre Thomas.

M. Jean-Pierre Thomas. Cet amendement s'inscrit dans le cadre de notre décision, prise en accord avec le Gouvernement de réaliser 2 milliards d'économies. L'arbitrage, nous dit-on, a eu lieu et notre amendement participe de cette volonté de concertation.

Il répond au souci d'une meilleure gestion en prévoyant un effort d'à peu près 1 p. 100 sur le titre III, c'est-à-dire le fonctionnement, effort qui devrait porter aussi bien sur les statistiques et études générales que sur les dépenses d'informatique, d'administration centrale, de communication ou d'information.

- M. le président. Quel est l'avis de la commission?
- M. Michel Hannoun, rapporteur spécial pour le travail et l'emploi. Si, monsieur le président, vous m'aviez sollicité en tant que rapporteur sur l'amendement précédent...
- M. le président. Vous êtes aussi coauteur de l'amendement n° 164.
- M. Michel Hannoun, rapporteur spécial. ... puisqu'il s'agissait d'un amendement de la commission, j'aurais moi-même suggéré de le retirer au profit de l'amendement n° 164.

Cet amendement, qui n'a pas été examiné en commission mais à la rédaction duquel j'ai participé avec M. Thomas, prévoit une réduction des crédits de 3 millions de francs. J'émets un avis favorable dans la mesure où il s'inscrit dans ce qui a été souhaité et accepté par le Gouvernement et par l'assemblée, en matière de réduction générale des crédits..

La réduction de 3 millions de francs proposée à l'article 33 s'inscrit, compte tenu du plafond des charges à caractère définitif du budget général, dans le cadre général de la maîtrise des dépenses publiques et porte sur les dépenses de fonctionnement du titre III et sur des subventions aux organismes de formation, d'études et de recherche

Elle s'imputerait sur les chapitres suivants :

Chapitre 34-94 : Statistiques et études générales, pour 300 000 francs ;

Chapitre 34-95 : Dépenses d'informatique et de télématique, pour 400 000 francs ;

Chapitre 34-97: Communication et information, pour 900 000 francs;

Chapitre 34-98: Administration centrale, moyens de fonctionnement, pour 700 000 francs;

Chapitre 36-61: Subventions aux organismes de formation, d'études et de recherche, pour 700 000 francs.

Les réductions de crédits ainsi proposées ont été minutieusement étudiées afin de ne pas compromettre pour autant l'action générale du Gouvernement et du ministère. L'amendement me paraît, de ce point de vue, totalement recevable.

- M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement?
- M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. J'ai consenti, monsieur Thomas, des sacrifices importants pendant la préparation du budget. Sur 166 lignes budgétaires, 64 sont en réduction, soit une diminution totale de 5 250 millions, supérieure à 6 p. 100 des crédits totaux. Tous ceux qui ont assisté aux discussions budgétaires pourront témoigner que je n'ai pas manqué d'un certain sens de l'Etat et des nécessités du moment.
 - M. François Rochebloine. Très bien!
- M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. Par conséquent, même si la commission des finances estime qu'il y a des efforts supplémentaires à faire, j'entends qu'il soit bien acté ici que le ministère du travail a déjà pris sa part du fardeau.

Néanmoins, toujours dans le même esprit, je veux bien aller plus loin et accepter ces 3 millions de francs d'économies supplémentaires sur le fonctionnement, bien que les crédits initialement prévus aient déjà baissé de 41 millions de francs, soit 4 p. 100. Je donne donc un avis favorable à cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 164.

(L'amendement est adopté.)

- **M. le président.** Sur le titre III de l'état B, MM. Berson, Beauchaud et les membres du groupe socialiste ont présenté un amendement, n° 148, ainsi rédigé:
 - « Réduire les crédits de 60 000 000 francs. »

La parole est à M. Michel Berson.

M. Michel Berson. Cet amendement vise à réduire la subvention de fonctionnement versée à l'Agence nationale pour l'emploi, en diminuant les crédits du chapitre 36-71.

Les clubs de chercheurs d'emplois mis en place par l'ANPE ont obtenu de très faibles résultats. Le nombre d'offres d'emplois recueillis par ces clubs est infime. Il convient donc de réduire la subvention à l'ANPE du montant des crédits prévus pour ce dispositif. Je prendrai deux exemples.

Le premier concerne la région Lorraine où il existe quatre clubs de chercheurs d'emplois. Au cours du mois de septembre 1995, ces clubs ont visité 200 entreprises, mais n'ont recueilli que quatorze offres d'emploi, chiffre ridiculement faible.

Je voudrais le comparer à mon second exemple, à savoir au travail accompli par une mission locale de mon département. Une vingtaine de jeunes sans emploi ont recherché collectivement des emplois auprès des entreprises de leur zone en appliquant les techniques actives de recherche d'emploi, élaborées par la mission locale. A eux vingt, en l'espace d'une semaine, ils ont recueilli, eux aussi, quatorze emplois, mais sans subside de l'Etat, uniquement grâce à leur bonne volonté et au savoir-faire de la mission locale.

Cette réduction de 60 millions de francs pourrait très utilement être utilisée à financer un ensemble de prestations et de services en faveur des chômeurs, notamment les cercles de recherche d'emplois, les sessions d'orientation approfondie, les sessions de techniques de recherche d'emplois ou les aides à la mobilité, tels les bons de transport qui, hélas! ont été supprimés depuis le 1^{cr} septembre 1995.

Peut-être me répondrez-vous, monsieur le ministre, qu'il n'est pas nécessaire de supprimer 60 millions dans ce chapitre pour abonder les prestations et services en faveur des chômeurs, puisqu'une lecture des comptes fait apparaître que ces crédits sont sous-employés par l'ANPE. Serait-ce la preuve que les chômeurs ont moins de besoins?

La réalité, c'est que les effectifs et l'organisation du travail dans les agences ne permettent plus de prendre en compte les besoins réels des chômeurs. Le retour à des entretiens approfondis, systématiques, et à un suivi personnalisé de chaque demandeur entraînerait la consommation et probablement le dépassement des enveloppes budgétaires initialement programmées pour financer les prestations et services en faveur des chômeurs.

Tel est le sens de notre amendement. Il faut effectivement bien utiliser les fonds publics ; or je pense que ce n'est pas le cas avec les clubs de chercheurs d'emploi. Ils le seraient bien mieux si l'on abondait un autre chapitre du budget de l'ANPE pour développer les prestations et services en faveur des chômeurs.

- M. le président. Quel est l'avis de la commission?
- M. Michel Hannoun, rapporteur spécial pour le travail et l'emploi. Cet amendement n'a été examiné ni par la commission des finances, ni, semble-il, par la commission des affaires sociales.

En acceptant l'amendement précédent, qui vient d'être adopté et voté par l'Assemblée, le ministre du travail a, de lui-même, participé à la réduction des crédits. C'est la première fois qu'en séance un ministre agit ainsi ; il faut en prendre acte et en rendre hommage à Jacques Barrot.

- M. Berson et les membres du groupe socialiste proposent dans leur amendement de réduire de 60 millions les crédits proposés au titre de l'Agence nationale pour l'emploi. On peut trouver leur analyse intéressante. Cela posé, avec les espaces jeunes, avec une meilleure collaboration entre les régions, les collectivités locales, les missions locales et l'Agence nationale pour l'emploi, un travail plus efficace pourrait être réalisé en vue d'améliorer non seulement les offres d'emploi, mais aussi les demandes, et d'en renforcer l'adéquation. Quoi qu'il en soit, je crois que nous pouvons faire confiance au ministre pour jouer sur les mobilisations de crédits et proposer les améliorations que cet amendement, en fait, suggère. Par conséquent, j'émets un avis défavorable.
 - M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement?
- M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. Monsieur Berson, les clubs de chercheurs d'emplois mis en place à partir d'avril 1994 sont destinés à aider les jeunes diplômés dans leurs recherches en leur apportant une formation aux techniques de prospection des offres d'emploi, une aide à la définition de leur plan de prospection, un appui logistique et un dispositif de mise en commun des offres recueillies, afin de multiplier les chances de placement.

Ces clubs sont implantés dans les agences locales. Ils rassemblent, pour une durée de trois à six mois, quatre à six participants renouvelés en permanence.

Monsieur Berson, vous tombez mal! J'ai moi-même expérimenté ces clubs. Je dirais même que cette idée est partie de mon propre département...

- M. Germain Gengenwin. Ce n'est pas de chance, monsieur Berson!
- M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. ... et Michel Bon a bien voulu la reprendre. Je constate les résultats : au 31 décembre 1995, sur 6 614 jeunes entrés dans le dispositif, 4 774 avaient été placés, soit 72 p. 100 des bénéficiaires ; 60 p. 100 de ces jeunes ont été placés au cours des deux premiers mois!

Honnêtement, monsieur Berson, je comprends que vous n'ayez pas eu l'occasion d'expérimenter ce dispositif...

- M. Michel Berson. Il y en a d'autres!
- M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. Mais bien sûr! Il n'y a pas de monopole. Mais c'est tout de même, une initiative intéressante, je peux en témoigner.

On en a fait le bilan. Il est vrai qu'au départ l'ANPE avait prévu des sommes plus importantes pour ce dispositif; or il est en fait assez peu coûteux. L'agence, et j'en rends hommage au sens de la rigueur de Michel Bon, en a tiré les conséquences dans ses demandes pour 1996, et les crédits d'intervention prévus à ce titre ont été ramenés de 580 millions en 1995 à 517 millions en 1996, dont 60 millions seulement pour les clubs de chercheurs d'emplois.

Monsieur Berson, je vous demande de retirer votre amendement. Je comprends votre message. Vous nous dites, en fait, qu'il faudrait peut-être regarder ces clubs de plus près. Vous avez aussi soulevé le problème d'autres dispositifs, comme M. le rapporteur spécial. Le nouveau directeur de l'agence, Michel Bernard, pourra tirer parti des informations que vous avez livrées, mais je ne peux que m'opposer fermement à la réduction des crédits de l'Agence nationale pour l'emploi, surtout quand elle vise une mesure qui a été extrêmement utile et qui prouve que notre ANPE est devenue aujourd'hui une véritable agence de placement moderne.

Je rappelle que l'Agence nationale pour l'emploi a placé en 1994 plus de deux millions de demandeurs d'emploi, alors qu'elle en était restée jusque-là à un million. Le nombre de placements a donc doublé. L'ANPE est en train de se modifier; en nommant le nouveau directeur, nous nous sommes entourés de toutes les garanties. Michel Bernard a une très grande connaissance du monde de l'entreprise. Il a en même temps ce que l'on pourrait appeler une culture de service public, et je crois qu'il a vraiment pris ses responsabilités, dans l'esprit qui a animé Michel Bon: faire de l'Agence nationale pour l'emploi une grande agence de placement; à ce propos, je rends hommage au personnel qui semble aujour-d'hui faire un gros effort d'orientation et d'adaptation dans ce sens.

- M. François Rochebloine. Très bien!
- **M. le président.** La parole est à M. Germain Gengenwin, contre l'amendement.
- M. Germain Gengenwin. M. Michel Hannoun a entièrement raison. Vous soulignez l'action positive des clubs de chercheurs, monsieur le ministre, mais c'est le travail de l'ANPE, un point c'est tout. Pourquoi vouloir encore des clubs, des espaces jeunes, pourquoi alourdir des structures quand cela relève tout simplement de la mission de l'ANPE?

- M. le président. La parole est à M. Michel Berson.
- M. Michel Berson. Monsieur le ministre, vous me demandez de retirer mon amendement. Comme vous, je suis un militant qui agit contre la fracture sociale. Pour moi, c'est d'abord consacrer les crédits publics aux jeunes en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle. Comparez les 60 millions de francs des clubs de chercheurs d'emplois qui réunissent des jeunes diplômés et le crédit de l'Etat consacré aux réseaux des missions locales et PAIO, c'est-à-dire six fois plus. La proportion en étonne plus d'un!

Si vous prenez l'engagement de demander au directeur de l'ANPE de procéder à un redéploiement des 60 millions de francs destinés aux clubs des chercheurs d'emplois au bénéfice des publics les plus en danger, ceux qui souffrent le plus, je retire mon amendement. Si vous ne pouvez prendre cet engagement, les 60 millions resteront au bénéfice des diplômés des clubs de chercheurs d'emplois et je ne pourrai pas vous suivre.

- M. le président. La parole est à M. le ministre.
- M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. Monsieur Berson, il y a déjà eu un redéploiement important. Je ne peux pas prendre un tel engagement, parce que je ne veux pas me substituer au directeur de l'agence. Je l'ai nommé, et si je lui demandais, devant le Parlement, d'utiliser ses crédits de telle ou telle manière je ne serais pas crédible. En revanche, je suis toujours sensible aux messages quand l'intention est valable.

Cela dit, ne laissons pas penser dans ce pays qu'il n'y a de détresse que pour les gens qui n'ont aucune formation. Les jeunes qui ont fait des études peuvent être également dans une situation impossible à régler s'il n'y a pas d'ajustement avec l'offre d'emploi. Il ne faut donc pas négliger l'action en direction des jeunes diplômés. Je crois qu'elle est importante.

- M. Germain Gengenwin. C'est vrai et c'est essentiel!
- M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. Bref, je ne peux que me faire l'écho de votre préoccupation, sans pouvoir prendre d'engagement, je préfère vous le dire très franchement.
 - M. le président. La parole est à M. Michel Berson.
- **M. Michel Berson**. Je retire mon amendement, monsieur le président.
 - **M. le président.** L'amendement n° 148 est retiré. Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix le titre III, modifié par l'amendement n° 164.

(Le titre III, ainsi modifié, est adopté.)

TITRE V

- **M. le président.** Sur le titre IV de l'état B, M. Jean-Pierre Thomas et M. Hannoun ont présenté un amendement, n° 165, ainsi rédigé :
 - « Réduire les crédits de 63,16 millions de francs. » La parole est à M. Jean-Pierre Thomas.
- M. Jean-Pierre Thomas. Monsieur le ministre, je tiens tout d'abord, avec M. Hannoun, à vous remercier d'avoir accepté notre amendement précédent. Celui-ci est dans le même esprit. Nous sommes conscients, vu les données

chiffrées que vous nous avez exposées, de l'effort que vous avez consenti, mais vous vous battez également pour l'emploi en acceptant quelques réductions de dépenses. En effet, retrouver le chemin de la croissance, par la baisse des déficits et des taux d'intérêt, c'est, au fond, la seule façon de retrouver le chemin de l'emploi.

Cet amendement tend à réduire de 63,16 millions de francs les crédits du titre IV, et entre parfaitement dans l'exercice concerté en vue d'obtenir les 2 milliards d'économies dont j'ai parlé. La réduction porte sur les chapitres suivants. Premièrement, le chapitre 43-03, au nom de la bonne gestion, car il y a eu quelques annulations et quelques reports.

Les crédits demandés pour 1996 s'élèvent à 3 406 millions au lieu de 3 584 millions en 1995. La loi de finances rectificative pour 1995 avait annulé 124 millions de francs de crédits sur ce chapitre, qui dispose de reports importants. Il est proposé d'accentuer la réduction, à hauteur de 10 millions de francs, des crédits prévus pour divers dispositifs de formation. Cette réduction ne devra cependant pas porter sur les dotations nécessaires au réseau d'accueil : missions locales et PAIO.

Deuxièmement, le chapitre 44-74. La réduction porte sur un montant de 43,16 millions de francs et elle est imputée sur l'article 65, concernant les versements à l'UNEDIC au titre des conventions de conversion. Il apparaît très nettement que cet organisme a des réserves, que les versements de l'Etat ne font qu'alimenter. On peut réduire le coût unitaire des conventions de conversion, qui, selon un récent rapport de l'IGAS, est surévalué par rapport à la réalité. C'est donc un acte de rationalisation budgétaire et de bonne gestion que de proposer et, je l'espère, d'accepter cette économie.

Enfin, le chapitre 44-76, actions pour la promotion de l'emploi. Après analyse, il me semble qu'on peut obtenir un meilleur ciblage de ces actions. La réduction porte sur un montant de 10 millions de francs et affecte le fonds partenarial pour l'insertion professionnelle des jeunes, doté de 130 millions, contre 150 millions de francs en 1995.

- M. le président. Quel est l'avis de la commission?
- M. Michel Hannoun, rapporteur spécial pour le travail et l'emploi. Je soutiens cet amendement pour l'ensemble des raisons qui ont été évoquées par Jean-Pierre Thomas.

Il n'a pas été examiné par la commission, mais un autre amendement n° 137, présenté par le rapporteur général et par M. Jean-Pierre Thomas, prévoit une réduction de crédits de 50 millions de francs et a été adopté, lui, par la commission. Dans un souci de dialogue, je suggère que l'on examine ensemble tous les amendements portant sur le titre IV et proposant diverses réductions de crédits afin qu'un débat ait lieu et que l'Assemblée puisse ensuite se prononcer.

- M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement?
- M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. Je profite de la présence du président de la commission des finances pour répéter à son intention et à celle des membres de la commission des finances que le ministère du travail et moi-même qui en ai la charge avons consenti des sacrifices importants par rapport au budget de 1995. Sur 166 articles budgétaires, je le répète, 64 sont en diminution et la diminution totale atteint 5 250 millions, hors contrats de retour à l'emploi, soit plus de 6 p. 100 des crédits totaux.

Je veux qu'il soit bien entendu que nous avons été sensibles au juste souci qui vous anime, à savoir opérer la conversion des esprits qui doit permettre de veiller à l'optimisation de la dépense publique. C'est probablement une première que de voir un ministre accepter des réductions de crédits en approuvant des amendements de cette nature

Je veux également expliquer, avec un peu de solennité, comment je conçois – cela n'engage que moi – le contrôle de la dépense publique par le Parlement.

C'est un contrôle qui doit s'exercer tout au long de l'année et il ne faut pas, monsieur Thomas, que le Parlement reproduise des errements de la direction du budget que je dénonce personnellement. Pour répondre à des impératifs d'équilibre, elle se livre au dernier moment à des coupes, qui sont parfois aveugles et qui mettent le fonctionnement de l'État dans des situations très critiquables.

Comme vous le savez, je viens d'animer des forums sur la sécurité sociale. J'ai entendu des militants de la vie associative, qui mènent sur le terrain des actions d'intégration remarquables, se plaindre de ne pas obtenir les crédits promis au moment où ils en ont besoin.

M. Germain Gengenwin et M. François Rochebloine. C'est vrai!

M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. Prenons garde de ne pas tomber dans des excès. Il s'agit de remembrer les dépenses de l'Etat. C'est une action qui se fait tout au long de l'année et je ne demande pas mieux, monsieur Méhaignerie, que de me prêter à une expérience, en permettant que le ministère du travail subisse un suivi permanent de ses dépenses, mais j'insiste sur ce point : attention à ne pas engager au niveau du Parlement une méthode qui a fait faillite dans bien des cas. Même si cela doit en coûter à mes relations avec le ministère des finances, je n'hésite pas à dire que certaines appréciations portées à la dernière minute sur des crédits dont on ne connaît pas vraiment l'usage sont de la plus mauvaise pratique pour l'Etat. (Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

J'en appelle au contrôle des services votés. J'ai essayé moi-même de le mettre en œuvre et je reconnais que c'est une tâche difficile.

Cela dit, je suis prêt à discuter sur cet amendement, mais vous comprendrez que, comme il est suivi d'autres amendements tendant eux aussi à réduire les crédits, si je veux ne pas sortir complètement nu de cette assemblée (Sourires), je demande la réserve.

M. le président. La réserve est de droit, mais je vais laisser s'exprimer sur l'amendement les orateurs qui l'ont demandé.

La parole est à M. Jean-Jacques Jegou, rapporteur spécial, pour la formation professionnelle.

M. Jean-Jacques Jegou, rapporteur spécial pour la formation professionnelle. Cet amendement qui, comme l'a expliqué Jean-Pierre Thomas, résulte de négociations difficiles avec le Gouvernement, pour arriver à 2 milliards d'économies, n'a pas été examiné par la commission. Néanmoins, je crois qu'on peut y être particulièrement favorable compte tenu de l'accord qui existe sur ces 2 milliards. Tout à l'heure, monsieur le ministre, lors de l'examen d'un autre amendement, je parlerai des économies dites aveugles et des économies de contrôle tout au long de l'année.

- M. le président. La parole est à M. Germain Gengenwin.
- M. Germain Gengenwin. Je siège dans ma région au COREF, le comité régional qui répartit les différents crédits de formation. Ils s'adressent très souvent à un public très défavorisé dont la charge serait automatiquement transférée à la région. C'est pour cette raison tout à fait pragmatique que j'exprime des réserves sur cet amendement.
- M. le président. La parole est à M. René Couanau, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles familiales et sociales, pour la formation professionnelle.
- M. René Couanau, rapporteur pour avis. La commission des affaires culturelles n'a pas été saisie de cet amendement...
 - M. Michel Berson. Quoique...
- M. René Couanau, rapporteur pour avis. ... mais nous en avons évoqué l'esprit et nous nous sommes prononcés en faveur des crédits initiaux présentés par le ministre.

La politique de l'emploi et de la formation professionnelle forme un tout. C'est une unité, qui donne déjà lieu à de grandes discussions entre le ministère du travail et le ministère du budget au moment de l'établissement du budget. Je ne crois pas que nous puissions, par à-coups, et sans prendre en compte la totalité de la politique, procéder ainsi à des diminutions, sinon drastiques, du moins importantes, sans nous soucier du reste. Nous allons étudier tout à l'heure plusieurs amendements qui concernent notamment l'AFPA. L'AFPA est l'un des piliers de la formation professionnelle, un instrument essentiel de la politique de l'Etat. Il est bien évident que la discussion de cet amendement est inséparable de celle de l'amendement suivant. C'est pourquoi j'approuve tout à fait que nous examinions d'abord les amendements suivants.

- M. le président. La parole est à M. Michel Berson.
- M. Michel Berson. Nous en arrivons à un moment intéressant du débat, l'examen des amendements des chevaliers blancs de la commission des finances qui, depuis quelque temps, se livrent à des coupes aveugles dans les budgets d'un certain nombre de ministères et, en particulier, le ministère chargé du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

A les entendre ou à les lire, on ne voit pas toujours la véritable justification de ces coupes.

Le débat se fait d'ailleurs dans la confusion la plus grande. Nous sommes saisis d'abord d'un amendement voté par la commission des finances, tendant à réduire les crédits de 50 millions, puis d'un second amendement présenté à titre personnel par M. Thomas et M. Hannoun, que la commission n'a pas examiné, tendant à les réduire de 63,16 millions. Cela montre une certaine impréparation! Les conséquences tangibles de ces amendements n'ont d'ailleurs pas été pleinement analysées. C'est pour cette raison que, comme vient de le rappeler à juste titre le rapporteur de la commission des affaires sociales, la commission unanime a décidé de s'en tenir aux crédits tels qu'ils figurent dans la loi de finances initiale.

Après un débat sur les crédits concernant les moyens des services, qui ont été quelque peu réduits, on en arrive aux crédits concernant les moyens d'intervention de l'Etat. La diminution est plus importante quant au montant, mais aussi quant aux conséquences.

Les chapitres qui sont dans le collimateur de nos chevaliers blancs sont des chapitres clés du budget du ministère, en particulier celui concernant le fonds de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'insertion des jeunes. Les crédits sont déjà en diminution de 5 p. 100. Ce n'est pas suffisant, et on veut les réduire davantage!

Je pourrais citer d'autres exemples, comme la politique contractuelle Etat-entreprises. C'est important, notamment pour tout ce qui concerne les contrats prévisionnels d'étude, de qualification à l'intérieur des branches. Eh bien, on veut également limiter ces crédits alors que l'on sait très bien que, même si, en valeur absolue, ils ne sont pas d'un montant très élevé, ils ont des conséquences très positives.

Je pourrais malheureusement allonger la liste, puisque le montant de la réduction demandée est de 63,16 millions. Mais je m'arrêterai là.

Le groupe socialiste s'opposera bien sûr à cet amendement s'il est mis aux voix. Vous faites preuve d'une grande sagesse, monsieur le ministre, en demandant la réserve. Sur ce point, mais sur ce point seulement, nous vous suivons.

- M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Thomas.
- M. Jean-Pierre Thomas. Monsieur le ministre, il faut que les choses soient tout à fait claires au sein de cette assemblée et devant l'opinion. On ne peut pas parler de coupes aveugles car, au fond, et nous nous associons tout à fait à la position du président de l'Assemblée, à partir du moment où le Gouvernement a accepté la réduction de 2 milliards de francs des crédits, c'est à lui d'arbitrer pour la répartition de cette réduction.

La commission des finances a fait des propositions. Ce sont ces amendements que, avec mes collègues, nous sommes prêts à retirer. Mais de deux choses l'une, monsieur le ministre : ou cet amendement correspond à l'arbitrage du Gouvernement qu'on nous a annoncé et il est donc soupesé et concerté, ou c'est une coupe aveugle, ce qui signifie que le Gouvernement n'a pas arbitré. Auquel cas nous retirons tous nos amendements et le Gouvernement déposera lui-même des amendements correspondant à une réduction de 2 milliards des crédits lui-même.

Pour l'instant, et je parle sous le contrôle du président de la commission des finances et de mes collègues, nous faisons notre travail de proposition. Le Gouvernement arbitre. Nous déposons des amendements qui correspondent au mieux aux intérêts du ministère, à ses prérogatives, et, je vous le rappelle, à la priorité fixée par le chef de l'Etat de réduire le déficit.

Par conséquent, monsieur le ministre, mais aussi monsieur l'ancien président de la commission des finances, nous ne faisons que notre travail et nous comptons sur vous pour nous accompagner.

- M. Jean-Jacques Jegou, rapporteur spécial pour la formation professionnelle. Très bien!
 - M. le président. La parole est à M. le ministre.
- M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. Je ne veux pas qu'il y ait de malentendu entre nous, monsieur Thomas.

J'ai dit que je demandais la réserve de cet amendement, je n'ai pas dit que je m'y opposerais. J'ai dit qu'il fallait voir l'ensemble car, comme je me suis permis de le faire observer avec – du moins je le crois – beaucoup de

courtoisie, il n'y a pas que cet amendement. Il y en a d'autres qui réduisent notamment de 300 millions de francs les crédits de l'AFPA. J'ai été obligé d'exprimer très simplement ma conception du travail de contrôle budgétaire. Cela ne s'adressait pas à cet amendement dont vous êtes l'auteur.

- M. Michel Hannoun, rapporteur spécial pour le travail et l'emploi. Merci!
- M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. Cela doit être très clair et je ne voulais pas qu'il y ait de malentendu.

De même, je ne voudrais surtout pas qu'il y ait de malentendu avec le président Méhaignerie. J'ai bien fait droit au souci qui est le sien, et je suis convaincu qu'il a raison. Mais je ne peux tout de même pas m'empêcher de souligner devant l'Assemblée le paradoxe qu'ayant été le plus loin possible dans le dialogue, je me suis heurté à une véritable fin de non-recevoir s'agissant de l'AFPA. C'est peut-être ce qui explique que je me sois permis de vous mettre un peu en garde contre certaines formes de contrôle budgétaire. Mais, encore une fois, je n'ai pas du tout mis en cause votre démarche, monsieur Thomas, monsieur Hannoun.

L'occasion m'était offerte de rappeler des principes auxquels je crois, et je l'ai saisie. Le président Méhaignerie ne doit absolument pas y voir une contestation du travail qu'il a engagé courageusement; je me suis simplement permis de présenter ma conception des choses.

- **M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des finances.
- M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances. Je rappelle simplement que, au lendemain de la présentation du budget par le Gouvernement, nous avons entendu, tant à droite qu'à gauche ou au centre, voire à l'étranger, le même leitmotiv : les dépenses publiques augmentent trop en France. Or nous savons tous que la maîtrise des dépenses publiques et l'arrêt de l'hémorragie des comptes sociaux sont la condition d'une baisse des taux d'intérêt, et donc d'un redressement de la situation de l'emploi.
- M. Maxime Gremetz. J'ai déjà entendu cela quelque part!
- M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances. Je reconnais tout à fait, monsieur le ministre, qu'il ne s'agit pas d'un travail agréable. Je rappelle aussi que le travail auquel s'est livrée la commission des finances a reçu le soutien de la quasi-unanimité des membres de sa majorité, toutes familles politiques confondues.

J'admets que cette opération présente des faiblesses. Les rapporteurs pour avis auraient pu, c'est vrai, y être beaucoup plus associés, mais nous ne disposions que de deux semaines.

Comme l'a indiqué M. Jean-Pierre Thomas, les coupes auxquelles il est demandé de procéder n'ont pas été choisies à l'aveuglette; elles résultent du travail effectué par les rapporteurs spéciaux, lesquels ont beaucoup travaillé depuis un an,...

- **M. Michel Hannoun**, *rapporteur spécial*, *pour le travail et l'emploi*. Depuis trois ans même pour ce qui me concerne!
- M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances. ... des conclusions du rapport de la Cour des comptes si le Parlement ne tient pas compte des

conclusions de cette institution, à quoi sert-elle? – et du travail fait avec les membres du Gouvernement, en particulier avec le secrétaire d'Etat au budget. Les mesures que nous proposons répondent donc vraiment à une nécessité. Croyez-le bien, monsieur le ministre.

Tous ceux qui sont sur le terrain savent qu'il est nécessaire d'améliorer la productivité des services publics : quand on la compare avec celle d'autres secteurs, on se rend bien compte qu'il existe des marges d'initiative. C'est dans cette perspective que nous devons trouver les voies d'un autre équilibre.

Les propositions de la commission des finances, même si parfois elles ont été présentées un peu brutalement, s'inscrivent dans le cadre des intentions du Gouvernement et des orientations qui viennent d'être fixées par le Président de la République. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

- M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Chamard, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour le travail et l'emploi.
- **M**. Jean-Yves Chamard, rapporteur pour avis. Je voudrais profiter de l'examen de cet amendement pour formuler quelques observations.

D'abord, c'est bien une première que d'essayer de procéder à des économies lors de la discussion de la seconde partie de la loi de finances. En effet, l'une des raisons pour lesquelles il y a un article d'équilibre et une procédure très stricte pour le vote du budget – rappelez-vous ce qui s'était passé en 1980 – c'est parce que tous les députés, toutes sensibilités politiques confondues d'ailleurs, après avoir hurlé parce qu'on prélevait trop d'impôts, se plaignaient par la suite qu'on ne donnait pas assez, ministère par ministère. En définitive, même si ensuite c'est plus difficile à mettre en musique, ce qui se passe cette année est une nouveauté qui va tout à fait dans le sens préconisé notamment par le Président de la République.

Ensuite – et je m'adresse au Gouvernement, dont vous êtes ici le représentant, plus qu'au ministre du travail et de l'emploi – il faut avouer qu'une économie de 2 milliards, c'est peu par rapport aux mesures de régulation budgétaire qui interviendront sur le budget de 1995 dans les prochains jours.

- M. Jean-Jacques Jegou, rapporteur spécial pour la formation professionnelle. Pour 35 milliards!
- **M. Jean-Yves Chamard,** rapporteur pour avis. Les économies proposées sont « epsilonesques » par rapport à ces 35 milliards!

Qui doit choisir? Tel est le fond du débat. Normalement, c'est le Parlement. Monsieur le ministre, ce n'est pas vous qui votez le budget, c'est nous! Et, par définition, nous sommes éclairés. Parler de votes aveugles, cela revient à dire que le Parlement est aveugle.

Cela dit, nous manquons d'un organe d'évaluation suffisamment performant pour faire la seconde partie de notre travail : le contrôle de l'action du Gouvernement. Et la commission des finances n'est peut-être pas complètement étrangère à cette situation. Nous avons tout de même un peu « émasculé » l'intention initiale de notre président Philippe Séguin. J'espère que le Sénat redonnera un peu de vigueur à cet organe, dont nous nous rendons compte aujourd'hui combien il est indispensable. (Sourires.)

- M. Michel Hannoun, rapporteur spécial pour le travail et l'emploi. Que le Sénat puisse redonner de la vigueur à un organe, cela m'étonnerait. (Sourires.)
- M. Jean-Yves Chamard, rapporteur pour avis. Mais le Sénat est très vaillant. En outre, il rajeunit régulièrement!

Quoi qu'il en soit, la situation dans laquelle nous nous trouvons démontre la nécessité de se doter d'un office d'évaluation. En attendant – et Philippe Séguin l'a dit la semaine dernière – il appartient au Gouvernement de nous faire des propositions.

Je ne suis pas constitutionnaliste, monsieur le ministre, mais je suis absolument persuadé que nous ne pouvons pas procéder à une seconde délibération de l'article d'équilibre en en revoyant celui-ci à la hausse. Cela me paraît évident. C'est l'esprit même de la V^e République s'agissant du vote de loi de finances : d'abord, on verrouille la première partie avec un article d'équilibre ; ensuite, on fait ce qu'on veut, sauf qu'on ne peut plus augmenter les crédits.

Finalement, que risque-t-il de se produire? Une seconde délibération de la seconde partie de loi de finances, par laquelle le Gouvernement nous apporterait sur un plateau, d'un seul coup d'un seul, 2 milliards d'économies. Ce serait dommage!

En tout cas, il va bien falloir trouver ces 2 milliards! Or, quand on fait les additions – je parle sous le contrôle du président de la commission des finances et de mon collègue Jean-Pierre Thomas, ainsi que de quelques autres – nous en sommes très, très loin.

- **M.** Jean-Jacques Jegou, rapporteur spécial pour la formation professionnelle. En effet : nous n'en sommes qu'à 160 millions!
- M. Jean-Yves Chamard, rapporteur pour avis. Avec une telle somme, on n'est même pas encore à mi-parcours!

Cela dit, je tiens à indiquer à la commission des finances que la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a mal vécu, je ne le cache pas, le fait d'entendre parler d'amendements qui n'avaient pas été déposés devant elle. (Exclamations sur divers bancs.)

Rien ne vous interdit, mes chers collègues, de déposer un amendement en commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Si, l'année prochaine, vous souhaitez déposer le même genre d'amendements, faites en sorte qu'ils puissent être examinés également par la commission compétente.

- M. Olivier Darrason. Tout à fait!
- M. Philippe Mathot. Très bien!
- **M.** Jean-Yves Chamard, rapporteur pour avis. Nous sommes à un moment important. Si nous ne parvenons pas à trouver ces deux milliards d'économies, nous passerons, aux yeux de l'opinion publique, pour des gens incapables de contrôler les dépenses de l'Etat.

Chaque ministre défend évidemment son budget bec et ongles, je l'ai vu, jeudi soir, avec Elisabeth Hubert. Alors je vous dis bravo, monsieur le ministre, de ne pas vous en être remis à la sagesse de l'Assemblée sur un amendement tendant à réduire les crédits de votre ministère, mais de l'avoir accepté. C'est tout à votre honneur. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 165 est réservé.

- M. Auberger, rapporteur général, et M. Jean-Pierre Thomas ont présenté un amendement, n° 137, ainsi rédigé :
 - « Sur le titre IV de l'état B, réduire les crédits de 50 000 000 francs. »
- M. Jean-Pierre Thomas, maintenez-vous cet amendement?
- **M.** Jean-Pierre Thomas. Pour ma part, je souhaite qu'on le retire, mais c'est à la commission de se prononcer.
 - M. le président. Qu'en pense la commission?
- M. Michel Hannoun, rapporteur spécial, pour le travail et l'emploi. J'avais cru être clair. J'avais proposé, et je renouvelle ma proposition, que chacun de nos amendements soient discutés et que, ensuite, nous nous prononcions en fonction des réponses du Gouvernement. Pour l'instant, je propose de réserver l'amendement.
- **M. le président.** Seul le ministre peut demander la réserve du vote, monsieur le rapporteur spécial.
- M. Michel Hannoun, rapporteur spécial, pour le travail et l'emploi. Dans ces conditions, je maintiens l'amendement.
- M. le président. La parole est à M. le président de la commission.
- M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances. Compte tenu des observations faites par le rapporteur spécial et par M. Thomas, je retire l'amendement n° 137.
 - M. le président. L'amendement n° 137 est retiré.

Je suis saisi de deux amendements, nºs 136 et 149 rectifié, pouvant être soumis à une discussion commune.

L'amendement n° 136, présenté par M. Auberger, rapporteur général, et M. Jean-Jacques Jegou est ainsi rédigé :

« Sur le titre IV de l'état B, réduire les crédits de 300 000 000 francs. »

L'amendement n° 149 rectifié, présenté par M. Anciaux, est ainsi rédigé :

« Sur le titre IV de l'état B, réduire les crédits de 30 000 000 francs. »

La parole est à M. Jean-Jacques Jegou, rapporteur spécial, pour soutenir l'amendement n° 136.

M. Jean-Jacques Jegou, rapporteur spécial pour la formation professionnelle. Il est difficile de se retrouver dans cette discussion, tant on y mélange les genres. A ceux qui sont choqués par le dysfonctionnement qu'il pourrait y avoir entre les rapporteurs pour avis et les rapporteurs spéciaux, je rappelle que ces derniers suivent tout au long de l'année les crédits du budget sur lesquels ils rapportent au moment de la discussion de la deuxième partie de la loi de finances. Il faudra rapidement éclaircir les choses pour faire cesser le procès que l'on est en train d'intenter aux membres de la commission des finances. Et je remercie le président de la commission des finances d'avoir rappelé que les propositions d'économies émanaient de la quasi-unanimité de la majorité de la commission des finances et résultaient d'une réflexion globale qui avait conduit, dans un premier temps, à réclamer quatre milliards d'économies et, dans un second temps, après négociation avec le Gouvernement, à en demander deux milliards. Je ne reprendrai pas ce qu'a dit excellemment notre collège Jean-Yves Chamard, mais il faudra bien se mettre d'accord dans les prochains jours et accorder nos violons.

J'en viens à mon amendement.

Depuis neuf heures trente ce matin, il a beaucoup été question de l'AFPA. J'observe d'ailleurs, monsieur le ministre, avec toute l'amitié que je vous porte, que les heures passant, les qualités de compétence et de sérieux des rapporteurs spéciaux se sont transformées en une éventuelle irresponsabilité tenant au fait qu'ils proposent des économies! (Exclamations sur les bancs du groupe communiste.)

Néanmoins, je vais soutenir, le plus sereinement possible, mais avec une certaine fermeté, l'amendement n° 136, qui procède d'un travail qui n'est pas aveugle : il s'appuie sur des visites sur place, sur un contrôle des pièces et à des auditions. Depuis trois ans, je suis en effet rapporteur spécial du budget de la formation professionnelle et, à ce titre, j'ai en charge de vérifier le fonctionnement d'une association régie par la loi de 1901 qui s'appelle l'AFPA, l'association pour la formation professionnelle des adultes, qui a été créée, je le rappelle, en 1947.

Mon amendement tend à réduire les crédits de fonctionnement de l'AFPA de 300 millions de francs. Je rappelle que, pour 1996, le montant de la subvention de fonctionnement de cet organisme devrait s'élever à 4 011 millions de francs, soit une hausse de 2,3 p. 100.

De quoi s'agit-il?

L'ensemble des ressources de l'AFPA s'élève à 7 milliards de francs, dont 1,3 milliard pour la rémunération des stagiaires en formation. Le budget proprement dit est constitué d'une subvention de fonctionnement de l'Etat de 4 milliards de francs – subvention que nous proposons de réduire de 300 millions – d'une subvention d'investissement de l'Etat de 300 millions de francs et de « ressources propres » collectées auprès des « clients » de l'AFPA pour un total de 1,4 milliard de francs. Une large part des ressources propres provient d'ailleurs de l'Etat, des collectivités locales et du fonds social européen. Les ressources provenant de l'argent public s'élèvent donc à environ 5 milliards.

L'AFPA dispose d'effectifs particulièrement nombreux. Elle emploie 10 800 personnes. En dépit de ses difficultés structurelles et de l'objectif fixé par la tutelle d'une plus grande maîtrise des charges salariales, les mesures de départ anticipé, qui ont concerné 835 personnes en 1994, ont été compensées par 732 recrutements, chiffre qui paraît incroyable compte tenu de la situation générale de l'association.

Une part importante des effectifs – 41 p. 100 de ceux-ci, soit 4 400 emplois – n'a aucune activité de formation; 27 p. 100 de ces effectifs se consacrent exclusivement aux tâches administratives et 14 p. 100 aux services d'hôtellerie et restauration. De plus, une partie des personnels dits techniques, c'est-à-dire des personnels chargés de la formation ou de l'orientation, sont employés dans des tâches d'encadrement ou de soutien: 942 personnes sont concernées.

Les salaires des personnels de l'AFPA sont très élevés. Le régime de rémunération est celui des ouvriers des arsenaux, lui-même indexé automatiquement sur l'évolution des salaires dans la métallurgie parisienne. Le niveau moyen des salaires mensuels s'élève à 19 500 francs bruts, hors charges sociales patronales.

Les frais généraux sont élevés. Les frais de déplacement et de mission, hors formation, atteignent 90 millions de francs. Les frais de réception s'élèvent à 7,6 millions de francs. Je donne quelques exemples dans mon rapport écrit, en particulier à la page 56. Je considère qu'au-delà

des montants en cause, ces dépenses somptuaires révèlent surtout un état d'esprit et un laisser-aller dangereux. Quant aux dépenses de publicité, de relations publiques et de publications, elles atteignent 18,6 millions de francs.

Une enquête de la Cour des comptes – la première depuis plus de dix ans – est en cours. On m'a laissé entendre qu'elle révélerait de graves dysfonctionnements. Malheureusement, la Cour des comptes n'a pas été en mesure de remettre ses premières conclusions avant notre débat. Elle le fera vraisemblablement au mois de janvier ou de février 1996.

L'AFPA obtient des résultats décevants. Elle consacre une part prédominante de ses formations à quelques filières types, comme la métallurgie ou le BTP, qui ne correspondent plus aux besoins prioritaires de recrutement, ni en termes d'emploi, ni en termes d'offres d'emploi non satisfaites. Je cite quelques chiffres tout à fait éclairants dans mon rapport écrit.

L'association accueille chaque année 145 000 demandeurs d'emploi, soit environ 5 p. 100 du nombre total de chômeurs, pour une dépense brute de 7 milliards. A titre de comparaison, cette somme correspondrait à une diminution de dix points de cotisations sociales appliquée à 830 000 salariés à plein temps, rémunérés 7 000 francs par mois. Elle est aussi du même ordre que l'ensemble des financements pour l'emploi et la formation en année pleine de 200 000 apprentis pour 1996.

Selon une enquête portant sur 47 p. 100 des anciens stagiaires, le taux d'insertion des stagiaires de l'AFPA au bout de six mois n'est que de 48 p. 100, ou de 33 p. 100 si l'on ne prend en compte que les seuls emplois stables, hors contrats aidés ou intérim.

Aujourd'hui, enfin, et il en a été question toute la journée, la situation est bloquée. En l'absence de toute véritable réforme, devant la poursuite d'une politique de recrutement qui va à l'encontre de l'objectif admis de réduction des charges, face aux gaspillages constatés et qui sont très révélateurs d'un grand laisser-aller,...

M. Maxime Gremetz. Allons, allons!

M. Jean-Jacques Jegou, rapporteur spécial, pour la formation professionnelle. ... car, monsieur Gremetz, malgré tout ce que vous dites, ces errements de l'AFPA sont reconnus par tout le monde, y compris par des membres de votre groupe, devant, enfin, le blocage des négociations en vue d'aboutir à un changement de statut des personnels – ce n'est pas moi qui ai inventé ce blocage, c'est le directeur général qui nous l'a indiqué – l'amendement de réduction des crédits constituera l'aiguillon indispensable d'une remise en ordre qui n'a que trop tardé.

M. Michel Berson. En fait d'aiguillon, c'est une piqûre mortelle!

M. Jean-Jacques Jegou, rapporteur spécial, pour la formation professionnelle. Le même amendement avait déjà été déposé et adopté par la commission des finances l'an dernier, mais elle l'avait retiré à la demande du Gouvernement qui s'était engagé à mettre en œuvre une réforme hardie de l'institution. Cette réforme n'a toujours pas vu le jour! Nous devons donc marquer très nettement notre détermination.

L'AFPA est devenue une caricature de ce que j'appellerai le mauvais emploi de la dépense publique, pour ne pas parler d'un gaspillage éhonté des deniers publics.

M. Maxime Gremetz. Et le Crédit lyonnais, ça ne vous dit rien?

M. Jean-Jacques Jegou, rapporteur spécial, pour la formation professionnelle. En ne faisant rien, nous nous placerions en contradiction avec l'objectif que nous nous sommes fixé de réduction du déficit public. C'est pourquoi je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir adopter cet amendement.

Cela dit, monsieur le ministre, la discussion éclaire toujours les esprits,...

M. Maxime Gremetz. Ah!

M. Jean-Jacques Jegou, rapporteur spécial, pour la formation professionnelle. ... et je ne suis pas resté insensible à certains de vos arguments.

M. Michel Berson. La sagesse!

M. Jean-Jacques Jegou, rapporteur spécial, pour la formation professionelle. Vous imaginez bien que la volonté des parlementaires – fussent-ils irresponsables – n'est pas de vous gêner dans vos négociations. Vous souhaitez un signe fort, avez-vous dit, sans tension majeure. Soit. J'en accepte le principe. Aussi, dans un souci de conciliation et avec l'accord du président de la commission des finances, je vous propose de ramener la réduction des crédits de 300 millions à 100 millions, seuil au-dessous duquel le signe ne serait plus ni crédible ni sérieux.

D'autres propositions de réduction nous ont été soumises, notamment une de 30 millions. Son auteur avait d'ailleurs proposé successivement 100, puis 50 millions...

M. Michel Berson. C'est du marchandage!

M. Jean-Jacques Jegou, rapporteur spécial, pour la formation professionelle. Or 30 millions, monsieur le ministre, correspondent à un jour ouvrable des dépenses de l'AFPA, subventions d'Etat et recettes diverses comprises. En jouant simplement sur la trésorerie ou sur les retours du fonds social européen, l'AFPA est capable d'absorber bien plus que cela! Autant ne rien faire, je vous le dis tout net! Ce serait plus honnête!

Mes chers collègues, je propose de réduire les crédits de l'AFPA de 100 millions de francs et de montrer ainsi clairement votre détermination, notre détermination quant à une réduction réelle des déficits publics.

M. Philippe Mathot. Très bien!

- **M. le président.** La parole est à M. Jean-Paul Anciaux, pour soutenir l'amendement n° 149 rectifié.
- M. Jean-Paul Anciaux. Cet amendement vise à réduire les crédits de fonctionnement de l'AFPA de seulement, dirais-je, 30 millions de francs, au chapitre 43-71.

Dans son principe, cette réduction vise à faire participer l'AFPA à l'effort général de réduction des déficits. Elle tend également, dans une certaine mesure, à aiguillonner la mise en œuvre du contrat de progrès signé le 7 mars 1994 et liant l'Etat à l'association jusqu'en 1998 pour réformer et réorganiser cet organisme.

Il importe, arrivé au milieu du gué, de prendre conscience que de gros efforts ont été consentis sur la structure même de l'AFPA. Le montant de la réduction que je propose correspond à ce qui paraît pouvoir être supportable par l'association. En effet, une diminution trop importante et brutale de la subvention risquerait d'avoir des effets inverses de ceux que l'on recherche.

Un abattement de l'aide de l'Etat de 300 millions de francs provoquerait une baisse de l'activité de l'association, une forte diminution des effectifs et, probablement, des licenciements – on sait que la masse salariale de l'AFPA représente 75 p. 100 de son budget.

Un tel abattement aboutirait également à un arrêt du projet de modernisation de la gestion et à une démobilisation préjudiciable des personnels au moment où s'engagent des négociations en vue d'établir pour ceux-ci un nouveau statut.

Il est vrai qu'actuellement les négociations sont bloquées. Je souhaite comme vous, monsieur le ministre, qu'elles puissent reprendre et, bien sûr, aboutir.

Il convient de retenir une méthode plus douce et progressive qui soit plus incitatrice. D'autant que des efforts ont déjà été accomplis par l'AFPA et que le contrat de progrès court sur la période 1994-1998.

Nous devons faire confiance à l'AFPA pour consentir des efforts significatifs, afin d'être encore plus efficace pour les demandeurs d'emploi et de continuer de dispenser une formation professionnelle, comme elle l'a fait pendant plusieurs décennies, dans l'intérêt des salariés, des entreprises et de notre économie.

- **M. le président.** La parole est à M. René Couanau, rapporteur pour avis.
- **M. René Couanau**, *rapporteur pour avis*. Essayons d'examiner les choses sans trop de passion!

Ainsi que je l'ai reconnu ce matin, nous avons apprécié, à la commission des affaires culturelles, le travail qui a été réalisé par la commission des finances et son rapporteur spécial, qui a acquis dans cette affaire une connaissance certaine. Mais faut-il que je lui rappelle que la connaissance des uns n'exclut pas forcément la connaissance des autres ?

M. Olivier Darrason. Eh oui!

M. René Couanau, rapporteur pour avis. On pourrait se demander à quoi sert la commission des affaires culturelles, familiales et sociales si elle n'avait pas, à un certain moment, à donner son avis sur le fond, même si, en l'occurrence, elle n'a pu discuter des amendements, ce qui pose un problème quant au travail au sein de notre assemblée, monsieur le président.

M. le président. Certes!

M. René Couanau, rapporteur pour avis. L'AFPA est une énorme machine. Le diagnostic du rapporteur spécial est tout à fait exact, mais il est un peu moins d'actualité cette année que l'année dernière, car une évolution a déjà été programmée.

Au demeurant, le ministère a signé avec cette association importante un contrat de progrès sur cinq ans, qui s'est déjà soldé par la mise en place d'outils de gestion, par une réduction des frais généraux que stigmatise, peutêtre à juste titre, le rapporteur spécial, et qui se soldera bientôt par le recours à une comptabilité analytique.

La parole de l'Etat doit être respectée!

M. François Rochebloine. Très bien!

M. René Couanau, rapporteur pour avis. Il n'y aurait plus de politique contractuelle possible avec nos partenaires si, à chaque discussion budgétaire, la parole d'un ministre devait être mise en cause. Le contrat qui a été passé concerne un organisme essentiel de la politique de formation.

Monsieur le rapporteur spécial, nous n'allons pas attendre du ministre actuel, qui a toutes les compétences et toute notre amitié, de résoudre le problème dû à l'indexation des rémunérations de l'AFPA, qui date de 1947! Ou alors, il faut prendre le risque d'opérer une réforme en profondeur...

- M. Jean-Jacques Jegou, rapporteur spécial pour la formation professionnelle. Eh oui!
- M. René Couanau, rapporteur pour avis. Moi, j'essaie de me mettre à la place du ministre et du directeur général de l'AFPA, qui ont à conduire une discussion difficile concernant un grand organisme.

Il n'y a pas, d'un côté, les députés « plus » et, de l'autre, les députés « moins »...

- M. Jean-Jacques Jegou, rapporteur spécial pour la formation professionnelle. Personne n'a dit cela!
- M. René Couanau, rapporteur pour avis. Il n'y a pas, d'un côté, les chevaliers blancs de l'économie et, de l'autre, les chevaliers noirs de la dépense! Pas plus qu'il n'y a de députés aveugles à la commission des finances et de députés éclairés dans les autres! Je ne ferai pas, quant à moi, cette division quelque peu démagogique car nous sommes tous soucieux de la réduction de la dépense publique.

Nous avons voté la première partie de la loi de finances. Mais ne demandez pas à des députés qui ont pour spécialité de se pencher sur ces problèmes de ne pas, à un moment donné, dire : attention!

L'AFPA est une grande machine et il existe deux manières de la réformer. La première – la plus simple – consiste à la faire sauter. Mais voulez-vous, messieurs, prendre politiquement ce risque? Voulez-vous faire sauter un organisme de 10 000 et quelques personnes, qui joue un rôle considérable, en supprimant 300 millions, ou seulement même 100 millions, d'un budget qui se traduit par des actions, des rémunérations, des stages?

Je vous ferai observer que 300 millions de francs représente le budget de la délégation régionale de l'AFPA de la Bretagne! Voulez-vous rayer de la carte une partie de l'action régionale de l'AFPA? Ce ne serait pas possible! Réduire les crédits de 100 millions? Nous avons examiné la question, ce ne serait pas possible non plus!

Monsieur le rapporteur spécial, monsieur Thomas, monsieur le président de la commission des finances, soucieux de ne pas négliger vos efforts en faveur de la réduction de la dépense publique, je dirai au nom de la majorité de la commission des affaires culturelles – tout en précisant, car nos collègues de l'opposition pourraient y trouver à redire, que je n'ai pas l'avis formel de celle-ci – que nous pourrions nous rallier à l'amendement de M. Anciaux, qui tend à réduire de 30 millions de francs les crédits de l'AFPA pour 1996. M. Anciaux est d'ail-leurs membre de notre commission.

Ce matin, le ministre, que j'avais en cela un peu précédé, a dit : donnons des signaux ! C'est d'ailleurs notre rôle que d'adresser des signaux à des organismes comme l'AFPA. Mais, en l'occurrence, donnons un signal d'alerte et d'encouragement plutôt qu'un signal de sanction !

En tant que rapporteur pour avis, je dois vous mettre en garde, mes chers collègues : dans quel état l'AFPA se trouvera demain si une réduction drastique de 100 millions de francs est opérée ?

Ne m'accusez pas d'être le chevalier noir à la solde de l'AFPA, que je connais autant que d'autres!

Soyons réalistes!

En 1996, l'action du ministre et du ministère doit être poursuivie d'une façon ardente et coordonnée pour réformer l'association et lui permettre d'agir en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle.

Mes chers collègues, je vous supplie de ne pas compromettre l'action qui est engagée! (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

- M. François Rochebloine. Très bien!
- M. le président. Plusieurs députés m'ont demandé la parole. Mais je vais d'abord demander l'avis du Gouvernement sur les deux amendements.

Quel est l'avis du Gouvernement sur les amendements nºs 136 et 149 rectifié?

- M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. Monsieur le président, je pense qu'il serait préférable que j'entende d'abord les députés qui veulent intervenir sur le sujet.
- M. le président. Le Gouvernement peut toujours prendre la parole quand il la demande.

La parole est à M. Michel Hannoun, rapporteur spécial pour le travail et l'emploi.

M. Michel Hannoun, rapporteur spécial pour le travail et l'emploi. Dans la présente discussion, des arguments sont exposés avec passion, talent et précision.

Nous avons entendu M. Jegou ramener la réduction de 300 millions à 100 millions. Il s'est appuyé sur l'argument selon lequel on doit envoyer un signal fort eu égard à certaines préoccupations, certaines difficultés et observations évoquées, si j'ai bien compris, depuis quelques années.

Si je m'en tiens à l'observation strictement mathématique des choses, je retiens que la commission des finances ayant voté une réduction de 300 millions, une réduction de 100 millions peut d'autant plus facilement être acceptée.

En outre, cette réduction est *a priori* extérieure, si je puis dire, à celle de 2 milliards de francs qui était initialement envisagée. Cela amène à réfléchir. Je le fais d'autant plus facilement remarquer que j'ai déposé avec Jean-Pierre Thomas un amendement tendant à réduire les crédits de 63,16 millions, qui pourrait d'ailleurs intégrer la réduction de 30 millions proposée par Jean-Paul Anciaux. Cet amendement pourrait constituer un moyen terme convenable.

- M. René Couanau, rapporteur pour avis. En effet!
- M. le président. La parole est à M. Olivier Darrason.
- M. Olivier Darrason. Avec la même opiniâtreté que M. Jegou a mis à le défendre, je me résous à m'opposer à son amendement.

Je remarquerai d'abord que la vigueur dont il fait preuve ne me semble pas être l'apanage de nos collègues sénateurs, comme le disait tout à l'heure Michel Hannoun. (Sourires.)

Je ferai ensuite observer qu'en parlant de « caricature », il a tenu des propos particulièrement forts et que, ce faisant, il s'est montré un cruel procureur vis-à-vis de l'AFPA.

Sans vouloir m'investir dans un rôle d'avocat, n'étant membre ni de la commission des finances ni de la commission des affaires culturelles, je rappellerai que nous avons, en tant que députés, le droit de nous exprimer sur cette question; nous avons le droit d'avoir des idées, de conduire une réflexion et d'avoir quelque compétence en la matière sans courir pour autant le l d'autres, ainsi que la discussion l'a montré.

risque d'être systématiquement accusés d'être au service du ministre, de l'AFPA ou des syndicats. Nous avons une liberté d'opinion, et cette opinion, nous l'exprimons, au vu notamment de ce que nous apercevons dans nos circonscriptions ou ailleurs dans nos départements.

Sur le fond, l'analyse de M. Jegou est pertinente. Notre collègue se penche à fond, si je puis dire, sur l'utilisation des fonds publics, et nous nous en félicitons. Mais j'estime que les conclusions pratiques auxquelles il aboutit - un abattement de 300 millions, puis de 100 millions de francs - sont à la fois excessives, injustes et prématurées.

Elles sont excessives car 300 millions représentent près de 8 p. 100 de la subvention de l'Etat, et 100 millions près de 2 p. 100. Un abattement de cet ordre aurait des conséquences considérables sur un établissement dont les prestations de service, c'est-à-dire les salaires, représentent 75 p. 100 du budget. Avec un abattement de cette importance, qu'il soit de 300 ou de 100 millions, mon cher collègue, vous aboutirez à des licenciements secs, alors que, j'en suis sûr, tel n'est pas votre objectif.

Vos conclusions sont injustes car elles réduisent à néant les efforts accomplis depuis plus de dix-huit mois - après votre dernier rapport, d'ailleurs – pour qu'une véritable gestion prévisionnelle existe à l'AFPA. Elles risquent aussi d'entraîner un blocage de la modernisation qui a besoin de contreparties financières pour être appliquée, vous le savez.

Elles sont encore injustes quand vous soutenez, par exemple, que les formations dans le domaine de la métallurgie sont complètement inutiles. Elu d'un département, les Bouches-du-Rhône, où l'on fabrique près de 30 p. 100 de l'acier plat produit dans ce pays, je peux vous assurer que les formations de l'AFPA y sont particulièrement efficaces et leur utilité est reconnue par les employeurs, notamment par les grands employeurs.

Vos conclusions sont injustes aussi quant au taux de placement de l'association. Il s'agit, avez-vous dit, de 48 p. 100 six mois après la sortie. Mais vous oubliez de dire que, dès la sortie, c'est 65 p. 100! Ce taux, compte tenu de la conjoncture, me paraît tout à fait correct. Peu d'organismes peuvent s'enorgueillir de la performance consistant à placer un chômeur sur deux!

J'ai fait un petit calcul : une réduction de 300 millions, c'est 9 000 chômeurs formés de moins ; une réduction de 100 millions, c'est 3 000.

- M. Germain Gengenwin. On connaît la chanson!
- M. Olivier Darrason. Soit! Mais il ne faut pas que l'on n'entende qu'un seul air! Il faut entendre d'autres versions, mon cher collègue!

Je disais donc qu'une réduction de 300 millions, ce sont 9 000 chômeurs formés de moins, donc 5 000 personnes de moins pouvant trouver un emploi.

Je suis donc très réservé, mon cher collègue, vis-à-vis de votre amendement. Je considère que celui qui prévoit une réduction de 30 millions est plus acceptable. C'est la raison pour laquelle je m'y résous, d'autant plus que les demandes d'économies de 2 milliards de francs votées par l'Assemblée ne comprennent pas les nouvelles réductions que vous proposez. Celles-ci iraient donc au-delà des demandes du Parlement.

- M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Brard.
- M. Jean-Pierre Brard. Nous sommes évidemment tous très attachés à l'AFPA, et certains même plus que

Votre serviteur, monsieur le président, a quant à lui une raison supplémentaire de l'être : il est, comme l'a dit un de mes collègues un peu méchamment, le maire de l'AFPA. C'est en effet à Montreuil que se trouve le siège national de l'association.

Nous assistons actuellement à la troisième offensive de destruction de l'AFPA. Les deux premières, étalées sur les quinze dernières années, ont été tenues en échec grâce à la mobilisation des salariés, par le biais de leurs cinq syndicats, et grâce à la mobilisation de la population. Nous reçûmes même le renfort de M. Jacques Chaban-Delmas : alors qu'il avait été prévu un moment de déporter l'AFPA à Bordeaux, trouvant le coût d'un tel déménagement trop élevé, il soutint l'action des salariés de l'AFPA, et la nôtre.

M. François Rochebloine. C'est normal!

- M. Jean-Pierre Brard. On pourrait se demander ce qui inspire l'acharnement car c'est bien le terme qui convient dont font preuve certains de nos collègues envers l'AFPA si l'on ne connaissait leur aversion dogmatique pour tout ce qui relève du domaine du service public...
 - M. Germain Gengenwin. Et vous dites cela sans rire!
- M. Jean-Pierre Brard. Mais oui! Le dogme, tous les dogmes, c'est vous!
 - M. Germain Gengenwin. Redites-le sans rire!
- M. Jean-Pierre Brard. Vous avez en particulier un dogme, celui de l'aversion du service public et de la formation...
- M. Michel Hannoun, rapporteur spécial pour le travail et l'emploi. Ne généralisez pas votre autonomie de conscience, monsieur Brard!
- **M. Jean-Pierre Brard.** Ne m'interrompez pas, monsieur Hannoun!
- M. le président. Vous vous exprimez fort bien, monsieur Brard. Poursuivez, je vous prie.
- **M.** Jean-Pierre Brard. Convaincus qu'ils sont de la faiblesse de leurs arguments, mes collègues veulent me bâillonner! (*Rires.*)
- **M. le président.** Cela n'est pas possible, mon cher collègue! (*Rires.*) Vous avez la parole.
- **M. Jean-Pierre Brard.** Je vous remercie, monsieur le président.
- Si je comprends bien, après avoir mis la barre à 300 millions, on s'arrange sur un coin de table...
- M. Jean-Jacques Jegou, rapporteur spécial pour la formation professionnelle. En tout cas, pas moi!
- M. Jean-Pierre Brard. ... et l'on fixe un dernier prix : 30 millions. On ne discute plus, c'est adjugé.

Eh bien non, ce ne sera pas adjugé, parce que vous êtes en train d'allumer la mèche, monsieur le ministre, et vous pouvez compter sur nous pour éclairer non seulement les salariés de l'AFPA – ce n'est pas seulement leur problème, encore qu'ils soient 10 000 –...

- M. Jean-Jacques Jegou, rapporteur spécial. 10 800!
- M. Jean-Pierre Brard. ... mais les millions de ceux qui ont bénéficié dans le passé des formations de l'AFPA. Connaissez-vous en Europe, un autre pays doté d'un système unifié de formation professionnelle qui réponde glo-

balement aux besoins? Et il pourrait encore mieux y répondre si, y compris ici, nous discutions des missions de l'AFPA. Or, nous n'en discutons jamais.

- M. Michel Hannoun, rapporteur spécial pour le travail et l'emploi. Vous non plus!
- M. Jean-Jacques Jegou, rapporteur spécial pour la formation professionnelle. On ne discute de rien, ici!
- M. Jean-Pierre Brard. Monsieur Jegou, je suis assez d'accord avec vous, mais je vous laisse la responsabilité de votre propos. J'espère que vous serez mieux entendu que moi par des ministres dont je ne suis pas sûr non plus qu'ils discutent de grand-chose, parce que les décisions se prennent ailleurs!

Pour en revenir aux amendements, même si l'on s'en tient à celui qui propose une réduction de 30 millions, l'argumentation est toujours la même. C'est celle de M. Jegou, complètement arbitraire.

- M. Jean-Jacques Jegou, rapporteur spécial pour la formation professionnelle. Fondée sur le vécu!
- **M.** Jean-Pierre Brard. Comment peut-on reprocher à l'AFPA de ne former que 145 000 personnes sur 3 millions de demandeurs d'emploi?

En réalité, la mesure proposée – monsieur le ministre, vous le savez parfaitement – est d'ordre politique.

S'agit-il d'obtenir la délocalisation du siège ?

- M. Philippe Mathot. A Montreuil?
- M. Jean-Pierre Brard. S'agit-il de précipiter l'abolition du statut du personnel? De condamner le caractère national de l'institution, idée chère à M. Millon qui veut régionaliser l'AFPA, détruire la structure nationale unifiée? Il y aurait des régions riches qui auraient leurs structures de formation, et des régions pauvres qui n'en auraient plus du tout! Sans compter que certaines formations ne répondent qu'à des besoins nationaux et ne peuvent pas trouver leur place dans telle ou telle région.
- M. Michel Hannoun, rapporteur spécial pour le travail et l'emploi. Ça, c'est vrai!
- M. Jean-Pierre Brard. Je vous remercie de le reconnaître. C'est l'hommage du vice à la vertu!
 - M. le président. Poursuivez, monsieur Brard.
- M. Jean-Pierre Brard. Ou bien et vous connaissant, monsieur Barrot, je ne serais pas étonné que ce soit votre intention secrète s'agit-il de remettre en cause l'appartenance au service public de l'emploi? Et j'entends déjà les doctes phrases que vous allez égrener tout à l'heure, un peu comme celles que l'on adressait sur le pont des Soupirs, à Venise, aux condamnés, avant de les exécuter.

Pour sa part, l'AFPA considère que le contrat de progrès a été scrupuleusement respecté, personne ne peut dire le contraire,...

- M. Jean-Jacques Jegou, rapporteur spécial pour la formation professionnelle. Il n'était pas contraignant!
- **M.** Jean-Pierre Brard. ... encore qu'il y aurait beaucoup à dire, surtout sur la façon dont il a été bouclé.

La gestion est maîtrisée. Bercy n'a-t-il pas admis cette donnée en acceptant d'augmenter la commande publique?

Troisièmement, le positionnement sur le marché concurrentiel, qui vous est si cher, est en progression substantielle et, point qui vous est tout aussi cher, la déconcentration se poursuit.

- M. Germain Gengenwin. Les députés de banlieue ne se soucient pas des députés de province!
- M. Jean-Pierre Brard. L'avenir de l'organisme nécessite une large concertation avec les personnels et l'encadrement, dont la compétence est reconnue et respectée, ainsi qu'avec leurs organisations syndicales.

Pour ma part, j'avais la faiblesse de croire à la continuité de l'Etat, et votre prédécesseur, interrogé deux fois ici, s'était engagé à ce qu'une concertation soit ouverte, y compris avec les parlementaires concernés – donc y compris avec votre serviteur – sur le devenir de l'AFPA. Mais comme – et c'est vrai que l'exemple vient de haut – il paraît que les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République), cela n'a pas été fait.

Ce sont pas des économies à l'emporte-pièce qui permettront une réelle amélioration du service public. C'est pourquoi nous nous opposons fermement à ces amendements ravageurs, qu'ils fassent état de 300 millions ou de 30 millions. Vous voulez porter un coup terrible à l'AFPA, alors que vous venez de reconnaître vous-même cet après-midi que le nombre des chômeurs s'est accru de 28 000 au mois de septembre.

Transparence, discussion, concertation avec tous les interlocuteurs? Nous y sommes prêts! M. Thomas s'acharne à trouver les trois francs six sous qui manquent paraît-il, sinon pour satisfaire sa recherche d'équilibre du budget, équilibre « inatteignable » d'ailleurs, ou moins pour faire quelques économies. Je n'aurai pas la cruauté, monsieur le président, de lui demander s'il faut trouver ces 2 milliards en bons du Trésor ou en billets comme ceux qu'on a trouvés dans les coffres de Matignon!

- M. Michel Hannoun, rapporteur spécial pour le travail et l'emploi. Inacceptable!
 - M. Philippe Mathot. Honteux!
- **M. René Couanau**, rapporteur pour avis. Ne vous laissez pas aller, monsieur Brard!
 - M. le président. Et concluez!
- M. Jean-Pierre Brard. C'est ce que je voudrais faire, monsieur le président, mais vous voyez, dès qu'on met le doigt sur le porte-monnaie, ça fait mal!

Je propose à M. Thomas de réduire d'autant les crédits de la défense et les fonds secrets du Premier ministre, dont la moitié, comme chacun sait, sert à alimenter des partis politiques!

- M. le président. La parole est à M. François Roche-
- M. François Rochebloine. Contrairement à notre collègue Brard, nous n'habitons pas tous en région parisienne, et je crois qu'un certain nombre d'entre nous souhaitaient regagner leur circonscription dès ce soir.
 - M. Germain Gengenwin. Très bien!
- **M. René Couanau,** rapporteur pour avis. Voilà enfin une réflexion d'ordre pratique! (Sourires.)
- **M. François Rochebloine.** Je veux donc intervenir très brièvement pour dire combien je partage les propos du rapporteur pour avis, notre collègue M. René Couanau, et d'Olivier Darrason.

En effet, je crois que, si une réduction de 30 millions de francs est acceptable – c'est un maximum –, en revanche une réduction de 300 millions, ou même de

100 millions, comme le propose M. Jegou, ne l'est absolument pas. En effet, l'adoption d'un tel amendement irait bien au-delà du contrat de progrès, qui oblige l'AFPA à des gains annuels de productivité, et il aurait de graves conséquences.

Il entraînerait la réduction des effectifs de l'AFPA d'environ 300 agents, rendant impossible la satisfaction des demandes pour 1996 et réduisant sa capacité d'accueil d'environ 2 000 demandeurs d'emploi.

Bref, une réduction de 30 millions, c'est le maximum.

- M. Michel Berson. Très bien!
- M. le président. La parole est à M. Michel Berson.
- M. Michel Berson. Pour gagner du temps, je m'exprimerai d'un bloc, à la fois contre l'amendement à 300 millions de réduction, l'amendement à 100 millions, l'amendement à 50 millions et l'amendement à 30 millions!

Je ne reprendrai pas l'analyse de toutes les conséquences qu'entraînerait l'adoption de l'un d'entre eux puisque cela a été excellemment exposé par M. le ministre, par M. le rapporteur de la commission des affaires sociales et par un certain nombre de mes collègues. En revanche, je veux revenir sur l'argumentation du rapporteur spécial pour la formation professionnelle, argumentation que je résumerai en quatre points, que je réfuterai un à un.

Son premier argument est que le niveau des rémunérations à l'AFPA est trop élevé et, pour appuyer sa démonstration, il se livre à une comparaison, un peu hasardeuse, entre les salaires des agents de l'AFPA et le traitement des personnels de l'éducation nationale. Mais il ne compare pas des choses comparables. La durée de travail de ces deux catégories de personnels n'est pas la même, qu'il s'agisse du nombre d'heures par semaine ou du nombre de semaines dans l'année. Rectification faite, on s'aperçoit que les salariés de l'AFPA ne sont pas mieux payés que ceux de l'éducation nationale.

Par le deuxième argument, il tend à dénoncer le maintien d'un effectif important au sein de l'AFPA. Il atteindrait, à l'en croire, 10 800. Eh non, il n'y a pas 10 800 salariés à l'AFPA.

- M. Jean-Jacques Jegou, rapporteur spécial pour la formation professionnelle. Ah non?
- **M.** Michel Berson. Il n'y en a même pas 10 760, chiffre qu'il indique dans son rapport, car il s'agit là non de l'effectif réel, mais de l'effectif budgétaire, qui est supérieur. Je ne reprendrai pas tous les chiffres,...
 - M. Germain Gengenwin. Quand même!...
- M. Michel Berson. ... me bornant à rappeler que l'AFPA emploie 10 564 salariés à temps plein, c'est-à-dire 6 p. 100 de moins qu'en 1993, puisque, depuis cette date, le nombre des contrats à durée indéterminée a diminué de près de 2 p. 100, et celui des contrats à durée déterminée de 44 p. 100. Pourtant, l'accord signé par les partenaires sociaux sur la gestion prévisionnelle des emplois, accord qui court sur la période 1993-1996, prévoyait que les effectifs resteraient constants, ce qui, on le voit, n'a pas été le cas.

Le troisième argument du rapporteur spécial tient au maintien très élevé des charges d'exploitation. Or il faut bien voir que les dépenses de formation ne sont pas les seules

M. Jean-Jacques Jegou, rapporteur spécial pour la formation professionnelle. Hélas non!

- M. Michel Berson. Il faut y ajouter les dépenses de recherche, d'études, d'expertise, d'orientation,...
- M. Jean-Jacques Jegou, rapporteur spécial pour la formation professionnelle. De champagne...
- M. Michel Berson. ...sans compter, bien sûr, la restauration et l'hébergement des stagiaires.

Je ne pense pas qu'on dépense beaucoup plus de champagne à l'AFPA que dans votre mairie!

- M. Jean-Jacques Jegou, rapporteur spécial pour la formation professionnelle. Venez voir, si vous voulez!
- M. Michel Berson. Donc, les dépenses de personnel ont baissé de 0,26 p. 100 en 1994 et de 3 p. 100 au cours de l'année 1995. De même, les autres dépenses, celles qui ne concernent pas le personnel, ont diminué de près de 2 p. 100 en 1994 et d'un peu plus de 4 p. 100 en 1995. Par conséquent, cet argument-là ne tient pas.

Dernier argument, les résultats, quantitatifs et qualitatifs, obtenus par l'AFPA seraient insuffisants. C'est là un procès tout à fait malvenu. En effet, l'AFPA est certainement le seul organisme de formation dans notre pays à avoir défini avec précision des indicateurs, des taux de placement de stagiaires, et ces taux seraient utilisés à son encontre sous prétexte qu'ils sont inférieurs à une norme ? Laquelle ? On n'en sait rien, puisqu'il n'y en a point !

Tous les arguments développés ne permettent pas d'affirmer, comme l'a fait le rapporteur spécial, que les efforts engagés depuis quelques mois n'ont pas encore produit de résultats significatifs et qu'il faut diminuer les crédits. Les quelques rappels auxquels je viens de procéder, montrent, au contraire, que des progrès ont bien été réalisés, à tout le moins depuis le début de l'application du contrat de progrès.

Par conséquent, les amendements tendant à réduire les crédits de 300 millions, de 100 millions, de 50 millions et même de 30 millions sont injustes, et injustifiables.

Notre assemblée ne sortira pas grandie de ce débat. L'an dernier, le rapporteur spécial avait exigé une réduction de crédits de 40 millions, puis il avait retiré son amendement. Cette année, il exige une réduction de 300 millions. Devant l'hostilité quasi générale, il a daigné, la semaine dernière, descendre la barre à 200 millions. Tout à l'heure, en séance, il l'a ramenée à 100 millions, c'est-à-dire à la hauteur de l'amendement initial de M. Anciaux. Mais M. Anciaux, depuis, s'est ravisé et, après avoir déposé un amendement réduisant les crédits de 100 millions, en a déposé un autre qui les réduisait à 50 millions. Et maintenant, on nous dit que c'est non plus 50 millions mais 30.

Ces palinodies, ces marchandages ne sont pas sérieux, pas crédibles. L'Assemblée nationale ne s'honore pas à voter le budget de l'Etat dans une telle confusion, confusion au sein du Gouvernement, confusion au sein de la majorité, confusion entre les rapporteurs spéciaux et les rapporteurs pour avis.

- **M. René Couanau**, *rapporteur pour avis*. Et confusion au sein de l'opposition!
- **M. Michel Berson.** Le groupe socialiste, vous l'aurez compris, est hostile à tous ces amendements, qu'il s'agisse des réductions de crédits de 300 millions, de 100 millions, de 50 millions ou de 30 millions.
- M. Germain Gengenwin. Cela fait cinq fois que vous le dites!

- M. Jean-Pierre Brard. La pédagogie est l'art de la répétition!
- M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Bastiani.
- M. Jean-Pierre Bastiani. Je souhaite, monsieur le président, donner mon sentiment.

Il faut faire très attention, parce que nous sommes dans un domaine sensible, celui de l'inadéquation entre l'offre et la demande d'emplois.

C'est l'une des causes structurelles du chômage à laquelle l'AFPA et d'autres organismes essaient de s'attaquer. L'AFPA le fait avec un certain succès puisque j'ai noté, dans le discours que nous a tenu M. Jégou, qu'elle accueillait environ 150 000 stagiaires et enregistrait des résultats que je juge bons, puisque le taux de placement est de un sur deux.

Je répondrai à M. Jegou, dont je perçois très bien la préoccupation, qu'il se trompe de débat. S'il existe un problème de gestion des fonds destinés à l'AFPA, c'est à la réforme de cette gestion qu'il faut s'attaquer.

- M. François Rochebloine. Très bien!
- M. Jean-Pierre Bastiani. Ce n'est pas en coupant dans les crédits, comme il le suggère,...
- M. Jean-Jacques Jegou, rapporteur spécial pour la formation professionnelle. Il faut lire le rapport, monsieur Bastiani.
- M. Jean-Pierre Bastiani. ... qu'on arrivera à résoudre ce problème.

Par ailleurs, tout à l'heure, M. Thomas, pour prouver que son amendement était légitime, a fait référence aux arbitrages budgétaires qui avaient été effectués. Or cet amendement est hors arbitrages budgétaires.

- M. François Rochebloine. Très bien!
- **M**. **le président**. La parole est à Mme Roselyne Bachelot-Narquin.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. Depuis tout à l'heure, les chiffres volent : 300 millions de francs, 100 millions de francs, 30 millions de francs. On s'invective. Les uns veulent garder l'AFPA au nom du centralisme démocratique (Sourires)...

M. Jean-Pierre Brard. Vous datez! Vous êtes marquée par les stigmates du passé!

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. Oh, non, monsieur Brard!

... les autres veulent l'abolir au nom du libéralisme. Finalement, je me demande si ont été posées les deux seules et vraies bonnes questions, qui sont de savoir si l'AFPA est un bon outil...

M. Michel Berson. Oui!

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. ... et si elle pourra continuer à servir avec les coupes budgétaires que nous proposons.

M. René Couanau, rapporteur pour avis. C'est le fond de la question!

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. A la première question, je réponds : oui, l'AFPA est un bon outil, il faut le conserver. Il a des personnels compétents et il assure une mission de formation professionnelle irremplaçable.

J'avais dit ce matin, au nom du groupe RPR, que nous n'accepterions pas d'amendement qui compromettrait gravement l'avenir de cet organisme irremplaçable.

M. François Rochebloine et M. Dominique Paillé. Très bien!

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. Pour la seconde question, je me tourne vers vous, monsieur le ministre, car c'est vous qui détenez la réponse. Nous n'avons pas, nous, les services qui nous permettent de la fournir de manière certaine.

M. François Rochebloine. Très bien!

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. Est-ce qu'avec une coupe de 30 millions de francs dans son budget, l'AFPA peut continuer ses missions irremplaçables?

Si vous répondez : « oui » ! je dis : allons-y pour 30 millions de francs. Et si vous répondez : « oui ! pour 100 millions de francs », d'accord, mais j'ai bien des doutes.

- M. François Rochebloine et M. Dominique Paillé. Très bien!
- M. le président. La parole est à M. Germain Gengenwin.
- M. Germain Gengenwin. Je ne voterai pas l'amendement de Jean-Jacques Jegou. Il a tout à fait raison, mais le ministre est en train de négocier sur une réforme des structures de l'AFPA. (Rires.) Laissez-moi le dire! Il est important, pour cet organisme comme pour de nombreux autres, d'avoir le courage de se remettre en cause et de revoir sa mission.

Sa mission première était de former des cadres de niveau IV et de niveau III. De façon contractuelle, les régions ont largement participé aux investissements. Aujourd'hui, cette clientèle n'est plus là, et l'AFPA est en train de chercher n'importe quelle formation de niveau V ou autre.

Donc, il faut revoir sa mission première.

- M. René Couanau, rapporteur pour avis. Très bien!
- M. Germain Gengenwin. J'ai confiance dans les négociations que le ministre veut engager car je préfère plutôt un but dans quelques mois qu'un corner maintenant, qui risque d'échouer! (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)
- **M.** le président. La parole est à M. Jean-Jacques Jegou, rapporteur spécial.
- M. Jean-Jacques Jegou, rapporteur spécial pour la formation professionnelle. Je ne sais pas si l'on va me sortir le carton rouge (Sourires) mais en tout cas je trouve que M. Berson a eu raison sur un point: nous ne sortirons pas grandis de ce débat, et nous ne sommes pas à la hauteur. C'est vrai!
- M. Michel Hannoun, rapporteur spécial pour le travail et l'emploi. Parlez pour vous!
- **M. René Couanau,** *rapporteur pour avis.* Ça dépend à quelle hauteur vous le placez!
- M. Jean-Jacques Jegou, rapporteur spécial pour la formation professionnelle. J'ai rédigé un rapport. Or j'ai le sentiment que peu de collègues l'ont lu.
- **M. René Couanau**, rapporteur pour avis. Ne nous refaites pas le coup des députés ignorants!
- M. Jean-Jacques Jegou, rapporteur spécial pour la formation professionnelle. Je vous demanderai de vous reporter à la page 74 et de réfléchir un instant.
 - M. Olivier Darrason. Oui!

M. Jean-Jacques Jegou, rapporteur spécial pour la formation professionnelle. Si maintenant les rapporteurs spéciaux ne peuvent plus demander de réductions de crédits à la suite de contrôles qu'ils ont opérés! Cela n'a pas été sans difficultés mais enfin, j'ai pu tout de même en faire un certain nombre. Les résultats sont à votre disposition, si vous voulez les consulter. Et le directeur général luimême, depuis sa nomination, a fait un certain nombre de constatations.

Bref, si le rapporteur spécial n'en sait pas plus intrinsèquement que le rapporteur pour avis, il a sur lui cet avantage d'être allé juger sur place et sur pièces depuis trois ans. Car je ne suis pas sûr, monsieur Couanau, que vous soyez allé à l'AFPA examiner les comptes!

- M. Michel Berson. Il n'a pas cette prérogative!
- M. Jean-Jacques Jegou, rapporteur spécial pour la formationprofessionnelle. C'est grâce à cet avantage que j'ai pu, à la page 74 de mon rapport, proposer quelques orientations pour l'AFPA:

Transformation du statut de l'association en établissement public industriel et commercial : c'est évidemment essentiel :

Evolution du statut du personnel et changement de la grille salariale et des règles d'augmentation salariale, car le statut des arsenaux ne me convient pas;

Réduction des effectifs administratifs et des personnels techniques d'encadrement fonctionnel et hiérarchique;

Restriction des dépenses d'exploitation et réduction des frais généraux ;

Poursuite de la remise en ordre de la comptabilité; Recentrage de l'AFPA sur ses missions de service public;

Meilleure adéquation de l'AFPA aux besoins du marché du travail et diversification de ses filières de formation;

Réorganisation de la tutuelle au sein du ministère du travail et rapprochement, à terme, avec l'ANPE;

Modernisation des installations.

M. Brard suggère d'organiser un débat sur l'AFPA. Voilà ce que, moi, je propose.

Sur la réduction de crédits, je reste favorable à 300 millions. J'ai accepté de descendre à 100 millions, mais je ne veux pas d'une discussion de marchands de tapis. Ou bien l'Assemblée votera les 100 millions, ou bien je serai désavoué.

Laissez-moi encore vous dire, monsieur le ministre, avec toute l'amitié que je vous porte, que, dans la majorité ou dans l'opposition, cela fait dix ans que je suis parlementaire et que j'entends le même cantique : ...

- M. Jean-Pierre Brard. Ce n'est pas un cantique, c'est un requiem!
- M. Jean-Jacques Jegou, rapporteur spécial pour la formation professionnelle. ... « Vous avez raison, monsieur le député, vous êtes un excellent rapporteur. » Et puis l'approbation diminue, celle de mes collègues aussi d'ailleurs, au fur et à mesure que la journée avance.

Cela ne changera ni mon état d'esprit ni ma méthode. Je crois travailler avec beaucoup d'honnêteté et de précision. Je peux avoir tort, mais les informations que je détiens viennent de l'AFPA elle-même et personne ne m'a apporté d'informations contraires.

Comme vous tous, j'espère une réforme. Seulement, cela fait trois ans qu'on me l'annonce et, actuellement, la situation est bloquée. Quand j'ai parlé de travaux d'Her-

cule, monsieur le ministre, vous m'avez répondu que les Hercule ne manquaient pas dans l'Assemblée. Moi, je crois qu'il y a surtout des gens qui reculent (Murmures sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre), au lieu d'avoir le courage de reconnaître qu'à un moment donné, il faut que les abus cessent

Je ne veux pas me faire le « chevalier blanc » : je n'en ai ni le désir ni le pouvoir. J'entends simplement assumer la mission que le rapporteur spécial tient de la Constitution, c'est-à-dire contrôler les dépenses de l'Etat. Il s'agit bien d'argent public. La subvention de 4,011 milliards versée à l'AFPA provient du budget de l'Etat. Je n'en conteste pas le principe, je dis qu'on peut en réduire le montant. Avec 300 millions de moins, madame Bachelot-Narquin, l'AFPA peut fonctionner, mais différemment. Etant maire dans la région parisienne, où je bois beaucoup moins de champagne que ne le pense M. Berson (Sourires), je fais vivre ma commune, depuis trois ans, avec une DGF qui n'augmente pas!

M. Michel Berson. Moi aussi.

M. Jean-Jacques Jegou, rapporteur spécial pour la formation professionnelle. Bien sûr! Est-ce qu'au moins l'AFPA ne pourrait pas, par ces temps de vaches maigres, fonctionner avec la même subvention qu'en 1995, c'est-à-dire en renonçant à 88 millions? A 100 millions, mon amendement rectifié va au-delà et il constitue donc un signe fort, mais il ne remet pas en cause le fonctionnement. Si je suis descendu de 300 millions à 100 millions, c'est pour montrer que j'entendais ne pas gêner la négociation, qui sera de toute façon difficile. Les syndicats – on ne peut pas leur en vouloir – ne sont pas prêts à renoncer à un statut aussi exorbitant qui n'existe qu'à l'AFPA et dans les arsenaux.

Maintenant, mes chers collègues, faites ce que vous voulez. Moi, j'ai effectué mon contrôle, j'ai constaté les abus et j'ai entendu les responsables, à commencer par le nouveau directeur général qui, lui-même, en était effrayé. Il a entrepris le redressement, mais la réforme de fond reste à faire. Il ne suffira pas d'expliquer que, cette fois, le boulet est passé bien près. Je sais pourtant qu'on va le faire et que, dans les régions de France, grâce à certains députés dont la démagogie est évidente (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*), on se tapera fort sur les cuisses dans les officines de l'AFPA!

- M. le président. La parole est à M. le ministre.
- M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. Mon métier d'avocat me porterait à répondre longuement à ce long réquisitoire.
 - M. Jean-Pierre Brard. Avocat du diable!
- M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. La fonction appartient aux procès en canonisation, monsieur Brard! Et peut-être serai-je l'avocat du diable dans le vôtre! (Sourires.)
- M. Jean-Pierre Brard. Nous en reparlerons au paradis, monsieur le ministre! S'il vous ouvre ses portes...
- M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. Mais je m'en tiendrai à une réponse assez brève, pour ne pas prolonger le débat. Vous me permettrez cependant trois petits préalables.

Tout d'abord, monsieur Berson, je ne vois pas en quoi l'Assemblée serait déshonorée par ce débat, ni même quel discrédit il pourrait lui causer. Pour ma part, je le trouve fort utile.

Ensuite, monsieur Jegou, je n'imagine pas avoir pu qualifier un membre de cette assemblée d'irresponsable. Et si jamais pareil propos m'avait échappé, je le retirerais immédiatement. J'ai simplement dit qu'il fallait faire attention à des attitudes qui, elles, pouvaient être irresponsables.

Enfin, même si vous ne réussissez pas à faire adopter votre amendement, vous ne serez pas, pour autant, désavoué. Lorsque la démocratie ne donne pas son plein aval à une proposition, ce n'est pas nécessairement un désaveu. Et ce le serait d'autant moins que c'est en grande partie grâce à vous que ce débat positif a eu lieu.

Cela dit, le réquisitoire a été très fort. Sans en reprendre tous les moyens, je veux vous mettre en garde contre les amalgames. Il est certain que les progrès de l'AFPA ne sont pas à la hauteur de ce qu'il faudrait pour qu'elle soit aussi efficace et productive qu'elle doit l'être. Ces progrès, dont je vous épargnerai une nouvelle énumération, n'en sont pas moins réels.

L'AFPA a aussi des missions que, souvent, l'on néglige. Comme M. Gengenwin l'a rappelé, il n'est pas juste, par exemple, de lui reprocher de préparer des jeunes au niveau V pour le BTP de métallurgie. Malheureusement – je ne dis pas cela pour la région Alsace – nos régions s'intéressent surtout aux niveaux III et IV, et il appartient à l'AFPA de prendre en charge le niveau V. Voilà encore une forte justification.

La vocation sociale de l'AFPA est une vocation très ancienne, que les militants issus de la Résistance ont scel-lée de leur marque...

- M. Jean-Pierre Brard. C'est vrai!
- M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. ... y compris, monsieur Jegou, ceux de la famille de pensée à laquelle j'appartiens.
- M. François Rochebloine et M. Dominique Paillé. $Tr\`es$ bien !
- M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. M. Guibert, que j'ai fait venir au banc du Gouvernement, s'est prêté très volontiers à vos questions, et vous-même avez reconnu qu'il ne vous avait pas dissimulé ses difficultés. Alors, vous ne pouvez pas vous appuyer sur ses réponses pour hasarder des déclarations qui risquent de le gêner, demain, dans la tâche ardue qui est la sienne.

Il vous a dit sans doute que la négociation était difficile. Et voilà que, tout à coup, vous annoncez que la négociation était bloquée! Eh bien, dans le réquisitoire, c'est une pièce qui est erronée, car la prochaine réunion a lieu le 7 novembre, ce qui exclut le blocage.

Monsieur Guibert, vous n'avez pas la possibilité de parler dans cette assemblée, mais je vais répondre à votre place puisque vous avez été mis en cause.

- M. Jean-Pierre Brard. Avocat toujours! (Sourires.)
- M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. Il est bien évident que votre tâche sera très difficile. Il est difficile, en effet, d'expliquer aux salariés de l'AFPA qu'ils vont devoir accepter une logique d'entreprise, avec une négociation salariale qui ne pourra plus prendre pour référence les indices des arsenaux. Mais votre lettre de mission vous fixe un délai. Et je veux bien convenir, messieurs les rapporteurs, de la nécessité de venir devant la commission des affaires sociales et la commission des finances pour rendre compte, au cours du premier trimestre 1996, de l'état de la négociation.

- M. Michel Hannoun, rapporteur spécial pour le travail et l'emploi. Très bien!
- M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. En prévision de cette négociation, il faut sans doute, selon la formule excellente de René Couanau, donner un signal fort, pourvu qu'il ne soit pas trop fort. Les signaux trop forts rendent sourd et font peur. Or la peur est mauvaise conseillère.

Mon travail de réformateur, si je puis dire, que j'accomplis avec l'appui de l'Assemblée, implique un climat de confiance. Nous mettons, c'est vrai, les gens en état d'alerte, mais il faut se garder de les mettre en état de tension. Car la réforme serait alors handicapée par une sorte de peur qui s'emparerait des individus et leur ferait craindre que ne se confirment les allégations des mauvais bergers : voici que l'AFPA est menacée de disparaître définitivement et complètement, ce qui n'est pas vrai, bien entendu.

- M. Jean-Pierre Brard. Où sont-ils, les mauvais bergers?
- M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. J'espère que, bientôt, il n'y en aura plus. Mais je crains toujours qu'il n'en reste quelques-uns qui rôdent!
- M. Jean-Pierre Brard. Le loup dans la bergerie, c'est qui?
- M. Michel Hannoun, rapporteur spécial pour le travail et l'emploi. C'est Brard!
- M. Jean-Pierre Brard. Non, il est au banc du Gouvernement!
- M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. Pour toutes ces raisons, j'en arrive à la conclusion suivante. L'amendement de M. Anciaux propose de réduire les crédits de 30 millions. Mme Bachelot-Narquin m'a posé une question de confiance en me demandant si un tel abattement souleverait des problèmes très difficiles. Et je lui ai répondu que je ne le pensais pas. Si, donc, en votre âme et conscience, vous pensez que mes explications laissent malgré tout subsister un doute, votez cet abattement de 30 millions. Nous le vivrons, M. Guibert et moi-même, le moins mal possible.

A une condition cependant, et je m'adresse à M. Hannoun et à M. Thomas: c'est que ces 30 millions retirés du budget de l'AFPA soient inclus dans l'enveloppe globale dont nous sommes convenus avec la commission des finances pour lui permettre de réaliser ses 2 milliards d'économies sur l'ensemble des dépenses de l'Etat. S'il en est bien ainsi, j'accepterai, je pense, l'amendement de M. Anciaux.

Mais il se peut aussi, bien sûr, que vous décidiez de ne retirer aucun crédit à l'AFPA. A ce moment-là, j'accepterais aussi, comme je m'y suis engagé, que l'Assemblée ampute mon budget de la somme que nous avons établie comme étant compatible avec les besoins du ministère du travail.

- **M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances pour le travail et l'emploi.
- M. Michel Hannoun, rapporteur spécial pour le travail et l'emploi. Monsieur le ministre, tous les arguments ont été échangés et chacun les a entendus. Pour aller directement au fond des choses sans ajouter au débat, je propose, en l'absence de M. Anciaux, qu'un nouvel amendement, auquel il pourrait être associé, intègre, avec l'accord de

M. Thomas, l'abattement de 30 millions sur les crédits de l'AFPA dans la réduction globale de 63,16 millions que nous avons retenue, M. Thomas et moi-même. Les 33,16 millions restants seraient imputés sur les deux autres chapitres visés par notre amendement.

On resterait ainsi à l'intérieur de la réduction de crédits qui correspond à l'enveloppe des 2 milliards.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. Plus les 3 millions que nous avons déjà votés. Cela ferait 66,16 millions.

- M. Michel Hannoun, rapporteur spécial pour le travail et l'emploi. Oui.
- **M. le président.** Monsieur Hannoun, on ne peut plus déposer d'amendements.

La parole est à M. Jean-Pierre Thomas.

M. Jean-Pierre Thomas. Monsieur le ministre, on voit bien que, contrairement à ce qui a été dit, un tel débat, à condition qu'il reste courtois, est très positif en lui-même, puiqu'il nous permet d'aboutir à une synthèse. Reste évidemment l'amendement de M. Jegou. Mais rien ne nous empêche de voter celui de M. Anciaux.

S'il est adopté, je suis prêt, avec Michel Hannoun, à sous-amender notre propre amendement pour déduire des 63 millions les 30 millions d'abattement sur l'AFPA. Nous resterions ainsi dans l'enveloppe des 2 milliards d'économies. Tel est l'engagement que je prends pour que, enfin, ce plan d'économies chemine et réussisse.

- M. René Couanau, rapporteur pour avis. Très bien!
- **M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial pour la formation professionnelle.
- M. Jean-Jacques Jegou, rapporteur spécial pour la formation professionnelle. Je vous indique respectueusement, monsieur le ministre, que j'aimerais tout de même qu'on en revienne à la bonne organisation du débat. J'ai un amendement à 100 millions. Je souhaite, à moins que vous n'en réserviez le vote, comme vous en avez le droit, que l'Assemblée se prononce sur cet amendement qui reste celui de la commission des finances. Nous voterons ensuite sur l'amendement à 30 millions de quelqu'un qui, d'ailleurs, n'est pas là pour le défendre. Mais comme le mien est le plus éloigné du texte, il doit être mis aux voix en premier.
- **M. le président.** Voyons, monsieur Jegou, il n'a jamais été question de faire autrement! Ces amendement, sont en discussion commune et je vais d'abord faire voter sur le vôtre.

La parole est à M. le ministre.

- M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. Je vous réponds humblement, monsieur Jegou, que si vous ne retirez pas votre amendement, il faudra bien voter dessus. Mais comme il s'agit d'une discussion commune, j'ai exposé, pour aller plus vite, la position du Gouvernement sur l'ensemble des amendements, et je remercie M. Thomas de s'y être rallié.
- **M. le président.** Mes chers collègues, l'Assemblée est, je crois, parfaitement éclairée. Chacun de vous a pu s'exprimer. Le débat a été très long mais il était très intéressant et très important. Nous allons maintenant passer au vote.
- **M. Jean-Pierre Brard.** Sur quel amendement, monsieur le président ?
- **M. le président.** D'abord sur l'amendement n° 136 rectifié, bien sûr. S'il est adopté, il fera tomber l'amendement n° 149 rectifié. S'il ne l'est pas, je mettrai ce second amendement aux voix.

Vous en êtes d'accord, monsieur Brard?

- **M. Jean-Pierre Brard.** Oui, mais j'aimerais faire une explication de vote.
- M. le président. Si je vous l'accorde, chacun m'adressera la même demande.
- M. Jean-Pierre Brard. Mais si vous me la refusez, nous allons être obligés de demander une suspension de séance!
 - M. le président. Je vous en prie, regardez l'heure!
- **M. Jean-Pierre Brard.** Juste trois phrases. Et je vous assure qu'elles ne seront pas aussi longues que les eût faites Marcel Proust. (*Sourires.*)
- **M. le président.** Allons-y pour trois phrases, mais nous en serons juges.
- M. Jean-Pierre Brard. Premièrement, monsieur le ministre, nous n'avons pas avancé, contrairement à ce que vous avez dit, sur la nécessaire transparence. Or je pense que ces affaires-là, avec toute la sympathie que j'ai pour M. Guibert, ne peuvent pas se régler seulement entre le Gouvernement et le directeur général de l'AFPA, mais doivent se régler dans la transparence. Vous avez évoqué une audition par la commission: pourquoi pas? Mais à condition qu'on auditionne également les organisations syndicales afin que toutes les pièces soient sur la table. Notre préférence va à une table ronde pour que l'on y voie clair.

Quant aux 2 milliards d'économies, et ce sera ma dernière phrase – vous voyez, monsieur le président, que je m'en tiens finalement à deux (Sourires) – M. Thomas n'a pas répondu à ma proposition de ponctionner les fonds secrets de Matignon. (Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Mes chers collègues, cette proposition, à vrai dire, a été soumise à la commission des finances par l'un de nos collègues de droite, qui a suggéré de ponctionner de 50 p. 100 les 400 millions des fonds secrets de Matignon. Cela va bien au-delà des 30 millions que vous réclamez. De l'argent, il y en a, et qui sert à des fins immorales, ce à quoi ne saurait être insensible M. Barrot.

- M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. C'est vrai!
- **M. le président.** Chers collègues, nous allons voter. Je rappelle que l'amendement n° 136 tel qu'il a été rectifié tend à réduire de 100 millions de francs les crédits du titre IV de l'état B.

Je le mets aux voix.

(L'amendement n'est pas adopté.)

- **M. le président.** Je vais mettre aux voix l'amendement n° 149 rectifié...
- M. Jean-Jacques Jegou, rapporteur spécial pour la formation professionnelle. Monsieur le président, je demande la parole pour une explication de vote.
- M. le président. Non, monsieur Jegou. Chacun s'est déjà longuement expliqué.
- M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. Monsieur le président, je rappelle que sur l'amendement n° 149 rectifié, le Gouvernement s'en remet à la sagesse de l'Assemblée.
- **M. le président.** Nous n'avons pas oublié, monsieur le ministre. (Sourires.)

- Je mets aux voix l'amendement nº 149 rectifié.
- M. Michel Berson. Le groupe socialiste vote contre.
- M. Jean-Pierre Brard. Le groupe communiste également.

(L'amendement est adopté.)

- **M. le président.** Nous en revenons à l'amendement n° 165, présenté par M. Jean-Pierre Thomas et M. Hannoun, et qui avait été précédemment réservé.
 - « J'en rappelle les termes :
 - « « Sur le titre IV de l'état B, réduire les crédits de 63,16 millions de francs. »

Monsieur le ministre, levez-vous la réserve de vote?

- M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. Je lève, en effet, la réserve du vote sur l'amendement n° 165. Il s'inscrit dans l'effort de rigueur proposé par la commission des finances et accepté par le Gouvernement. Il va de soi que le ministère du travail est solidaire de l'acceptation formulée par le chef du Gouvernement. J'ai bien compris que M. Hannoun et M. Thomas vont rectifier leur amendement en fonction de celui que l'Assemblée vient d'adopter.
 - M. Jean-Pierre Thomas. Absolument!
- M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. Sous réserve de cette rectification, je m'en remets à la sagesse de l'Assemblée, ce qui signifie une coopération active à l'effort de rigueur.
- **M.** Jean-Jacques Jegou, rapporteur spécial pour la formation professionnelle. Mais cela ne porte pas sur les mêmes chapitres!
- **M. le président.** Monsieur Thomas, vous avez annoncé que vous rectifiez l'amendement. Pouvez-vous nous indiquer la nature de cette rectification?
- M. Jean-Pierre Thomas. Pour rester dans l'enveloppe convenue, nous substituons une réduction de 33,16 millions à celle de 63,16, de façon à tenir compte de la réduction de 30 millions déjà votée sur les crédits de l'AFPA.
- M. Jean-Pierre Brard. Vous êtes un perceur de coffres-
 - M. Maxime Gremetz. Il joue avec les coffres!
- **M. Jean-Pierre Thomas.** Allons, messieurs, je ne vous ai pas habitué à cela!
- M. le président. Monsieur le rapporteur spécial, comment répartissez-vous cette réduction entre les chapitres?
- M. Michel Hannoun, rapporteur spécial pour le travail et l'emploi. Au chapitre 43-03, la rédaction initiale est maintenue. Au chapitre 44-74, il faut lire 13,16 millions de francs au lieu de 43,16. Au chapitre 44-76, la rédaction est maintenue. Moyennant quoi, nous restons dans les limites de l'épure.
- **M. le président.** L'amendement n° 165 est donc ainsi rectifié.
 - M. Michel Berson. Je n'ai jamais vu un tel bricolage!
 - M. le président. Moi, si! depuis vingt-trois ans!
- La parole est à M. le rapporteur spécial pour la formation professionnelle.
- M. Jean-Jacques Jegou, rapporteur spécial pour la formation professionnelle. Je tiens à m'expliquer sur mon vote, monsieur le président.

Je m'abstiendrai sur cet amendement, ne voulant pas jouer au marchand de tapis et pour rester cohérent avec ce que j'ai défendu tout au long de la discussion. J'avais fixé un plancher de 100 millions, car j'y voyais un signal qui ne mettrait pas en cause le fonctionnement de l'AFPA. Pour essayer de sauver les apparences, on se livre à une gymnastique budgétaire peu orthodoxe. Mais je vis cette fin de soirée avec beaucoup de sérénité, car plus efficace que moi seront les services du budget qui, dans un premier temps, feront les coupes budgétaires utiles, et il faudra bien que soient gelés 35 milliards de crédits. Je suis donc assez confiant.

De la même façon, je m'abstiendrai sur le budget du travail et de la formation professionnelle.

- **M.** le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis pour la formation professionnelle.
- M. René Couanau, rapporteur pour avis. Je ferai une nouvelle proposition, au risque d'être accusé de marchandage. Mais, d'abord, qui met le tapis sur le tapis, si j'ose dire? Ce n'est pas nous! Et qu'est-ce qu'un débat budgétaire, sinon une discussion de chiffres?

Monsieur Thomas, monsieur Hannoun, vous faites porter, selon moi, la réduction de 33,16 millions de francs trop fortement sur le chapitre 43-03 qui concerne les fonds de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'insertion des jeunes, et le chapitre 44-74, c'est-à-dire les conventions de conversion, se trouve, quant à lui, renforcé. Je vous propose une solution médiane : réduisez de 5 millions seulement les crédits du chapitre 43-03 et prévoyez une réduction supplémentaire de 5 millions sur le chapitre 44-74. Cette répartition me semblerait plus équitable.

- **M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial pour le travail et l'emploi.
- M. Michel Hannoun, rapporteur spécial pour le travail et l'emploi. La rectification suggérée par René Couanau se traduirait donc par une réduction de 5 millions au chapitre 43-03 et de 18,6 millions au chapitre 44-74. Nous acceptons cette rectification.
- **M. le président.** L'amendement n° 165, deuxième rectification, prévoit donc une réduction de 5 millions du chapitre 43-03, et de 18,6 millions du chapitre 44-74, le chapitre 44-76 restant, quant à lui, amputé de 10 millions.

La parole est à M. Michel Berson.

- M. Michel Berson. J'ai dit que nous débattions dans la confusion et l'impréparation et ce que nous vivons en ce moment le confirme. S'il y a un chapitre du budget de la formation professionnelle auquel il ne faut surtout pas toucher, c'est bien le chapitre 43-03, celui du fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale et de l'insertion des jeunes. C'est un chapitre clé de ce budget. On pouvait discuter du chapitre 44-74 qui porte sur le fonds national de l'emploi, voire, dans une certaine mesure, du chapitre 44-76 qui concerne les actions pour la promotion de l'emploi. Mais le fonds de la formation professionnelle, qui est déjà en baisse par rapport à 1995, était bien le dernier chapitre sur lequel opérer une ponction! Nous sommes en train de nous passer le sel et le poivre. Ce bricolage est indigne de nous! Mes chers collègues, ressaisissons-nous avant de commetre une erreur irréparable. Nous disposons encore de quelques minutes.
- **M. le président.** Il va pourtant bien falloir voter! Avant, je donne une dernière fois la parole à M. le rapporteur spécial.

M. Michel Hannoun, rapporteur spécial pour le travail et l'emploi. Vous avez raison, monsieur le président, il va bien falloir finir par s'exprimer en votant.

Avant, je voudrais dire à Michel Berson, avec toute l'amitié que j'ai pour lui, que si moi, vice-président du conseil national des missions locales, j'ai fait cette proposition, ce n'est pas sans raison. J'ai considéré en effet que réduire de 5 millions supplémentaires ce chapitre doté de 3 406 millions, contre 3 584 en 1995, n'était pas scandaleux. Cela ne devrait pas poser de difficulté particulière. De toute façon, il faudra des arbitrages. Alors, à la limite, je le dis en mon âme et conscience, je préfére que ce soit l'Assemblée qui procède à cette réduction de 5 millions plutôt que de retrouver dans un arbitrage une diminution de crédits plus importante.

Voilà pourquoi, moi, qui consacre tant de temps à l'insertion des jeunes et qui y porte tant d'intérêt, j'ai déposé cet amendement et accepte les modifications qui y ont été apportées.

M. le président. Mes chers collègues, nous allons maintenant passer au vote sur l'amendement n° 165 deuxième rectification. Vous avez tous en tête qu'il vise à réduire de 33,16 millions de francs les crédits du titre IV de l'état B, cette réduction s'appliquant pour 5 millions de francs sur les crédits du chapitre 43-03, pour 18,16 millions sur ceux du chapitre 44-74 et pour 10 millions sur ceux du chapitre 44-76.

Je mets aux voix l'amendement n° 165, deuxième rectification.

(L'amendement est adopté.)

- **M. le président.** MM. Michel Berson, Beauchaud et les membres du groupe socialiste ont présenté un amendement, n° 161, ainsi rédigé :
 - « Sur le titre IV de l'état B, réduire les crédits de 300 000 000 francs. »

La parole est à M. Michel Berson.

M. Michel Berson. Cet amendement vise à réduire de 300 millions la dotation destinée aux contrats initiativeemploi compris dans les crédits du chapitre 44-74 du fonds national de l'emploi, doté de 33,5 milliards de francs.

Cette somme pourrait utilement alimenter l'article 88 nouveau consacré à la réduction du temps de travail et qui ne comporte aucun crédit. Cela est d'ailleurs fort surprenant, alors qu'aujourd'hui même les partenaires sociaux négocient sur ce thème, pour le moins étonnant quand on sait – cela a été rappelé tout au long de ce débat – que la réduction du temps de travail est l'une des voies les plus prometteuses pour créer des emplois. Les statistiques du chômage pour septembre, qui font apparaître, hélas! une hausse du nombre de chômeurs à cause du ralentissement de la croissance, devraient pourtant nous inciter à développer cette logique de la réduction du temps de travail qui, si elle n'est pas la seule, reste privilégiée.

- Si les partenaires sociaux arrivent aujourd'hui à un accord interprofessionnel, des accords de branches seront ensuite conclus. Il serait donc hautement souhaitable que le Gouvernement puisse accompagner le mouvement ainsi créé et que, par conséquent, des crédits y soient affectés. L'article 88 a été créé à cet effet, mais, je le répète, il n'a pas été alimenté. Notre amendement pourrait permettre d'y remédier.
 - M. Didier Boulaud. Très bien!
 - M. le président. Quel est l'avis de la commission?

M. Michel Hannoun, rapporteur spécial pour le travail et l'emploi. Cet amendement – je le dis tout simplement à nos collègues de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales – n'a pas été soumis à la commission des finances. A titre personnel, j'émettrai un avis défavorable, pour deux raisons.

D'abord, il ne faut pas réduire les crédits d'un dispositif qui vient d'être mis en place. La commission des finances s'était même demandée si la dotation prévue serait suffisante pour atteindre l'objectif de 350 000 contrats initiative-emploi en année pleine. Imaginez les problèmes que risquerait de poser une amputation de 300 millions!

Ensuite, je pourrais avec quelque humour renvoyer la critique qui nous a été faite tout à l'heure lorsque nous avons proposé de réduire ce budget de la même somme. Mais j'aurai l'indulgence de ne pas le faire. N'avait-on pas parlé alors de « diabolisation » ?

- M. Michel Berson. Nous, nous proposons un transfert!
- M. Michel Hannoun, rapporteur spécial pour le travail et l'emploi.

Je constate, monsieur Berson, que l'amendement nº 161 ne prévoit pas ce transfert, dont vous vous contentez de faire état oralement.

- M. Michel Berson. C'est de la technique parlementaire!
- M. Michel Hannoun, rapporteur spécial pour le travail et l'emploi. Je confirme l'avis défavorable du rapporteur.
 - M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement?
- M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. Monsieur Berson, le CIE est une formule qui marche : 92 000 ont déjà été signés et, pour la première fois depuis longtemps, le chômage de longue durée a reculé. Ce n'est pas au moment où un dispositif produit des résultats qu'il faut donner le sentiment qu'on pourrait le modifier. Il faut, au contraire, lui permettre d'atteindre son but ô combien important : la réintégration des chômeurs de longue durée dans le marché du travail.

Par ailleurs, pour stimuler l'aménagement du temps de travail, nous avons déjà prévu des baisses de cotisations qui figurent au budget des charges communes.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet lorsque les partenaires sociaux auront eux-mêmes statué. Pour l'heure, ce transfert de crédits ne me paraît pas opportun.

- M. Michel Berson. Pourquoi y a-t-il zéro franc sur un article nouveau?
- M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. Je vous l'ai déjà expliqué, monsieur Berson. Vous pouvez ne pas faire vôtres mes explications, mais je vous les ai données. Je ne retarderai pas l'Assemblée en les reprenant.
- M. Michel Berson. Il ne s'agit que de 0,5 p. 100 du chapitre. Et puis, on n'a jamais vu un article nouveau qui ne soit pas doté!
- M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 161.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le titre IV, modifié par les amendements adoptés.

(Le titre IV, ainsi modifié, est adopté.)

ÉTAT C

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. J'appelle l'article 69 rattaché à ce budget.

Article 69

- **M. le président.** « Art. 69. I. Les deuxième et troisième alinéas de l'article L. 241-6-1 du code de la sécurité sociale sont remplacés par les dispositions suivantes :
- « Le montant annuel auquel doivent être inférieurs ou égaux les gains et rémunérations versés au cours du mois civil pour ouvrir droit à l'exonération de cotisation prévue par le premier et le cinquième alinéas est porté à 169 fois le salaire minimum de croissance majoré de 20 p. 100, à compter du 1^{er} janvier 1995, de 30 p. 100 à compter du 1^{er} janvier 1998, de 40 p. 100 à compter du 1^{er} janvier 1999 et de 50 p. 100 à compter du 1^{er} janvier 2000.
- « Ouvrent droit à la réduction de cotisation de moitié prévue par le premier et le cinquième alinéas les gains et rémunérations versés au cours du mois civil qui sont, à chacune des dates indiquées à l'alinéa précédent, supérieurs aux montants fixés à ces dates, mais qui sont inférieurs ou égaux à 169 fois le salaire minimum de croissance majoré de 30 p. 100 à compter du 1^{er} janvier 1995, de 40 p. 100 à compter du 1^{er} janvier 1998, de 50 p. 100 à compter du 1^{er} janvier 1999, et de 60 p. 100 à compter du 1^{er} janvier 2000.
- « II. Les dispositions des III, IV, V, VI, VII et VIII du présent article prennent effet à compter du 1^{er} juillet 1996; elles s'appliquent jusqu'au 31 décembre 1997. Elles sont applicables aux gains et rémunérations versés entre les 1^{er} juillet 1996 et 31 décembre 1997 ou, pour les marins salariés, aux services accomplis pendant cette même période.
- « III. Au premier alinéa de l'article L. 241-13 du code de la sécurité sociale, après les mots "20 p.100" sont ajoutés les mots "puis de 34 p.100 à compter du 1^{er} juillet 1996".
- « Les dispositions des articles L. 241-6-1 et L. 241-6-3 du code de la sécurité sociale ne sont pas applicables entre les 1^{er} juillet 1996 et 31 décembre 1997.
- « IV. L'article L. 241-6-2 du code de la sécurité sociale est ainsi rédigé :

« Par dérogation aux dispositions des 1° et 3° de l'article L. 241-6, dans les zones de revitalisation rurale définies à l'article 1465 A du code général des impôts, les gains et rémunérations versés au cours du mois civil sont exonérés de cotisations d'allocations familiales lorsqu'ils sont supérieurs à 169 fois le salaire minimum de croissance majoré de 21 p. 100 et inférieurs ou égaux à 169 fois le salaire minimum de croissance majoré de 50 p. 100.

- « Le montant de la cotisation d'allocations familiales est réduit de moitié, dans les zones mentionnées à l'alinéa précédent, pour les gains et rémunérations versés au cours du mois civil qui sont supérieurs à 169 fois le salaire minimum de croissance majoré de 50 p. 100 et inférieurs ou égaux à 169 fois le salaire minimum de croissance majoré de 60 p. 100.
- « Les dispositions du présent article sont applicables aux gains et rémunérations versés aux salariés par les employeurs soumis à l'obligation édictée par l'article L. 351-4 du code du travail et aux salariés mentionnés au 3° de l'article L. 351-12 du même code, à l'exception des gains et rémunérations versés par les organismes mentionnés à l'article 1^{cr} de la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990 relative à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications, par les employeurs relevant des dispositions du titre I du livre VII du présent code et par les particuliers employeurs.
- « Ces dispositions ne peuvent être cumulées avec l'application d'une autre exonération totale ou partielle de cotisations patronales ou de taux spécifiques, d'assiette ou montants forfaitaires de cotisations, à l'exception de l'abattement prévu à l'article L. 322-12 du code du travail.
- « V. L'article 7 de la loi nº 93-1313 du 20 décembre 1993 quinquennale relative au travail, à l'emploi et la formation professionnelle est ainsi rédigé :
- « Les dispositions de l'article L. 241-6-2 du code de la sécurité sociale sont applicables aux gains et rémunérations versés à compter de leur création par les entreprises bénéficiant ou ayant bénéficié des dispositions de l'article 44 sexies du code général des impôts. Les dispositions du présent article son applicables aux gains et rémunérations versés à compter du 1^{er} juillet 1996 par les entreprises bénéficiant des dispositions de l'article 44 sexies du code général des impôts. Les dispositions du présent article sont applicables aux gains et rémunérations versés à compter du 1^{er} juillet 1996 par les entreprises bénéficiant des dispositions de l'article 44 sexies précité depuis le 1^{er} janvier 1994.
- « VI. Au neuvième alinéa de l'article L. 241-13 du code de la sécurité sociale, les mots "par les articles L. 241-6-1 et L. 241-6-2 du présent code, par l'article 7 de la loi n° 93-1313 du 20 décembre 1993 quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle et" sont supprimés.
- « A l'article L. 241-6-3 du même code, les mots "et la réduction de cotisations prévue à l'article L. 241-13 du présent code" sont supprimés.
- « A l'article 1062-1 du code rural, les mots "et de l'article L. 241-13" sont insérés après les mots "de l'article L. 241-6-2".
- « VII. Il est inséré dans le code de la sécurité sociale un article L. 711-13 ainsi rédigé :
- « Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application de l'article L. 241-13 aux employeurs relevant du régime spécial de sécurité sociale dans les mines ainsi qu'à ceux relevant du régime spécial de sécurité sociale des clercs et employés de notaires pour les salariés affiliés à ces régimes.
- « VIII. Il est inséré dans le code de la sécurité sociale un article L. 241-6-4 ainsi rédigé :
- « A compter du 1^{er} juillet 1996, par dérogation aux dispositions de l'article L. 241-6-1, les gains et rémunérations versés au cours du mois civil sont exonérés de coti-

- sation d'allocations familiales lorsqu'ils sont inférieurs ou égaux à 169 fois le salaire minimum de croissance majoré de 20 p. 100.
- « Le montant de la cotisation d'allocations familiales est réduit de moitié pour les gains et rémunérations versés au cours d'un mois civil supérieurs à 169 fois le salaire minimum de croissance majoré de 30 p. 100.
- « Les dispositions du présent article sont applicables aux gains et rémunérations versés par les employeurs visés à l'article L. 241-6-1 relevant des dispositions du titre I du livre VII du présent code, à l'exclusion de ceux visés à l'article L. 711-13 et au IV de l'article 1^{cr} de la loi n° 95-882 du 4 août 1995 relative à des mesures d'urgence pour l'emploi et la sécurité sociale. »
- M. Auberger, rapporteur général, et M. Michel Hannoun ont présenté un amendement, n° 138, ainsi rédigé :
 - « Au début du deuxième alinéa du I de l'article 69, supprimer le mot : "annuel". »

La parole est à M. le rapporteur spécial.

- M. Michel Hannoun, rapporteur spécial pour le travail et l'emploi. Monsieur le président, si vous le permettez, je défendrai ensemble les trois amendements que j'ai déposés à l'article 69 et qui portent uniquement sur la forme.
- **M. le président.** Volontiers. Il s'agit, outre l'amendement n° 138, des amendements n°s 139 et 160.

L'amendement n° 139 présenté par M. Auberger, rapporteur général, et M. Michel Hannoun est ainsi rédigé :

« Supprimer le deuxième alinéa du VI de l'article 69. »

L'amendement n° 160 présenté par M. Hannoun, est ainsi libellé :

- « Rédiger ainsi le dernier alinéa du VI de l'article 69 :
- « A l'article 1062-1 du code rural, les mots "et L. 241-6-3" sont remplacés par les mots ", L. 241-6-3 et L. 241-13". »

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Michel Hannoun, rapporteur spécial pour le travail et l'emploi. L'amendement n° 138 vise à rectifier une erreur en supprimant le mot « annuel » au début du deuxième alinéa du I de l'article 69.

L'amendement n° 139 tend à supprimer le deuxième alinéa du VI de l'article 69. En effet, la modification de l'article L. 241-6-3 du code de la sécurité sociale n'est pas nécessaire dans la mesure où l'application de cet article est suspendue du 1^{er} juillet 1996 au 31 décembre 1997 en application du III de l'article 69 du présent projet.

Enfin, l'amendement n° 160 propose une rectification formelle.

- **M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement sur ces trois amendements ?
- M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. Le Gouvernement est favorable à ces trois amendements qui améliorent la rédaction.
- M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 138.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 139.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 160.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article 69, modifié par les amendements adoptés.

(L'article 69, ainsi modifié, est adopté.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère du travail, du dialogue social et de la participation.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

3

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, le 31 octobre 1995, de M. le Premier ministre :

- Un projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant à la convention du 19 décembre 1980 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Norvège en vue d'éviter les doubles impositions, de prévenir l'évasion fiscale et d'établir des règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (ensemble un protocole et un protocole additionnel), modifiée par l'avenant du 14 novembre 1984.

Ce projet de loi, n° 2317, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, en application de l'article 83 du règlement.

- Un projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Norvège portant sur le transport par gazoduc de gaz du plateau continental norvégien et d'autres secteurs vers la France.

Ce projet de loi, n° 2318, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, en application de l'article 83 du règlement.

- Un projet de loi relatif au supplément de loyer de solidarité.

Ce projet de loi, n° 2319, est renvoyé à la commission de la production et des échanges, en application de l'article 83 du règlement.

4

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION

M. le président. J'ai reçu, le 31 octobre 1995, de M. Jean-Pierre Brard une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur les éventuels risques pour l'environnement des essais nucléaires en Polynésie française.

Cette proposition de résolution, n° 2316, est renvoyée à la commission de la défense nationale et des forces armées, en application de l'article 83 du règlement.

5

ORDRE DU JOUR

M. le président. Jeudi 2 novembre 1995, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1996 n° 2222;

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270).

Agriculture, pêche et alimentation ; budget annexe des prestations sociales agricoles (BAPSA) ; article 60 :

Agriculture

M. Hervé Mariton, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270, annexe 4);

Agriculture et alimentation:

M. Arnaud Lepercq, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 2275, tome I);

Pêche:

M. Jean-Louis Leonard, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270, annexe 5);

M. Aimé Kergueris, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 2275, tome II);

Prestations sociales agricoles:

M. Yves Rispat, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270, annexe 43);

M. Jean Glavany, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 2271, tome XVI).

A quinze heures, deuxième séance publique:

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique:

Suite de l'ordre du jour de la première séance. La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quarante.)

Le Directeur du service du compte rendu intégral de l'Assemblée nationale, JEAN PINCHOT

ERRATUM

au compte rendu intégral de la deuxième séance du 24 octobre 1995

(Journal officiel, Débats de l'Assemblée nationale, n° 51 du 25 octobre 1995)

Page 2407, $2^{\rm e}$ colonne, rétablir ainsi les crédits du titre VI de l'état C :

« Autorisations de programme ; 10 000 000 francs ;

« Crédits de paiement : 4 000 000 francs. »

ERRATUM

au compte rendu intégral de la troisième séance du 26 octobre 1995

(*Journal officiel*, Débats de l'Assemblée nationale, n° 53 du 27 octobre 1995)

Page 2590, 2^e colonne, rétablir ainsi les crédits du titre VI de l'état C:

« Autorisations de programme ; 327 800 000 francs ;

« Crédits de paiement : 102 500 000 francs. »

ORDRE DU JOUR ÉTABLI EN CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

Réunion du mardi 31 octobre 1995

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au jeudi 16 novembre 1995 inclus a été ainsi fixé :

Mardi 31 octobre 1995, le matin, à neuf heures trente, et l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement:

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1996 (n^{os} 2222, 2270, 2271 à 2275):

Travail, dialogue social et participation.

Jeudi 2 novembre 1995, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente:

Agriculture, pêche et alimentation, BAPSA.

Vendredi 3 novembre 1995, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures et le soir, à vingt et une heures trente:

Services du Premier ministre : services généraux, SGDN, Conseil économique et social, plan, Journaux officiels, rapatriés, action humanitaire d'urgence.

Intérieur ; réforme de l'Etat, décentralisation et citoyenneté.

Lundi 6 novembre 1995, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente:

Tourisme;

Logement;

Communication.

Mardi 7 novembre 1995, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente:

Anciens combattants et victimes de guerre;

Affaires étrangères, affaires européennes, francophonie.

Mercredi 8 novembre 1995, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente:

Affaires étrangères, coopération;

Défense.

Jeudi 9 novembre 1995, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures et le soir, à vingt et une heures trente:

Education nationale, enseignement supérieur, recherche et insertion professionnelle.

Vendredi 10 novembre 1995, le matin, à neuf heures trente, et l'après-midi, à quinze heures:

Industrie et commerce extérieur;

Environnement.

Lundi 13 novembre 1995:

Le matin, à neuf heures trente :

Jeunesse et sports.

L'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente et le mardi 14 novembre 1995, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente:

Déclaration du Gouvernement sur la réforme de la protection sociale et débat sur cette déclaration.

Mercredi 15 novembre 1995, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente :

Economie et budget : charges communes, services financiers, monnaies et médailles, comptes spéciaux du Trésor, taxes parafiscales :

Articles non rattachés;

Seconde délibération.

Jeudi 16 novembre 1995, l'après-midi, à quinze heures :

Explications de vote et vote par scrutin public sur l'ensemble du projet de loi de finances pour 1996.

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif à l'action de l'Etat dans les plans de redressement du Crédit Lyonnais et du Comptoir des entrepreneurs.

Discussion des conclusions du rapport de la commission des affaires culturelles (n° 2296), sur la proposition de résolution de M. François Guillaume (n° 2189) sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil portant modification de la directive n° 89/552/CEE du 3 octobre 1989 visant à la coordination de certaines dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats membres relatives à l'exercice d'activités de radiodiffusion télévisuelle (COM[95] 86 final/n° E 419).

(Ordre du jour complémentaire.)

ANNEXE

Questions écrites auxquelles une réponse écrite doit être apportée au plus tard à la fin de la première séance du jeudi 9 novembre 1995 :

 $N^{\mbox{\tiny os}}$ 17206 de M. Michel Destot ; 19610 de M. Michel Fromet ; 20155 de M. Kamilo Gata ; 20715 de M. Jean-Louis Masson ; 20940 de Mme Véronique Neiertz ; 24762 de M. Aloyse Warhouver ; 24768 de Mme Roselyne Bachelot-Narquin ; 28230 de M. Jean Rosselot ; 28336 de M. Christian Vanneste ; 28406 de M. Nicolas Forissier ; 28621 de M. Charles Ehrmann ; 28658 de M. Michel Hunault ; 28741 de M. Roland Blum ; 28858 de M. Alain Gest ; 28956 de Mme Bernadette Isaac-Sibille ; 29057 de M. Léonce Deprez ; 23139 de M. Michel Grandpierre ; 29166 de M. Henri Cuq ; 29192 de Mme Christiane Taubira-Delannon ; 29319 de M. Ernest Moutoussamy ; 29330 de M. André Berthol.

TRANSMISSION DE PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

Par lettre du 31 octobre 1995, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale les propositions d'actes communautaires suivantes :

 N° E 508. – Projet de directive de la Commission modifiant la directive de la Commission 90/388/CEE et concernant l'ouverture complète du marché des télécommunications à la concurrence ;

 N° E 509. – Projet de directive de la Commission modifiant la directive 90/388/CEE en ce qui concerne les communications mobiles et personnelles (SEC [95] 1382 final).